

Rapport financier 2016

**LE NUMERIQUE
CHANGE LE MONDE
ET TRANSFORME
L'ENTREPRISE**



Cegid
Group

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2016	7
1. Principaux événements de l'exercice – Faits marquants	7
2. Principales offres du Groupe	11
3. Société Cegid Group SA	19
4. Filiales	20
5. Responsabilité sociale et environnementale	26
6. Ressources humaines, un vecteur de performance	26
7. Facteurs de risques	31
8. Litiges et faits exceptionnels	42
9. Événements importants survenus depuis la fin de l'exercice	42
10. Evolution prévisible et perspectives	43
11. Marché boursier	43
12. Evolution du capital et des participations de Cegid Group	44
13. Achat et/ou vente par la société de ses actions	44
14. Etat de la participation des salariés dans le capital de Cegid Group	45
15. Etat de la participation des salariés des sociétés du groupe Cegid dans le capital de Cegid Group	45
16. Composition du capital social – déclarations de franchissements de seuils	46
17. Opérations réalisées par les dirigeants	47
18. Affectation du résultat	48
19. Dividendes au titre des trois précédents exercices	48
20. Jetons de présence	48
21. Rémunération des mandataires sociaux	49
22. Ratification de la cooptation de mandats de certains administrateurs	50
23. Conventions (ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014)	51
24. Conventions conclues avec des dirigeants ou administrateurs – avantages et prêts consentis	51

ANNEXES DU RAPPORT DE GESTION.....	52
25. Rapport de responsabilité sociale et environnementale	52
26. Rapport de l'organisme tiers indépendant	66
27. Liste des mandats des fonctions exercées par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant les cinq derniers exercices	70
RAPPORT DU PRESIDENT.....	72
28. Rapport du Président sur le contrôle interne	72
29. Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Cegid Group	85
COMPTES CONSOLIDES au 31 décembre 2016.....	87
1. Faits marquants de l'exercice 2016	92
2. Principes - méthodes comptables et méthodes de consolidation	93
3. Périmètre de consolidation	109
4. Notes sur le bilan	111
5. Notes sur le compte de résultat	124
6. Changement de méthode de présentation	127
7. Notes sur les effectifs	129
8. Notes sur les engagements	130
9. Informations relatives aux parties liées	131
10. Honoraires des commissaires aux comptes des sociétés du Groupe	132
11. Événements significatifs postérieurs à la clôture	133
12. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	134
Comptes sociaux au 31 décembre 2016.....	136
1. Événements significatifs	140
2. Règles et méthodes comptables	140
3. Notes sur l'actif	143
4. Notes sur le passif	145
5. Notes sur le compte de résultat	146
6. Notes diverses	149
7. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	153



#Accélération

Pour un entrepreneur du numérique, chaque rupture technologique sonne le coup d'envoi d'une nouvelle compétition. Profitant de l'émergence de la micro-informatique, nous avons lancé Cegid en 1983.

Dans ces moments forts, il ne suffit pas d'avoir la bonne idée, il faut être rapide. Si Cegid est entrée en bourse dès 1986, trois ans après sa création, c'était pour se donner les moyens de faire la course en tête. Nous nous sommes ainsi développés sur de nouveaux marchés, en France, puis à l'international, en nous appuyant sur plusieurs croissances externes, et sur notre capacité d'innovation.

Constamment confrontés aux grandes tendances émergentes, nous avons su faire le choix du Cloud et du SaaS, et avons, là aussi, pris de vitesse nos concurrents. Aujourd'hui, le SaaS tire littéralement le marché, nous permettant d'enchaîner les années de croissance, puisque 2016 constitue la quatrième année consécutive de croissance de nos résultats, et Cegid est devenu le premier éditeur français de logiciels de gestion en SaaS.

Cette capacité d'innovation de Cegid se traduit, chaque jour, en création de valeur pour nos clients.

Pour la profession comptable, par exemple, avec laquelle nous avons un lien si particulier, nous avons mis en œuvre la première solution collaborative qui permet au cabinet d'expertise-comptable de devenir une véritable plateforme de services pour ses clients, de pérenniser sa relation avec ces derniers, tout en améliorant sa productivité. Dans les métiers des ressources humaines, nous avons lancé une solution de gestion des talents inédite, exploitant les capacités du Big Data.

Pour le secteur du retail, en ce moment même, nos équipes R&D déploient un Cloud mondial pour accompagner nos clients dans leur expansion internationale.



Nous voulons aller plus loin, plus haut, plus vite !

Et je ne cite là que quelques exemples : pour tous nos clients dans les métiers de la finance, de la fiscalité, dans les secteurs de l'industrie, des services, ou encore pour le secteur public, l'innovation Cegid est une réalité qui améliore au quotidien la performance des organisations.

Tous ces succès, ces reconnaissances de nos clients et du marché pourraient nous satisfaire.

Mais ce que l'esprit de compétition et l'esprit d'entreprise ont en commun, c'est qu'ils ne s'éteignent pas avec les victoires. Désormais, nous voulons aller plus loin, plus haut, plus vite.

Car le rythme des ruptures technologiques n'a jamais été aussi élevé : Cloud Computing, Big Data, intelligence artificielle, blockchain, internet des objets... Pour un entrepreneur, chacun de ces mots résonne comme une opportunité.

La compétition s'annonce passionnante, car les startups et leur agilité sont sur la ligne de départ, face aux grandes entreprises, leurs capacités R&D et leur puissance commerciale.

La course est lancée. Plus que jamais, Cegid, en s'adossant à de puissants actionnaires, s'est donné les moyens d'accélérer.

Jean-Michel Aulas
Président

Responsables du rapport financier annuel

Jean-Michel AULAS, Président du Conseil d'Administration

Pascal HOUILLON, Directeur Général

Attestation des responsables du rapport financier annuel

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 7 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

1. Principaux événements de l'exercice – Faits marquants

L'exercice 2016 s'est traduit pour le groupe Cegid par une nouvelle progression du chiffre d'affaires qui s'établit à 307,6 M€ soit une progression de 9,0% à périmètre courant et de 2,3% à périmètre constant (282,1 M€ au 31 décembre 2015).

Cette évolution positive est essentiellement portée par une nouvelle croissance des offres de services Cloud (SaaS/On Demand et Portails) dont le chiffre d'affaires s'élève à 92,5 M€, soit une croissance de 47% (28% à périmètre constant).

Les résultats 2016 du Groupe ^(*) se traduisent par une croissance de l'Excédent Brut d'Exploitation qui ressort à 84,4 M€ (+10,7% par rapport à l'exercice précédent). L'Excédent Brut d'Exploitation, avant prise en compte de la Production Immobilisée (frais de développement capitalisés) est de 50,4 M€ en progression de près de 12,0 % (45,0 M€ au 31 décembre 2015).

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC), avant prise en compte de dotations aux amortissements des PPA (actifs identifiés à l'occasion des croissances externes), est de 47,6 M€ en progression de près de 17,8 % (40,4 M€ au 31 décembre 2015).

Le résultat net (28,6 M€) qui comporte des éléments non récurrents liés à l'évolution de l'actionnariat et à la reconnaissance d'impôts différés actifs notamment sur les filiales internationales progresse également de 25,5 % (22,8 M€ au 31 décembre 2015).

L'exercice 2016 a ainsi été marqué par une modification importante de l'actionnariat suite à la réalisation d'une cession de blocs et d'une offre publique d'achat portant sur les titres Cegid Group. A l'issue de ces opérations, les sociétés Claudius Finance et Claudius France détenaient, le 6 octobre 2016, plus de 90% du capital et des droits de vote.

Par ailleurs, le Groupe a accéléré sa stratégie de développement de services Cloud et s'est doté de nouvelles technologies et expertises pour développer une plateforme complète de dématérialisation au service de la transformation numérique des entreprises, de la profession comptable et du secteur public.

Enfin, le Groupe a poursuivi son projet d'innovation en lançant de nouvelles offres dédiées par métier et, de développement à l'international.

() : Les données 2016 tiennent compte du retraitement, à compter du 1^{er} janvier 2016, de crédits d'impôts remboursables en lien avec les frais de développement capitalisés, les données 2015 étant présentées après lesdits retraitements à des fins de comparabilité.*

Offre Publique d'Achat des titres Cegid Group

Il est rappelé que les actionnaires Groupama, Groupama Gan Vie et ICMI ont cédé, le 8 juillet 2016, l'intégralité de leur participation dans le capital de la société Cegid Group (37,6%) à un consortium composé du fonds d'investissement américain Silver Lake, leader mondial de l'investissement en technologie, et d'AltaOne Capital, société d'investissement, basée à Londres, pour un prix égal à 61 euros par action (dividende détaché). Conformément à la réglementation applicable, une Offre Publique visa n°16-347 du 26 juillet 2016, a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à un prix égal à 61 euros par action et pour un prix de 44,25 euros par Bon d'Acquisition d'Action Remboursable (BAAR).

L'Offre Publique d'Achat initiée par la société Claudius France visant les actions et les BAAR de la société Cegid Group s'est traduite, à l'issue de la première période d'offre, par la détention conjointe par les sociétés Claudius France et Claudius Finance, de 8 209 805 actions représentant 88,92% du capital et 87,94% des droits de vote. L'Offre a été suivie d'une période de réouverture à l'issue de laquelle la société Claudius Finance et la société Claudius France détenaient, le 6 octobre 2016, 8 355 974 actions représentant 90,50% du capital et 90,11% des droits de vote. En outre, la société Claudius France détient 7 435 BAAR 2017 et 19 782 BAAR 2018, soit 94,68% des 28 745 BAAR en circulation.

Réalisation d'une prise de participation

Dans le but d'accélérer sa stratégie de développement des services Cloud dans le domaine de la dématérialisation, Cegid a signé un accord de partenariat avec la startup eDoc Group (eFolia/eDoc Group). eDoc Group, opérateur d'échanges documentaires à valeur probante est spécialiste de la dématérialisation, incluant la Gestion Electronique de Documents et les processus collaboratifs en mode SaaS.

Cegid entend, par cette nouvelle initiative, bâtir une plateforme complète et intégrée de dématérialisation SaaS dénommée DocLink, destinée à couvrir l'ensemble des fonctionnalités de la dématérialisation entrante et sortante et de créer de nouveaux services Cloud et de nouvelles offres pour le secteur public (notamment dans le cadre du projet CHORUS), les entreprises, la Profession Comptable et leurs clients TPE et PME.

Cet accord de partenariat se traduit notamment par une prise de participation de Cegid dans le capital d'eDoc Group à l'occasion d'une augmentation de capital et d'un financement par Cegid des investissements d'innovation d'eDoc Group. L'accord prévoit la faculté de détenir, à terme, 100 % de la société.

Lancement de plusieurs offres innovantes

Soucieux de répondre toujours mieux aux enjeux de ses clients, le groupe Cegid poursuit la stratégie d'innovation qui le conduit à lancer de nouvelles offres à destination de chacune de ces cibles métier.

Ressources Humaines

Le groupe Cegid, conjointement avec sa filiale Technomedia spécialisée dans les solutions de People Management en mode SaaS a lancé en 2016 la solution PeopleVision, un service applicatif HCM (*) de nouvelle génération. Véritable agrégateur des données RH multi formats et multi sources, PeopleVision est conçu pour offrir des services de pilotage RH innovants et intuitifs. Doté de capacités prédictives, PeopleVision offre aux professionnels des ressources humaines et aux gestionnaires des capacités inédites de gestion individuelle et collective.

(*) HCM : Human Capital Management

Experts-Comptables et leurs clients TPE

Partenaire historique de la Profession Comptable, Cegid continue d'innover et a lancé en 2016 un tout nouveau service en ligne de Gestion RH pour les TPE clientes des Experts-Comptables. Développé en partie grâce au partenariat signé en 2015 avec la société Novigotech, ce service permet aux experts-comptables de proposer des missions sociales étendues en dépassant le seul établissement des bulletins de salaire pour aller vers la gestion RH des TPE. Grâce à cette solution révolutionnaire, la gestion RH n'est plus réservée aux grandes entreprises. Avec ce nouveau service, Cegid permet une proximité optimale entre les cabinets d'experts comptables, les entreprises clientes et leurs salariés.

Secteur Public

Cegid Public, filiale du groupe Cegid dédiée au secteur public, a dévoilé un nouveau module décisionnel de gestion des effectifs. Pensé pour analyser et anticiper les transformations organisationnelles des organismes publics, cette nouvelle offre, dénommée « Intelligence Effectifs », facilite le pilotage des Directeurs de Ressources Humaines et Directeur Généraux des Services, grâce à des indicateurs visuels, dynamiques, simples et pertinents relatifs à la gestion des effectifs.

Par ailleurs Cegid Public a profité du Salon des Maires 2016 pour présenter ses nouvelles offres Y2 et Channel : des solutions de dématérialisation RH, Finances et Citoyens au service de la performance des collectivités. Dédié aux collectivités et certifié ISO 9001, Yourcegid Secteur Public Y2 intègre les différentes problématiques métiers du secteur public et s'adapte à l'ensemble des activités des villes et des établissements publics de coopérations intercommunales. Parmi les innovations majeures de cette solution : une interopérabilité totale avec tous types d'environnements, une dimension multi-devices inédite, la dématérialisation systématique de tout document, et un référentiel règlementaire exhaustif et constamment mis à jour.

Retail

A l'occasion de l'édition 2016 du salon EquipMag, Cegid a présenté en avant-première sa nouvelle plateforme digitale pour le commerce unifié intégrée avec l'offre Yourcegid Retail. Disponible en mode Cloud, elle apporte une nouvelle dimension à la gestion du point de vente en se déployant sur l'ensemble des supports (mobile, tablette, caisse TPV) et en faisant tomber la frontière entre vente online et offline. L'objectif est de faire converger sur une même plateforme digitale tous les usages du commerce unifié : click & collect, store to home, gestion de la fidélité tous canaux confondus, ajout d'un produit au panier en ligne, etc. La solution

permet ainsi une prise en charge du client à tout moment du parcours d'achat et une maîtrise totale de son parcours.

ERP pour les PME

Cegid a enrichi son ERP en mode Cloud Yourcegid Y2 On Demand avec la gestion d'affaire et la gestion commerciale, qui permet d'adresser les entreprises du secteur des services et du négoce. Yourcegid Y2 On Demand est un bouquet de services Cloud intégrés qui couvre l'ensemble des besoins de gestion des PME : comptabilité, paie, fiscalité et dorénavant la gestion commerciale et la gestion d'affaires. Ces deux nouveaux domaines de l'ERP, permettent aux prestataires de service, bureaux d'études et acteurs du négoce, de gérer leur activité au quotidien grâce à une vision 360 ° des métiers de l'entreprise.

De nouvelles distinctions marquant la reconnaissance du marché

La stratégie d'innovation de Cegid, qui s'articule notamment autour des technologies Cloud, a bénéficié en 2016 de plusieurs signes forts de reconnaissance de la part du marché et d'experts métiers :

Cegid, 2^{ème} vendeur SaaS en France après Salesforce

IDC, premier groupe mondial de conseil et d'études sur les marchés des technologies de l'information, a publié en novembre 2016 une infographie sur le marché du SaaS en France. Cegid y est positionné dans le top 3 des vendeurs SaaS, entre les deux leaders mondiaux que sont Salesforce et Microsoft.

Cegid en tête du classement RIS Leaderboard 2016

Classement de référence pour les acteurs des logiciels pour le commerce, le RIS Leaderboard 2016 positionne Cegid en 1^{ère} position du Top 20 général des éditeurs « Retail », ainsi que dans 11 des catégories où la société est citée. Des premières positions auxquelles vient s'ajouter le score quasi-parfait de 49,3/50 en termes de satisfaction client, l'un des piliers sur lesquels repose ce classement de référence.

La solution PeopleVision primée aux Brandon Hall Awards 2016

PeopleVision, la nouvelle solution de Human Capital Management (HCM) de Cegid & Technomedia a remporté un prix d'excellence aux Brandon Hall Excellence Awards 2016. Cette médaille de bronze vient récompenser l'avance technologique de la solution de HCM du groupe Cegid.

RSE : de nouveaux engagements responsables

Engagé depuis de nombreuses années dans diverses initiatives au service de la collectivité, le groupe Cegid a renforcé ses actions au travers de ses deux programmes phares :

Cegid Education

Dans le cadre du programme Cegid Education, créé en 2004, Cegid met à disposition des acteurs du monde de l'éducation, des logiciels de gestion professionnels largement utilisés en entreprise, afin de favoriser l'employabilité des jeunes diplômés.

En 2016, Cegid a signé un partenariat avec la Confédération Nationale des Juniors Entreprises, organisme regroupant les 180 Juniors Entreprises réparties en France entre grandes écoles et universités représentant près de 20 000 étudiants. A travers cet accord, le groupe Cegid affirme une nouvelle fois son soutien à l'enseignement supérieur et aux initiatives entrepreneuriales des étudiants.

La Fondation Cegid

La Fondation Cegid a pour objet d'agir là où le numérique permet d'améliorer la vie des uns, et dans l'intérêt de tous, en particulier dans les domaines de la Santé, de l'Education, et de l'Entrepreneuriat.

Pour sa 2^{ème} année d'existence, la Fondation Cegid a continué sur sa lancée et renouvelé ses initiatives, à travers ses partenaires et avec l'aide d'un nombre croissant de collaborateurs engagés : récolte de fonds pour la lutte contre le cancer, soutien aux programmes éducatifs innovants orientés sur le numérique, mises en lumière et accompagnement de startups, etc.

2. Principales offres du Groupe

Les offres Cegid sont composées, d'une part, de solutions « transverses » destinées aux directions fonctionnelles des entreprises (Gestion, Finance, Ressources Humaines) et, d'autre part, de solutions « métiers » développées pour répondre aux besoins spécifiques de certains secteurs d'activité.

La plupart de ces offres est disponible aussi bien en mode SaaS que On Premise. La croissance de Cegid s'appuie ainsi largement sur le succès des offres SaaS, véritable driver du marché du logiciel, et bénéficie de l'avance dont dispose Cegid dans le domaine des technologies Cloud.

Outre le succès des offres SaaS, la croissance du Groupe est également portée par le développement à l'international, ainsi que par une stratégie de croissance externe ciblée.

Les solutions fonctionnelles

Finance

L'offre Finance propose une couverture intégrale de la chaîne financière et permet aux PME, ETI et organismes publics d'optimiser leurs processus et d'accélérer les prises de décisions.

Fiscalité

L'offre Fiscalité, référence du marché depuis de nombreuses années, apporte une réponse complète et performante, adaptée aux besoins des entreprises, en matière d'obligations légales et fiscales. Ces offres ont été complétées en 2016 par les solutions de la société Altaven, éditeur de référence dans le domaine de l'intégration fiscale et le pilotage de la performance fiscale des grandes entreprises et des groupes.

Ressources humaines

Les solutions de gestion des ressources humaines de Cegid couvrent l'ensemble des domaines des métiers des services Paie et RH, de la PME à la très grande entreprise. Sources d'optimisation et de rationalisation des processus RH, elles valorisent la contribution du service RH à la performance de l'entreprise.

En complément de ces solutions, l'acquisition de la société Technomedia en 2015 a permis d'enrichir l'offre Ressources Humaines de Cegid avec une suite logicielle de gestion des talents mondialement reconnue. Les solutions développées par Technomedia permettent aux entreprises et organismes du secteur public de répondre aux enjeux de la transformation des services RH, qui évolue de la « gestion administrative » centrée autour de la paie et des déclarations sociales, vers un management stratégique des talents (Human Capital Management).

Les solutions métiers

Profession comptable

Les offres Cegid, Quadratus et TDA pour la Profession Comptable regroupent tous les outils de production et de conseil au service du développement des cabinets d'expertise comptable, commissaires aux comptes et Organismes de Gestion Agréés. La technologie Cegid leur permet aussi de mettre en place de véritables plateformes de gestion collaboratives accessibles en mode SaaS, à destination de leurs clients.

Entrepreneurs & TPE

Cegid propose également aux entrepreneurs et TPE des solutions de gestion complètes, disponibles en local (On Premise) ou en SaaS, via les plateformes de gestion des experts-comptables : devis, facturation, paie, comptabilité... ces solutions sont dimensionnées pour les besoins des petites structures, quelle que soit leur activité.

Retail

Cette offre, disponible en plus de 25 langues dans plus de 75 pays couvre tous les besoins de la chaîne de valeur Retail, de l'optimisation des approvisionnements au pilotage des différents canaux de vente en environnement omnicanal et international.

Industrie / Manufacturing

De la fabrication à la livraison, du fournisseur au client, du siège aux filiales en France comme à l'étranger, Yourcegid Manufacturing couvre tous les processus métier des industriels

(fabricants, sous-traitants ou négociants). L'offre Yourcegid Manufacturing propose des déclinaisons adaptées à 4 grandes filières de l'industrie manufacturière : Automobile, Aéronautique, High Tech et Sciences de la vie.

Services

Conçue pour les bureaux d'études, cabinets de conseil, SSII, éditeurs de logiciels... Yourcegid Services permet aux entreprises travaillant avec un suivi d'affaires d'avoir une vision complète de chacune de leurs missions.

Négoce / Trade

L'ERP Yourcegid Trade a été conçu pour les professionnels du négoce afin de leur offrir une vision à 360° de leur activité, de la commande, jusqu'à sa livraison et sa facturation.

Secteur public

Conçues spécialement pour les collectivités territoriales, SDIS et établissements publics, les solutions Yourcegid Secteur Public couvrent principalement trois domaines fonctionnels : gestion financière, ressources humaines et relation citoyens avec un portail de services en ligne dédié aux petites collectivités locales.

Cette stratégie d'investissement se traduit par un montant total de frais de développement immobilisés en 2016, après prise en compte de crédits d'impôts, de 33,9 M€ (11,03 % du chiffre d'affaires consolidé, soit un taux similaire à celui du 31 décembre 2015). La dotation aux amortissements de ces frais de développement est de 30,7 M€ (30,0 M€ au titre de 2015).

Le Cloud et le SaaS

Parmi les premiers acteurs à s'être engagés dans les solutions de gestion en mode SaaS, le groupe Cegid propose les offres Yourcegid en mode SaaS à la fois innovantes et dédiées expertises métiers.

Au travers de sa stratégie « Cloud to Cloud », Cegid développe désormais les partenariats avec d'autres éditeurs afin d'offrir à ses clients une palette d'offres SaaS toujours plus riche et plus communicante en leur permettant d'associer différentes briques de solutions, notamment la suite Office 365 de Microsoft.

Valoriser les fonctions métiers

La stratégie de Cegid en matière de SaaS repose sur un portefeuille d'offres qui vont au-delà de ce que le SaaS peut proposer à ses utilisateurs, à savoir la souscription des services utilisés en lieu et place d'achats de produits (ce qui permet de préserver les capacités d'investissement et rendre prévisibles les dépenses informatiques), et la disponibilité en 24/7 des systèmes d'information.

Une stratégie industrielle

La stratégie SaaS de Cegid s'est déroulée en plusieurs étapes. Conscient que le SaaS allait être un driver du marché informatique, le Groupe a, dans un premier temps, repensé ses infrastructures : plus vite le virage du Cloud serait pris, plus tôt la démarche de transformation numérique serait engagée et menée à bien.

Dans une deuxième étape, et pour répondre aux enjeux de la forte progression de la volumétrie, Cegid s'est adossé à un grand industriel permettant de disposer d'un outil garant des performances et de la sécurité de ses offres SaaS. Le partenariat conclu avec IBM permet ainsi à Cegid de développer ses offres SaaS en toute sérénité grâce au Cloud privé construit dans les datacenters IBM : une infrastructure où seuls les clients Cegid peuvent se connecter.

Cegid entre aujourd'hui dans une troisième étape où le SaaS continue sa progression grâce à plusieurs axes de développement. Le Groupe étend sa capacité de production au-delà de l'Europe, en produisant depuis l'Amérique du Nord pour ses clients américains et depuis l'Asie pour ses clients asiatiques, et est en train de mettre en œuvre une offre Cloud mondial à disposition de ses clients internationaux.

Les priorités technologiques de Cegid dans le SaaS

Parce que l'expérience utilisateur (UX) est un élément clé pour Cegid, les concepteurs de ses offres ont pour mission de penser l'usage que vont faire les clients de l'application. Les solutions doivent non seulement être fonctionnelles mais également fluides dans leur utilisation.

Cegid met aussi l'accent sur l'interopérabilité de ses applications, en rendant ces dernières capables de dialoguer avec d'autres solutions Cloud. Cegid a également engagé une démarche DevOps (contraction de Développement et Opérations) qui prend en compte les préoccupations spécifiques au Cloud dès le codage et l'architecture des applications. Cegid se donne ainsi les moyens d'afficher des performances exceptionnelles par la maîtrise de la consommation de ressources, en prévenant les failles de sécurité, et en industrialisant la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités en ligne.

Le SaaS ouvre la porte aux plateformes

Au-delà d'un modèle de déploiement des logiciels, le SaaS vient prendre sa place dans la stratégie d'innovation autour des offres métiers de Cegid : il permet notamment de proposer des plateformes de services innovantes aux entreprises de toutes tailles.

Pour les TPE, le Groupe a construit avec la profession comptable une plateforme permettant aux cabinets de créer un portail dans lequel leurs clients TPE se connectent aux solutions de gestion Cegid. Cette innovation a aussi, pour conséquence, de favoriser la mise en place de nouveaux services sur un mode collaboratif.

L'offre pour les PME exploite quant à elle pleinement le SaaS pour développer son ERP On Demand avec des modules complémentaires permettant de personnaliser l'outil aux besoins des clients.

Pour les Grandes Entreprises enfin, qui ont généralement un ERP en place, Cegid construit des plateformes d'expertise autour de la fiscalité, de la gestion des talents, ou de la gestion des points de vente pour apporter des réponses à ces besoins spécifiques.

Le SaaS ne signifie pas pour autant la fin des licences. Si toutes les nouvelles offres de Cegid sont désormais développées nativement en mode SaaS, les offres existantes restent disponibles dans leur mode licence. Cegid répond à cette demande de licences de la part de certains clients qui ne sont pas encore prêts à entrer dans le mode SaaS, qui disposent de leur propre infrastructure ou qui ont opté pour une Infrastructure as a Services (IaaS) sur une plateforme fournie par un Cloud Provider tiers.

Le développement à l'international

Au départ, le Retail

C'est dans les années 2000 que commence l'aventure de Cegid à l'international. Ayant noué des relations commerciales fortes avec plusieurs clients français prestigieux, en particuliers dans le secteur du Retail, le Groupe décide d'investir à leurs côtés en leur proposant un accompagnement dans différents pays. C'est le cas notamment de Lacoste aux Etats-Unis et d'autres enseignes en Asie, régions dans lesquelles Cegid installe ses premiers bureaux étrangers.

Avec le rachat de la société VCS Timeless en 2008, Cegid étend sa couverture géographique internationale avec des filiales en Angleterre, en Italie et en Espagne.

Aujourd'hui, près de 60% des nouveaux clients Cegid dans le secteur du Retail sont des clients situés hors du territoire hexagonal.

Elargissement de l'offre destinée à l'international

Après avoir accéléré son développement international et plus particulièrement l'Amérique du Nord par le biais de deux croissances externes avec l'acquisition de JDS Solutions (Solutions Retail), basé à San Diego et de Technomedia (HCM) dont le siège est situé à Montréal et dont les solutions sont commercialisées dans le monde entier, le groupe Cegid a renforcé, en 2016, sa présence en Afrique, continent à fort potentiel pour les offres Cegid, avec deux nouvelles filiales à Abidjan (Côte d'Ivoire) et Casablanca (Maroc).

La localisation, un enjeu majeur

Disposant aujourd'hui de filiales et bureaux dans plus de 15 pays, Cegid propose des offres localisées et traduites qui sont utilisées dans plus de 75 pays. Les dernières en date permettent, par exemple, de couvrir la zone Caraïbes (Curaçao, République Dominicaine, Iles Caïman), ainsi que de nouveaux pays émergents en Asie (Vietnam).

Ces localisations permettent de répondre aux enjeux légaux et fiscaux, et de prendre en compte les particularités business locales. Cegid conquiert ainsi de nouveaux clients locaux dans les pays où le Groupe est implanté depuis plusieurs années (Angleterre, Espagne, Italie, Portugal, USA, Chine, Hong Kong, Japon, Maroc), accélère son développement notamment sur le Moyen-Orient (Dubai), et plus récemment, en Afrique subsaharienne tout en restant présent dans d'autres pays tels que la Russie (Moscou), le Brésil (Sao Paulo).

La stratégie de croissance externe

La stratégie de croissance externe de Cegid repose toujours sur un projet industriel et s'appuie sur quatre piliers : intégrer de nouvelles compétences, développer la base installée, acquérir de nouvelles technologies ou solutions et, enfin, privilégier l'expansion internationale.

Une nouvelle année de croissance des résultats

Chiffres clés ⁽¹⁾

(En K€)	2015	2016	Variations
Chiffre d'affaires	282 074	307 592	9,0%
Marge brute	241 815	263 579	9,0%
En % du chiffre d'affaires	85,73%	85,69%	
Excédent Brut d'Exploitation avant Production Immobilisée	45 046	50 432	12,0%
En % du chiffre d'affaires	16,0%	16,4%	
Production immobilisée	31 182	33 938	8,8%
En % du chiffre d'affaires	11,05%	11,03%	
Excédent Brut d'Exploitation	76 228	84 370	10,7%
En % du chiffre d'affaires	27,0%	27,4%	
Résultat Opérationnel Courant avant amort. des PPA	40 410	47 593	17,8%
En % du chiffre d'affaires	14,3%	15,5%	
Amortissement des PPA	1 706	3 061	na
Résultat Opérationnel Courant	38 704	44 532	15,1%
En % du chiffre d'affaires	13,7%	14,5%	
Résultat Opérationnel	37 041	42 968	16,0%
Résultat Financier	-1 380	-1 607	16,4%
Impôts sur les sociétés	-12 532	-12 295	-1,9%
Résultat net	22 818	28 647	25,5%

(En K€)	2015	2016	Variations
Cash-flow libre	-16 188	27 407	na
Endettement financier net	65 316	49 480	-24,2%
Gearing	0,30	0,21	-29,3%
Leverage (sur EBE moyen des 24 derniers mois)	0,88	0,61	-30,7%
Capitaux propres, part du Groupe	218 860	234 616	7,2%

⁽¹⁾ Il est rappelé que les données 2016 tiennent compte du retraitement, à compter du 1^{er} janvier 2016, de crédits d'impôts remboursables en lien avec les frais de développement capitalisés, les données 2015 étant présentées après lesdits retraitements à des fins de comparabilité.

Le chiffre d'affaires progresse de 9 % (2,3 % à périmètre constant). Cette évolution positive est essentiellement portée par une nouvelle croissance des offres de services Cloud : 92,5 M€ soit une croissance de 47 % (28% à périmètre constant).

La marge brute enregistre un doublement de sa progression (+ 9 % en 2016 vs + 4,5 % en 2015).

Afin d'améliorer l'information financière et de prendre en compte les dispositifs canadiens dont bénéficie Technomedia, le Groupe a décidé de comptabiliser tous les crédits d'impôts remboursables comme des subventions d'exploitation venant en diminution des comptes de charges (essentiellement frais de personnel et sous-traitance). Ils étaient auparavant enregistrés sur la ligne impôts ou, concernant le Crédit d'Impôt Recherche, étalés en « autres produits » au niveau du Résultat Opérationnel Courant (ROC) au même rythme que l'amortissement des frais de développement activés. Ce changement de méthode de présentation répond notamment à la volonté de présenter un nouvel indicateur de gestion, l'Excédent Brut d'Exploitation avant la prise en compte de la Production Immobilisée qui reflète les cash-flows opérationnels dégagés par l'activité du Groupe.

Ainsi, l'Excédent Brut d'Exploitation avant la prise en compte de la Production Immobilisée (50,4 M€) est en progression de 12 % par rapport à l'exercice 2015.

Le Résultat Opérationnel Courant avant prise en compte de la dotation aux amortissements des PPA (actifs identifiés lors des croissances externes) s'élève à 47,6 M€ en progression de près de 18 % (40,4 M€ au 31 décembre 2015).

Le résultat net progresse de plus de 25 %. Il prend en compte des éléments non récurrents liés à l'évolution de l'actionnariat et l'enregistrement d'Impôts Différés Actifs (le taux d'impôt effectif s'élevant à 29,7 % en 2016 (35,1% en 2015).

La croissance des cash-flow dégagés permet une baisse significative de plus de 24,6 % de l'endettement financier net (49,5 M€ au 31 décembre 2016).

Compte de résultat consolidé

L'évolution du chiffre d'affaires du groupe Cegid (307,6 M€ au 31 décembre 2016) reflète celle de son business model orienté vers une activité de plus en plus récurrente liée aux services SaaS/On Demand. Cette activité, qui représente 92,5 M€ de chiffre d'affaires, progresse à nouveau avec une croissance de 47,3 % (28,0 % à périmètre constant).

Le chiffre d'affaires récurrent (197,3 M€), qui inclut les contrats de maintenance logiciels et matériels et de SaaS, est en augmentation de près de 16,2 % et représente 64,1 % du chiffre d'affaires total, en hausse de 3,9 points par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires des activités stratégiques « Édition » (225,2 M€, soit 73,2 % du total du chiffre d'affaires), augmente par rapport au 31 décembre 2015 de 13,9 %. Les ventes « Edition et services associés » (289,4 M€) progressent de 11,1 %.

Le chiffre d'affaires des activités non stratégiques de « Distribution et divers » (18,2 M€), qui représente 5,9 % du total du chiffre d'affaires, poursuit sa baisse tendancielle (- 16,1 % par rapport à l'exercice 2015).

L'Excédent Brut d'Exploitation avant la prise en compte de la production immobilisée (50,4 M€), qui reflète la performance opérationnelle du Groupe avec un modèle qui privilégie la récurrence des revenus, est en hausse de 12 % par rapport au 31 décembre 2015 (45,0 M€).

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de l'exercice 2016 (84,4 M€) est en hausse de 10,7% par rapport au 31 décembre 2015 (76,2 M€).

Le résultat opérationnel courant (ROC), s'élève, avant la prise en compte des charges d'amortissement des actifs identifiés à l'occasion des croissances externes, à 47,6 M€ en croissance de 17,8 % par rapport à l'exercice précédent (40,4 M€ en 2015). La marge opérationnelle courante, hors la prise en compte desdites charges d'amortissement, représente 15,5 % du chiffre d'affaires consolidé (14,5 % en 2015).

Après prise en compte desdites charges d'amortissement, le résultat opérationnel courant (ROC), s'élève à 44,5 M€ (38,7 M€ en 2015) soit une marge opérationnelle courante de 14,5 % (13,7 % en 2015).

Après prise en compte du Résultat Opérationnel, qui enregistre des produits et des charges non courants pour un montant net de - 1,6 M€, essentiellement liés à la prise en compte de charges inhérentes à l'évolution de l'actionnariat, du résultat financier, de l'impôt sur les sociétés (dont constatation d'Impôts Différés Actifs sur filiales étrangères) pour 12,3 M€ et de la quote-part de résultat des entreprises associées, le résultat net s'établit à 28,6 M€ (22,8 M€ au 31 décembre 2015).

Les données 2016 tiennent compte du retraitement, à compter du 1^{er} janvier 2016 de crédits d'impôts remboursables en lien avec les frais de développement capitalisés, les données 2015 étant présentées après lesdits retraitements à des fins de comparabilité.

Tableau de variation des flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement générée par l'activité s'élève à 80,3 M€ (73,0 M€ au 31 décembre 2015). Après intérêts financiers et impôts payés d'un montant total de près de 5,8 M€ (12,2 M€ en 2015), la capacité d'autofinancement s'établit à 74,4 M€ (60,8 M€ au 31 décembre 2015).

La trésorerie issue de l'activité s'élève à 71,2 M€ (64,6 M€ en 2015).

Bilan consolidé

L'augmentation du cash-flow d'exploitation en 2016 liée à la progression de la capacité d'autofinancement, a permis d'autofinancer les investissements de l'exercice, et de réduire significativement l'endettement.

Ainsi, l'endettement financier net s'élève, au 31 décembre 2016, à 49,5 M€ (65,3 M€ au 31 décembre 2015) et un niveau proche de 2014 (42,5 M€), le Groupe ayant quasiment autofinancé, au 31 décembre 2016, les acquisitions de l'exercice 2015.

Au 31 décembre 2016, le covenant de leverage défini dans le contrat de crédit bancaire de 0,6 (0,9 au 31 décembre 2015), en forte amélioration, est très largement respecté.

Le Gearing, restant un indicateur financier pour le Groupe, s'élève à 0,20 (0,30 au 31 décembre 2015).

3. Société Cegid Group SA

Activité et résultats

La société Cegid Group est une société holding depuis l'approbation par les actionnaires, réunis lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2006, de l'apport de ses activités opérationnelles à sa filiale Cegid.

Cegid Group a réalisé un chiffre d'affaires, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, de 5,7 M€ principalement au titre des redevances de frais de Groupe et d'image de marque (5,1 M€ au 31 décembre 2015).

Le résultat d'exploitation est de 0,7 M€ (0,06 M€ au 31 décembre 2015) et le résultat net de 0,7 M€ (18,6 M€ au 31 décembre 2015) après la prise en compte, d'une part, des produits financiers issus des dividendes reçus de 1,5 M€ (19,4 M€ au 31 décembre 2015, dont 10,0 M€ d'acomptes sur dividendes 2016) et, d'autre part, des charges financières relatives au crédit syndiqué de 1,3 M€.

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à 115,2 M€ (125,9 M€ au 31 décembre 2015) et l'endettement financier net, comprenant le tirage de la ligne de crédit syndiqué, s'établit à 39,1 M€.

Informations relatives aux délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous informons, qu'au 31 décembre 2016, le solde des dettes fournisseurs de Cegid Group d'une ancienneté supérieure à 60 jours représente un montant de 0,1 M€ (0,5 M€ au 31 décembre 2015), et de 0,7 M€ pour celles d'une ancienneté inférieure à 60 jours (0,01 M€ 31 décembre 2015).

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé de la société Cegid Group ne comprennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au sens des dispositions de l'article 39.4 du même Code.

4. Filiales

Principales filiales opérationnelles de Cegid Group

Cegid

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est de 232,0 M€ (228,7 M€ au 31 décembre 2015). Au 31 décembre 2016, le résultat d'exploitation s'élève à 26,5 M€ (26,2 M€ au 31 décembre 2015) et le résultat net à 14,1 M€ (15,5 M€ au 31 décembre 2015).

Les capitaux propres s'établissent, après prise en compte d'un solde sur dividende versé de 1,5 M€, à 170,9 M€ (156,3 M€ au 31 décembre 2015 après prise en compte d'acompte sur dividende pour 10,0 M€). L'endettement financier net s'élève, au 31 décembre 2016, à 84,8 M€ (94,3 M€ au 31 décembre 2015).

Quadratus

Le chiffre d'affaires de l'année 2016 s'élève à 32,3 M€ (29,8 M€ en 2015), le résultat d'exploitation à 14,8 M€ (13,1 M€ en 2015) et le résultat net à 9,0 M€ (8,6 M€ en 2015).

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à 45,7M€ et la trésorerie nette à 46,9 M€.

Cegid Public

Cegid Public, éditeur de solutions destinées au secteur public, a réalisé pour l'année 2016, un chiffre d'affaires de 17,0 M€ (17,2 M€ en 2015), le résultat d'exploitation, est de 0,6 M€ (1,6 M€ en 2015) et le résultat net est de - 0,2 M€ (0,1 M€ en 2015).

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à 7,5 M€ et l'endettement financier net à 5,1 M€.

Filiales de Cegid

TDA International

TDA International, éditeur de solutions de Conseils en mode On Demand a réalisé, pour l'année 2016, un chiffre d'affaires de 2,9 M€ (2,5 M€ pour 2015). Le résultat d'exploitation s'élève à 1,0 M€ (0,7 M€ en 2015) et le résultat net à 0,6 M€ (0,4 M€ en 2015).

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'élèvent à 1,1 M€ et la trésorerie nette à 1,1 M€.

Altaven

Altaven, éditeur d'une plateforme de solutions de gestion fiscale à destination des moyennes et grandes entreprises, a été acquise en juin 2015. Cette société est consolidée depuis le 1^{er} juillet 2015.

Au 31 décembre 2016, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 17,0 M€ et un résultat d'exploitation de 2,3 M€.

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à 7,6 M€ et la trésorerie nette à 1,9 M€.

La société Altaven a pris en location-gérance, au 1^{er} janvier 2016, le fonds de commerce constitué des contrats, d'origine Cegid, conclus avec les grandes entreprises et les groupes concernés par le régime de l'intégration fiscale.

Technomedia France

Technomedia France, qui distribue les solutions développées par Technomedia Canada, a été acquise dans le cadre du groupe Technomedia, en décembre 2015. Cette société est consolidée depuis le 1^{er} décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 9,6 M€ et un résultat d'exploitation de - 0,8 M€.

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à - 0,04M€ et l'endettement financier net à 0,3 M€.

Edoc/Efolia

Depuis septembre 2016, la société Cegid détient une participation de 40% dans les sociétés Efolia et Edoc Group spécialisées dans les domaines de la dématérialisation et de la gestion électronique de documents. Ces sociétés sont intégrées par mise en équivalence dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2016.

Magelia

La société Magelia, éditeur d'une plateforme e-commerce, a été acquise en septembre 2015 et consolidée depuis le 1^{er} septembre 2015. Après la mise en place d'un contrat de location-gérance au 1^{er} octobre 2015, au bénéfice de Cegid, la société a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en date du 8 décembre 2016.

ASPX

La société Aspx n'a pas d'autre activité que la gestion de sa participation dans la société Cemagid, qui propose le portail d'animation de 4 plateformes web en mode SaaS, www.comptanoo.com.

La société Cemagid a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 0,5 M€ (0,8 M€ en 2015) dont 0,2 M€ de revenus récurrents. Le résultat d'exploitation s'élève à - 0,2 M€ (- 0,01 M€ en 2015) et le résultat net à - 0,3 M€ (0 M€ en 2015).

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à - 0,2 M€ et l'endettement financier net ressort à 0 M€.

Il est rappelé que cette société est intégrée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

Filiales internationales

EUROPE

Royaume-Uni : Cegid Limited

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 6,4 M€ (6,5 M€ en 2015), le résultat d'exploitation à 1,2 M€ (1,4 M€ en 2015) et le résultat net à 0,9 M€ (1,1 M€ en 2015).

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à 4,3 M€ et la trésorerie nette à 3,9 M€.

Italie : Cegid Italia

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 3,8 M€ (3,5 M€ en 2015), le résultat d'exploitation à 0,7 M€ (0,4 M€ en 2015) et le résultat net à 0,5 M€ (0,3 M€ en 2015).

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à 1,5 M€ et la trésorerie nette à 1,5 M€.

Espagne : Cegid Iberica

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 2,5 M€ (1,6 M€ en 2015), le résultat d'exploitation à - 0,2 M€ (- 0,6 M€ en 2015) et le résultat net à - 0,2 M€ (- 0,6 M€ en 2015).

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à -1,1 M€ et l'endettement financier net à 1,6 M€.

Portugal : Cegid Portugal

Cette société a pour activité principale l'exploitation d'un centre d'assistance téléphonique pour l'activité internationale Retail. Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 0,9 M€ (0,7 M€ en 2015), le résultat d'exploitation à 0,2 M€ (- 0,01 M€ en 2015) et le résultat net à 0,2 M€ (0,01 M€ en 2015).

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à 0,4 M€ et la trésorerie nette à 0,1 M€.

Russie : Cegid Software Vostok

Le groupe Cegid est présent en Russie depuis janvier 2014 grâce à la société Cegid Software Vostok, filiale à 100 % de Holding Cegid BV qui n'a pas d'autre activité que de détenir cette participation. Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 0,3 M€, le résultat d'exploitation à 0,02 M€ et le résultat net à 0,1 M€.

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à - 0,5 M€ et l'endettement financier net à 0,6 M€.

AMERIQUE DU NORD

Canada

Montréal : Technomedia Formation Incorporation

Technomedia, éditeur d'une suite logicielle internationale en mode SaaS de Human Capital Management (HCM) à destination des Moyennes/Grandes entreprises et organismes du secteur public, a été acquise en décembre 2015. Cette société, ainsi que les sociétés Technomedia SAS (France), Technomedia Talent Management (USA) et Technomedia Ltd (Hong Kong) qui représentent le groupe Technomedia, sont consolidées depuis le 1^{er} décembre 2015.

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 8,0 M€, le résultat d'exploitation à 1,9 M€ et le résultat net à 2,7 M€.

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à 10,7 M€ et la trésorerie nette à 0,1 M€.

USA

New York – Californie : Cegid North America

La société Cegid Corporation a absorbé la société JDS Solutions Corporation au 1^{er} janvier 2016 et sa dénomination sociale est désormais Cegid North America.

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 5,4 M€, le résultat d'exploitation à -1,0 M€ et le résultat net à -1,2 M€.

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à - 4,9 M€ et l'endettement financier net, qui tient compte du financement lié à l'acquisition de la société JDS, s'élève à 16,3 M€.

New York : Technomedia Talent Management

Technomedia Talent Management, distributrice des logiciels développés par Technomedia Canada et éditeur d'un logiciel de recrutement en phase de migration au profit de la suite logicielle éditée par Technomedia, a été acquise dans le cadre du Groupe Technomedia, en décembre 2015. Cette société est consolidée depuis le 1^{er} décembre 2015.

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 4,1 M€, le résultat d'exploitation à -2,2 M€ et le résultat net à -2,2 M€.

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à 2,7 M€ et l'endettement financier net à 0,1 M€.

AMERIQUE DU SUD

Brésil : Cegid Licenciamento de Software

Le chiffre d'affaires de la société Cegid Licenciamento de Software, filiale à 100 % de Cegid s'élève à 0,5 M€ (0,4 M€ en 2015), le résultat d'exploitation à -0,4 M€, identique à 2015. Le résultat net est de -0,2 M€ (- 0,5 M€ en 2015).

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à -0,6 M€ et l'endettement financier net à 0,9 M€.

ASIE

Chine : Cegid Hong Kong Holdings Limited - Cegid software

Le chiffre d'affaires de la société Cegid Software (Shenzhen), détenue à 100 % par la société Cegid Hong Kong Holdings Limited, s'élève, pour l'année 2016, à 2,1 M€ (2 M€ en 2015). Le résultat d'exploitation, qui prend en compte des événements de gestion non récurrents, s'élève à - 0,1 M€ (- 0,5 M€ en 2015) et le résultat net s'élève à - 0,2 M€ (- 0,5 M€ en 2015).

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à - 0,4 M€ et la trésorerie nette à 0,3 M€.

Hong Kong : Technomedia Ltd

Technomedia Ltd, distributrice des logiciels développés par Technomedia Canada, a été acquise dans le cadre du Groupe Technomedia, en décembre 2015. Cette société, qui n'a pas un niveau d'activité significatif, est toutefois consolidée depuis le 1^{er} décembre 2015 dans le cadre de l'intégration du Groupe Technomedia.

AFRIQUE

Maroc

Le groupe Cegid, qui était présent au Maroc depuis quelques années dans le cadre d'un bureau de liaison de Cegid, a créé en 2015 la société de droit marocain, Cegid North Africa, filiale à 100 % de Cegid.

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 0,6 M€, le résultat d'exploitation à -0,05 M€ et le résultat net à -0,05 M€.

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à 0 M€ et l'endettement financier net à 0,2 M€.

Côte d'Ivoire

Cegid est également présent en Côte d'Ivoire depuis novembre 2015 avec la société Cegid Côte d'Ivoire, filiale à 100 % de Cegid.

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 0,2 M€, le résultat d'exploitation à - 0,2 M€ et le résultat net à - 0,2 M€.

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à - 0,1 M€ et l'endettement financier net à 0 M€.

Autres sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation

Tunisie : Cegid Tunisie

Cette société, filiale à 100 % de Cegid, constitue le centre de développement de la gamme TDA. Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 0,4 M€ (0,4 M€ en 2015), le résultat d'exploitation à 0,04 M€ (0,02 M€ en 2015) et le résultat net à 0,02 M€ (0,01 M€ en 2015).

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à 0,1 M€ et la trésorerie nette à 0,07 M€.

Ile Maurice : Cegid Mauritius

Cette société, filiale à 100 % de Quadratus, est un centre de développement d'offres développées en mode full web à destination de la Profession Comptable et ses clients TPE/PME. Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 0,4 M€, identique à 2015, le résultat d'exploitation est à l'équilibre (identique à 2015) et le résultat net est à 0,02 M€ (0,01 M€ en 2015).

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissent à 0,09 M€ et l'endettement financier net est non significatif.

Autre société consolidée

Cegid Services

Cegid Group détient 99,89 % de Cegid Services, filiale qui n'a plus d'activité et dont l'actif net n'est pas significatif.

Autres entités consolidées

Fondation d'entreprise Cegid

Au 31 décembre 2016, les comptes de la Fondation d'entreprise Cegid font ressortir un excédent de 0,04 M€.

Fonds de dotation Cegid pour l'entrepreneuriat et le numérique

Au 31 décembre 2016, les comptes du Fonds de dotation Cegid pour l'entrepreneuriat et le numérique font ressortir un excédent de 0,02 M€.

Autres participations non consolidées

Cegid Japan

La société Cegid Japan, détenue à 100 % par Cegid, n'a pas d'activité significative et n'est donc pas consolidée.

Novigotech

La société Novigotech, détenue par Cegid à hauteur de 12,4 % n'a pas, au 31 décembre 2016, d'activité significative et n'est donc pas consolidée.

5. Responsabilité sociale et environnementale

Les développements relatifs aux informations en matière de « Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale » figurent en pages 52 à 65 du Rapport Financier Annuel.

6. Ressources humaines, un vecteur de performance

A l'heure de « l'entreprise numérique » et d'une économie fortement orientée sur les activités tertiaires, la composante ressources humaines représente un axe majeur de la réussite de cette transformation.

La politique de ressources humaines a donc l'impératif de s'adapter pour répondre à cette nécessité à laquelle l'entreprise est confrontée : comment disposer des ressources humaines adaptées à cette transformation ?

Cet objectif doit se caractériser par la mise en œuvre de solutions assurant le maintien des compétences existantes et la capacité à disposer de celles indispensables à la performance de l'organisation.

A cet impératif s'ajoute l'accélération de la notion de temps pour l'entreprise. Le temps d'hier n'est pas le temps du numérique.

Cela impose de l'agilité, de l'adaptation, de la collaboration et de la remise en cause permanente des politiques de ressources humaines.

L'efficacité de cette dernière repose sur la capacité à :

- Connaître de manière régulière les compétences existantes
- Organiser la veille sur les compétences de demain
- Organiser l'engagement des collaborateurs dans la transformation de leur propre compétence
- Mettre en œuvre des outils d'engagement collectif
- Inscire la mobilité et l'agilité comme principe de fonctionnement
- Faire du dialogue social un vecteur de développement

- Inscrire la qualité de vie au travail comme facteur de performance

L'association de ces différents éléments, leur pilotage opérationnel et une adaptation permanente aux évolutions métiers doit assurer la transformation durable du Groupe dans un cadre soucieux d'associer la performance économique et le développement continu de ses ressources humaines.

Les collaborateurs et collaboratrices, une des richesses du groupe

Les ressources humaines du Groupe

Évolution des effectifs du Groupe

Les effectifs des différentes sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe se répartissent de la manière suivante :

Effectifs inscrits au 31 décembre	2016	2015
France	1 922	1 991
Filiales étrangères	255	265
TOTAL	2 177	2256

Le développement des compétences, au cœur du dispositif RH

L'accompagnement de la transformation est le fil conducteur de la stratégie de développement des ressources humaines de Cegid.

L'accompagnement continu de la transformation des métiers

Portée par les évolutions des technologies, des usages, et les évolutions des besoins des clients notamment, la transformation des métiers s'opère. Elle impacte les compétences et nous impose une dynamique permanente de développement des compétences des collaborateurs organisées en 5 grandes filières métier : la Recherche et Développement, le Marketing, la Vente, le Déploiement, et le Support Client. Certains métiers peuvent être en profonde mutation du fait des évolutions des différentes activités. Anticiper, préparer et suivre l'impact de ces changements sur les compétences est un enjeu important, organisé par l'élaboration et la mise en œuvre de référentiels métiers et le recensement continu des compétences clés des collaborateurs. Ce processus démarré depuis plusieurs années s'est poursuivi en 2016 et a vocation à s'inscrire dans le long terme.

La formation, levier majeur du développement des compétences

La formation constitue un enjeu majeur tant pour les entreprises que pour les collaborateurs eux-mêmes compte tenu de l'évolution régulière des métiers.

Le numérique au travers d'environnements ouverts et collaboratif refonde les pratiques de formation qui appréhende désormais le collaborateur comme un utilisateur de contenus.

Cegid confirme la poursuite des mesures devant permettre aux collaborateurs de développer leurs compétences grâce à un accès facilité à la formation professionnelle avec de nouvelles modalités. La mise à disposition de MOOC métiers, et la création de SPOC Cegid permettant aux collaborateurs de s'inscrire de manière souple à des formations à la carte, se développeront davantage pour favoriser l'accès à l'acquisition de compétences renforcées.

Les axes de développement pour 2017 porteront sur le renforcement du suivi des compétences autour des deux axes suivants : la mise à disposition de contenus plus digitaux, interactifs et collaboratifs et la mise en place de dispositifs permettant l'évaluation opérationnelle des compétences.

Des organisations et des collaborateurs en mouvement

Pour mieux répondre aux besoins du marché, les organisations se transforment. Cela constitue donc l'opportunité d'évolution pour nos collaborateurs. Dans cette optique, le programme « Envol » a pour vocation de préparer nos potentiels d'aujourd'hui et de demain. Autrefois, seulement destiné aux métiers clés de l'entreprise, il s'est élargi à des profils plus diversifiés apportant une mixité des expériences et des parcours qui garantissent la richesse et la performance du Groupe pour les années à venir. Plus largement, la mobilité professionnelle des collaborateurs du Groupe est un gage de performance et de réussite dans un environnement en changements permanents et rapides. Elle démontre la souplesse et la réactivité de l'organisation face à des activités, des métiers, des technologies, et des besoins clients en évolution. Par ailleurs, la mobilité interne démontre la capacité de Cegid d'offrir des opportunités de développement professionnel à ses collaborateurs, soutenant et favorisant leur employabilité à long terme. Afin de promouvoir l'agilité et la mobilité professionnelle des collaborateurs, qu'elle soit professionnelle ou géographique, le Groupe a mis progressivement en œuvre un ensemble de mesures d'accompagnement : passerelles métier et accompagnements formation en sont des exemples.

Le collaborateur au centre de la politique RH

La transformation nécessaire des métiers et des organisations de l'entreprise, conduit à des changements impactant pour les collaborateurs. Ainsi, le Groupe est particulièrement vigilant à des fondamentaux qui le caractérisent.

Bien être et Santé au travail

Le Groupe s'est investi depuis de nombreuses années dans des actions de prévention des risques professionnels, tels que le risque routier ou les risques psychosociaux.

Au-delà de la mise en œuvre régulière de mesures opérationnelles, impliquant management, représentants du personnel et service de santé au travail, le Groupe a développé également des actions dans le domaine de la santé. C'est dans ce cadre que les programmes d'arrêt du tabac, de don du sang, ou d'accompagnement face aux situations de handicap seront de nouveau proposés aux collaborateurs en 2016.

En complément, la dynamique du projet d'entreprise « Kiffe ta boîte » lancé en 2011 auprès des collaborateurs du Groupe accompagne la transformation en permettant de construire de nouveaux environnements de travail et d'impulser l'évolution du cadre de vie au sein de l'entreprise reposant sur l'échange, la collaboration, et l'ouverture dans une finalité de performance collective.

Rétribution associant les collaborateurs à la réussite du Groupe

La politique de rémunération du Groupe est fondée sur un principe d'adéquation des salaires versés à l'atteinte des objectifs réalisés. Elle s'inscrit dans un cadre dynamique régulièrement repensé et comparé aux pratiques du marché. Ainsi, en fonction des missions et responsabilités confiées aux collaborateurs, le Groupe dispose d'un système de rémunération adapté à ses métiers et permettant d'ajuster performance individuelle et collective.

Le Groupe associe également ses collaborateurs au partage des fruits de la croissance en s'appuyant sur les dispositifs d'intéressement, de participation et d'épargne volontaire. Ces éléments participent directement à l'implication des collaborateurs dans le développement du Groupe et à leur sensibilité à la notion de performance, gage de pérennité d'une entreprise.

En 2016, les principales sociétés du Groupe ont ainsi alloué, concernant les périphériques de rémunération des collaborateurs 2,9 M€ (2,4 M€ en 2015) au titre de l'intéressement et 2,1 M€ (1,5 M€ en 2015) au titre de la participation. Ces montants sont complétés par un dispositif d'abondement brut s'élevant à 0,5 M€ au titre de l'année 2016, identique à 2015.

Dialogue social

Le dialogue social constitue un levier durable de performance du Groupe et prend une place majeure dans un contexte de transformation.

Les valeurs communes de respect, de transparence et d'échanges qui animent les relations entre partenaires sociaux depuis de nombreuses années prennent ainsi encore plus d'importance.

Les échanges riches et constructifs, qui se sont poursuivis en 2016, ont permis de partager les enjeux stratégiques du Groupe au regard de l'évolution de son modèle économique, mais également d'explorer des dispositifs d'enrichissement des mesures à destination des collaborateurs.

Diversité

La diversité est un gage de richesse et de capacité de transformation de toute l'entreprise. Ce principe s'incarne au travers de plusieurs démarches : des messages de communication exprimant la volonté réelle du Groupe d'agir sur les mentalités, tant au sein de l'entreprise sur l'ensemble des sites du Groupe, en France et à l'international, qu'à l'extérieur ; des accords d'entreprise traduisant en mesures concrètes des dispositifs spécifiques pour les jeunes diplômés, les femmes ou les collaborateurs les plus confirmés. En 2016, Cegid a réaffirmé sa volonté incarnée par des dispositifs concrets en signant un nouvel accord intergénérationnel.

Égalité professionnelle

Précurseur dans son domaine d'activité, Cegid a, dès 2007, mis en place un dispositif dédié à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Celui-ci a permis de développer des actions dans les domaines de l'embauche, de la formation professionnelle, de la rémunération, de l'évolution professionnelle, mais également de la parentalité.

Au 31 décembre 2016, les femmes représentent 37 % des effectifs, et 25 % du nombre de managers chez Cegid. En 2016, la proportion de femmes dans les recrutements réalisés est égale à leur représentation dans l'entreprise avec une part de femmes représentant 36 % des recrutements.

Handicap

Initié depuis 2008, Cegid poursuit son engagement en faveur de l'emploi et de l'insertion des travailleurs handicapés (TH).

Après une phase de sensibilisation, puis d'ancrage dans les pratiques, l'orientation de la politique handicap s'est portée sur l'accélération de la prise en compte du handicap dans les différentes activités.

Cela s'est concrétisé avec de nouvelles actions sur le recrutement, la formation pour l'insertion de nouveaux profils, la recherche accrue de nouveaux partenaires pour répondre aux objectifs fixés.

Cela s'inscrit dans un cadre de développement fort du numérique et de ses impacts sur les métiers qui impose de repenser les modalités de recrutement, de formation et de maintien dans l'emploi.

L'insertion et la formation de travailleurs handicapés demeurent les axes externes prioritaires des engagements du Groupe.

La poursuite des formations « Quadra Compta », dispensées aux stagiaires du Centre de réadaptation de Mulhouse (CRP) sous différents champs (soutien de formation, achat de matériel, bourse d'étude, accueil de stagiaires, etc.) doit permettre une meilleure intégration des publics visés.

La mise en œuvre de nouveaux modèles de recrutements digitaux ainsi que la mise en place de formation à distances doivent participer directement à réaliser les objectifs de formation et d'insertion.

Jeunes diplômés et carrières confirmées

Cegid démontre encore en 2016 son dynamisme dans l'intégration des jeunes au sein de ses effectifs : les collaborateurs de moins de 30 ans ont représenté 53 % des embauches.

En 2016, Cegid a accueilli 51 jeunes en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation. 48 stagiaires ont également eu l'occasion de découvrir le monde de l'entreprise chez Cegid et ont ainsi pu ancrer leurs acquis académiques dans une réalité professionnelle.

En parallèle Cegid met en œuvre depuis 2010 des actions dédiées aux collaborateurs de plus de 45 ans qui traduisent l'engagement du Groupe à anticiper leur évolution professionnelle, développer leurs compétences et assurer la transmission de leur savoir. Pour les collaborateurs dont la carrière professionnelle arrive à son terme, le Groupe accompagne leur transition vers la retraite.

7. Facteurs de risques

Risques liés à l'activité

Risques liés au développement des activités en mode SaaS

Le développement significatif des activités en mode SaaS nécessite de la part des éditeurs la prise en compte de nouveaux risques inhérents à la fourniture de services en ligne.

La prévention des risques est organisée dans le cadre d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information, (P.S.S.I.) élaborée dans le respect des bonnes pratiques du marché.

Le premier risque majeur est celui d'une interruption longue de la fourniture des services. La prévention de ce risque est traitée à différents niveaux :

- l'utilisation d'infrastructures physiques et de services associés bénéficiant de certifications qui attestent du respect de principes et d'étalons de sécurité mondialement reconnus,
- une architecture applicative qui intègre la redondance des environnements de production,
- la mise en œuvre de processus et d'outils qui protègent la plateforme Cloud des tentatives d'accès ou autres intrusions malveillantes.

Le second risque majeur porte sur les données des clients du Groupe : la perte, le vol, la destruction, la diffusion non souhaitée d'informations ou l'accès malencontreux à une information ne les concernant pas. Pour prévenir ces risques, des politiques de sécurité intégrant des sauvegardes des données sur plusieurs lieux géographiques et sur différents supports sont mises en œuvre, des principes d'accès, d'étanchéité, de chiffrement sont également testés et déployés.

Des tests de vulnérabilité et des audits organisés à l'initiative de Cegid ou à l'initiative de ses clients, permettent de vérifier la bonne mise en œuvre des principes définis dans la P.S.S.I et la fiabilité de cette mise en œuvre.

Sur le plan économique et financier, l'évolution du modèle qui consiste à passer du mode licence au mode SaaS, peut être considérée, compte tenu de son caractère de plus forte récurrence, comme un facteur positif en raison d'une meilleure prévisibilité de l'activité. Il est cependant nécessaire de prendre en compte, dans un contexte d'accélération de la facturation des ventes de contrats en mode SaaS par rapport au mode licence, généralement facturé en une seule fois lors de la livraison des droits/clés d'accès, les impacts sur les flux de trésorerie. Le groupe Cegid considère que ce risque est correctement appréhendé d'autant que les contrats récurrents de maintenance issus des ventes de licences et matériels, qui sont majoritairement facturés trimestriellement, lui procurent des ressources financières régulières. De plus, l'évolution du modèle vers des contrats SaaS, propice à un plus grand adossement entre la réalisation de services Cloud et leurs facturation/ encaissement doit conduire à la réduction du besoin en fonds de roulement.

Plus généralement, pour gérer son développement et son éventuel besoin en fonds de roulement, le groupe Cegid a une politique de financement par des lignes de crédit d'une maturité au moins égale à 5 ans. Le Groupe a aussi comme objectif constant d'améliorer sa

gestion de l'encaissement de ses créances permettant ainsi de pallier, le cas échéant, une dégradation ponctuelle de la trésorerie.

Enfin, le développement des activités en SaaS s'appréhende au niveau de la gestion des achats des ressources d'infrastructure, notamment dans le cadre du Cloud privé fourni par IBM et de la marge brute qui en découle. Cegid considère que le recours à un partenaire mondial spécialisé dans le domaine des infrastructures Cloud, qui permet la variabilisation des charges liées à la consommation des ressources allouées, est un atout dans le cadre du fort développement des activités Cloud et la gestion de la marge brute du Groupe.

Risques liés à la Sécurité des Systèmes d'Information

Pour gérer la sécurité des données dont elle assure la gestion et la résilience de ses processus, Cegid a rédigé une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (P.S.S.I), en a mis en place la gouvernance (Comité Sécurité, R.S.S.I.) et mis en œuvre un ensemble de chantiers destinés à faire progresser la sécurité globale de son Système d'Information, mais aussi à sensibiliser ses collaborateurs à ces enjeux. Des tests d'intrusion sont réalisés régulièrement. Des travaux ont été entrepris pour mettre au point les Plans de Continuité d'Activité des métiers du Support à la clientèle et du Développement des Applications, considérés comme les plus critiques au regard des enjeux des clients. Une attention particulière est portée aux infrastructures des filiales internationales.

Une attention particulière et des travaux adaptés permettent de traiter des questions de sécurité des activités Software as a Service développées par le groupe Cegid. Cette politique veille à développer en permanence le niveau de résilience et de sécurité de cette activité. Des tests et audits sont pratiqués régulièrement sur toute ou partie de la chaîne de production (tests d'intrusion notamment). Un projet a été conduit en 2016 pour préparer à l'obtention du certificat ISO27001 prévue pour juin 2017 pour l'ensemble du Groupe, Technomedia répondant d'ores et déjà à cette norme.

Risques de fraude et d'escroquerie - Cybercriminalité

En raison du développement de l'internet et des systèmes d'information, le Groupe est confronté à des risques de fraude et d'escroquerie notamment par usurpation d'identité.

Face à ce risque, le Groupe mène des actions régulières de sensibilisation auprès des collaborateurs en adéquation avec les risques potentiels inhérents à leur métier et a notamment mis en place une procédure de sécurisation, de vérification et de contrôle des commandes et des règlements.

Les procédures de gestion des identités dans le système d'information du Groupe ont été renforcées, ainsi que le niveau de traçabilité des opérations qui y sont enregistrées.

Risques liés à la commission de faits de corruption ou de trafic d'influence

Le Groupe est susceptible d'être confronté, dans le cadre de son activité et en raison de l'accélération de son développement, à des risques de commission de faits de corruption ou de trafic d'influence.

Le groupe Cegid prend actuellement différentes mesures s'inscrivant dans le cadre de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique (dite « Loi Sapin II »).

Il est rappelé que cette loi consacre l'obligation de prendre des mesures destinées à prévenir et détecter la commission, en France ou à l'étranger, de faits de corruption ou de trafic d'influence.

Parmi les mesures et procédures de prévention dont dispose, dès à présent le groupe et qui seront complétées ou mises en place d'ici l'entrée en vigueur de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, on relève :

- une cartographie des risques,
- des procédures d'évaluation de la situation des clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires au regard de la cartographie des risques,
- un code de conduite (Code Ethique) intégré au Règlement Intérieur, illustrant les comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence,
- un dispositif d'alerte interne à l'effet de recueillir les signalements des salariés en cas de conduite ou situation contraire au code de bonne conduite (Code Ethique).

Un dispositif de formation des cadres et personnels les plus exposés aux risques de corruption,

- un régime disciplinaire en vue de sanctionner les salariés en cas de violation du code de conduite (Code Ethique),
- des procédures de contrôle comptable interne ou externe pour s'assurer que les livres, registres et comptes ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption,
- un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures ainsi mises en œuvre.

La commission de faits de corruption ou de trafic d'influence serait susceptible d'avoir des effets défavorables sur l'activité du groupe en raison, notamment, de la gravité des sanctions encourues et aurait un impact négatif sur la notoriété et l'image de marque du groupe.

Risques sur la propriété intellectuelle et les actifs immatériels

La réussite future du Groupe dépend en partie de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier de ses marques et de ses programmes informatiques. Les programmes informatiques développés par les différentes sociétés du Groupe font l'objet de dépôts réguliers auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes). En l'état actuel du droit français et du droit européen, les logiciels autonomes ne sont pas brevetables. Ainsi, ces dépôts assurent la protection des savoir-faire et le respect des droits d'auteur relatifs aux logiciels développés par le Groupe. Cependant, il existe un risque que des tiers contreviennent à ces droits, ce qui pourrait avoir des effets défavorables sur l'activité du Groupe et nécessiter d'engager des dépenses pour défendre les intérêts des sociétés du Groupe. Il existe également un risque que des tiers considèrent que des produits du Groupe contreviennent à leurs droits de propriété intellectuelle et engagent des actions visant à interdire l'usage de ces droits et/ou obtenir des indemnités. Une telle situation pourrait exposer le Groupe à des contentieux et à des charges et indemnités liées à ces actions judiciaires.

Les marques et les logos sont déposés en France, auprès de l'INPI et font également l'objet de dépôt communautaire ainsi que de dépôt, dans les pays n'appartenant pas à l'union européenne, dans lesquels le Groupe dispose d'une implantation.

Le Groupe détient des copyrights sur ses produits, ses plaquettes commerciales et sur ses manuels utilisateurs.

Le Groupe reste vigilant au regard de la protection de ses actifs immatériels.

Le principal risque concernant la protection des actifs immatériels est lié à d'éventuels départs de collaborateurs qui ne respecteraient pas le cadre contractuel et légal existant à cette date.

L'environnement contractuel actuellement mis en œuvre tient compte de dispositions visant à protéger les droits de propriété intellectuelle appartenant aux différentes entités du groupe Cegid. Au 31 décembre 2016, le Groupe ne fait pas l'objet de procédure diligente à son encontre sur ces aspects susceptibles d'avoir une incidence significative sur son activité.

Le Groupe, attentif à la protection de ses produits et à la conformité de ses opérations, a mis en place une gestion adaptée relative aux clauses de propriété intellectuelle de l'ensemble des collaborateurs travaillant dans les activités de Recherche & Développement.

Dans ce cadre, outre la mise en conformité de leurs clauses contractuelles, les collaborateurs ont été sensibilisés aux bonnes pratiques de développement et aux enjeux associés.

Risques liés à la protection des données

L'un des enjeux majeurs à venir pour les sociétés du secteur IT et donc pour le groupe Cegid est le renforcement de la protection des données personnelles qu'ils sont amenés à traiter.

Le groupe Cegid, soucieux de respecter les dispositions issues du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, élabore dès à présent un dispositif dédié.

Ce dispositif permettra au groupe Cegid d'assurer un processus permanent de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données et de respecter un ensemble de règles et de bonnes pratiques.

Un manquement aux nouvelles obligations de protection des données personnelles, qui entreront en vigueur à compter du 28 mai 2018, serait susceptible d'avoir des effets défavorables sur l'activité du Groupe en raison, notamment, de la gravité des sanctions encourues en cas de manquement.

Le dispositif de protection des données comportera un volet consacré à son environnement contractuel.

Risques de dépendance vis-à-vis du personnel clé

La nature de l'activité du Groupe impose de manière permanente d'entretenir ses expertises et d'en acquérir de nouvelles.

La digitalisation de ses activités, l'évolution des technologies et le développement du SaaS ont été réalisés notamment par l'apport de nouvelles compétences et le développement de celles existantes.

Pour cela, le Groupe a ajusté sa politique de recrutement et d'identification des compétences sur les expertises nécessaires à sa transformation. Ces éléments ont été complétés par la démultiplication de ces dernières pour limiter le risque de dépendance.

Dans une période de tension des expertises et compétences, le Groupe a réussi à diversifier ses sources de recrutement, à acquérir sans difficultés majeures les compétences attendues et à conserver un taux de démission acceptable de ses ressources.

Une politique de rémunération orientée sur les expertises, et la construction des compétences complète ce dispositif.

Au-delà de ces processus de gestion des ressources humaines, le Groupe organise les supports concernant les obligations juridiques attachées aux collaborateurs clés et met en œuvre, le cas échéant, les clauses de non concurrence nécessaire à la préservation de ses intérêts.

Un risque spécifique existant lors d'acquisition de compétences lors de rapprochement de société est traité, autant que possible, dans le cadre des négociations déterminant les conditions dudit rapprochement.

Ce risque demeurant néanmoins potentiellement significatif, le Groupe met progressivement en œuvre une politique de succession afin d'en limiter les éventuelles conséquences.

Les différentes mesures évoquées ci-dessus, associées à l'entretien permanent des expertises limitent l'exposition du Groupe à la perte de compétences clés.

Risques fournisseurs et technologiques

Sur le plan technologique, le Groupe a noué des alliances avec de grands éditeurs et fournisseurs d'outils de développement, de middleware, de base de données et de systèmes d'exploitation.

Ces outils, ainsi que les briques architecturales utilisées dans le déploiement des solutions Cegid, reposent principalement sur des technologies standards du marché développées par ses partenaires. Les contraintes qui en résultent pour Cegid découlent essentiellement de la nécessité d'adapter les lignes de produits en fonction des nouvelles versions mises sur le marché et des obligations en matière de maintenance des produits. Pour gérer ces risques potentiels, Cegid, grâce à ces outils compatibles avec les différents grands standards du marché, devrait être en mesure d'évoluer vers des solutions alternatives existantes permettant ainsi de limiter cette dépendance technologique. Il n'en demeure pas moins que la nature même du métier de Cegid reste très liée aux évolutions des grands fournisseurs de technologies.

Le Groupe développe des activités de services Cloud qui s'ajoutent au mode traditionnel de licence On Premise. Ainsi le Groupe assure, dans un contexte d'évolution progressive de la fourniture de plateformes IaaS apportées principalement par IBM (cf. ci-dessous), l'exploitation des outils informatiques nécessaires à la mise en œuvre de cette activité. Le Cloud Privé Cegid, construit avec IBM, est situé en France Métropolitaine et les architectures déployées reposent sur le principe de la redondance des alimentations, des machines, du stockage et des accès télécom. La sécurité périmétrique d'accès aux applications fournies depuis le Cloud Privé a fait l'objet d'un soin tout particulier. IBM a ajouté des sondes situées en amont de ses firewall.

Ainsi, avant même les contrôles traditionnels d'authentification et de vérification des droits d'accès, les sondes détectent les comportements malveillants, rejettent les connexions suspectes et préviennent les tentatives d'intrusion.

L'accès aux datacenters de production est sécurisé et n'est possible qu'aux seuls membres autorisés. Ceux-ci disposent des équipements nécessaires à en assurer l'exploitation (climatisation, système de détection d'incendie, onduleurs et groupes électrogènes de secours). Ces équipements font l'objet d'une maintenance régulière. Un système de sauvegarde quotidienne des données a été mis en place et repose sur le principe de doubles sauvegardes stockées dans des lieux géographiques distincts.

Le contrat Cegid/IBM France permet ainsi au Groupe d'être l'opérateur d'une infrastructure virtuelle, s'affranchissant des risques associés aux couches physiques dans le cadre d'un niveau d'engagement (SLA) très élevé et contrôlé par le suivi d'indicateurs de disponibilité, de sécurité, de performance en lien avec les objectifs fixés entre les deux groupes. La migration des clients On Demand de Cegid vers le Cloud Privé s'est poursuivie au long de l'année 2016. Les infrastructures et les services de Cloud Privé fournis par IBM bénéficient d'une certification ISO27001. Pour ce qui concerne les services Cloud délivrés par Cegid, une démarche de certification ISO27001 a également été entreprise et devrait pouvoir être déployée en 2017.

Risques de dépendance vis-à-vis des intégrateurs et/ou partenaires commerciaux

Le groupe Cegid dispose d'un réseau de partenaires et d'intégrateurs.

Nous vous précisons, qu'à la connaissance de la société, il n'existe pas de risque significatif de dépendance vis-à-vis des intégrateurs ou à l'égard des partenaires commerciaux. En effet, il existe plus de 400 partenaires commerciaux dans le monde sous contrats qui réalisent un chiffre d'affaires représentant de l'ordre de 3 % du chiffre d'affaires total.

Outre la part non significative du chiffre d'affaires réalisé tant par les partenaires commerciaux que par les intégrateurs, le niveau de technicité des intégrateurs auquel a recours le groupe Cegid, n'est pas de nature à créer un risque de dépendance technologique.

De manière plus générale, il est à noter que le groupe Cegid peut être amené à subir, nonobstant l'existence de dispositions contractuelles, des agissements concurrentiels qualifiés de déloyaux de la part de ses partenaires, cette situation pouvant s'analyser comme un facteur de risques.

Risques liés à la diffusion des offres à l'international

La diffusion des offres auprès de clients situés dans un grand nombre de pays se traduit naturellement par une augmentation des risques. De ce fait, une attention particulière est prêtée à une évaluation préalable des risques liés à l'exploitation et la responsabilité qui en découle, notamment en termes de prise en compte de solutions tierces dans les offres HCM et Retail en ce compris les évolutions de la réglementation pour les pays concernés.

Risques liés à la vente en ligne

La vente de produits et de services en ligne sur le site de commerce électronique, CegidStore, canal de vente intégrant le paiement par carte bancaire, s'accompagne des risques inhérents aux ventes en ligne. Cegid les a pris en considération lors de la construction de son site en

s'efforçant de respecter l'ensemble des bonnes pratiques de la vente en ligne en B to B, en matérialisant tout particulièrement les éléments d'information communiqués aux clients professionnels et en établissant un suivi de l'activité et de son encaissement.

Risques clients

Le risque clients est faible :

- la dispersion statistique du chiffre d'affaires est forte, aucun client du groupe Cegid facturé en 2016 ne représentant plus de 0,4 % du total du chiffre d'affaires consolidé,
- le poste clients est réparti sur plus de 18 000 comptes et aucun client ne représente plus de 1 % environ de la balance clients.

Risques de dépendance à la zone géographique France ou à un type de clients particulier.

Il est rappelé que les sociétés du groupe Cegid s'adressent à un éventail très large de clientèle allant de la TPE, aux PME, aux grandes entreprises et groupes, et également, s'agissant de la filiale Cegid Public aux organisations publiques. Dès lors, le groupe Cegid ne présente pas de risque particulier de dépendance face à un type de client.

S'agissant du risque de dépendance géographique (France ou international) et même s'il s'agit d'une société de droit français qui, lors de sa création il y a plus de 30 ans, était essentiellement axée vers une clientèle française, qui représente encore une part importante de son chiffre d'affaires, le Groupe, depuis plusieurs années, a développé ses investissements et son implantation à l'international.

De plus, le développement à l'international qui, depuis fin 2015 avec l'acquisition de Technomedia, est désormais axé sur les deux expertises Retail et HCM, fait partie intégrante des atouts dont dispose le Groupe ainsi que des plans d'actions mis en œuvre pour lui permettre de mieux s'adapter à l'environnement économique.

Risques liés à la position concurrentielle

Il est rappelé que le groupe Cegid est positionné en tant qu'éditeur de logiciels spécialisés sur 7 lignes de métiers « sectoriels » (Industrie, Services, Négoce, Retail, Profession Comptable, entrepreneurs et TPE, Secteur Public) et 3 expertises « fonctionnelles » (Finance, Fiscalité, HCM / Ressources Humaines), et s'adresse à toute taille d'entreprise. Ces domaines d'expertise sont décrits en pages 11 à 15.

De plus, le parc clients de Cegid peut disposer d'un ou plusieurs modules ou solutions métiers/fonctionnels, ce qui signifie que de nombreuses entreprises font appel à plusieurs éditeurs de logiciels pour leurs applications. Dès lors, le positionnement particulier du groupe Cegid, eu égard à sa diversité d'activités et de taille d'entreprises clientes, ne facilite pas la détermination d'une part de marché pertinente ni, a fortiori, une comparaison pertinente avec les autres acteurs dans chacun des domaines d'expertise de Cegid.

Hormis les dépendances spécifiques, mentionnées en pages 31 à 41, le groupe Cegid n'a pas d'autre dépendance significative.

Risques liés à l'environnement

La nature des activités de Cegid Group et de ses filiales n'est pas génératrice de risques environnementaux significatifs. Ces activités n'impliquent donc pas de mesures spécifiques autres que celles mentionnées dans le rapport de responsabilité sociale et environnementale (pages 52 à 65) ayant pour but d'en limiter les éventuels impacts.

Autres risques

Risques de liquidité

En 2016 et jusqu'au 2 mars 2017, le Groupe disposait d'une ligne de crédit confirmé d'un montant maximum de 200 M€ jusqu'en mars 2019, puis 160 M€ en mars 2020 et 130 M€ en mars 2021 et mars 2022 en cas d'extension autorisée.

Cette ligne de crédit avait pour objet le financement des besoins généraux et d'investissements du Groupe, notamment en matière de croissance externe. Il est précisé que le groupe Cegid a utilisé 54 M€ de sa capacité de tirage au 31 décembre 2016.

Ce contrat de crédit comportait les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée et de covenants, notamment :

- exigibilité de plein droit en cas de liquidation judiciaire ou amiable,
- exigibilité facultative en cas de non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du ou des contrats, en cas de non-paiement d'une contribution ou imposition non contestée.

Cegid Group s'engageait également à respecter le covenant suivant :

- endettement financier net consolidé/moyenne des excédents bruts d'exploitation consolidés des deux derniers exercices inférieur ou égal à 3.

Au 31 décembre 2016, le Groupe respecte ces dispositions.

Afin de rembourser l'intégralité des sommes dues au titre de la ligne de crédit confirmé visée ci-dessus et de bénéficier d'un crédit renouvelable, le 2 mars 2017, le Conseil d'Administration de Cegid Group a adhéré à une convention de crédits aux termes de laquelle un pool de banques et d'investisseurs financiers a notamment mis à la disposition de Cegid Group un prêt à terme d'un montant de 63 millions d'euros, à échéance septembre 2023 et du groupe Cegid une nouvelle facilité de crédit renouvelable confirmée d'un montant de 75 millions d'euros dont l'échéance interviendra en septembre 2022. La convention de crédits a fait l'objet d'un avenant le 23 mars 2017, autorisé par le Conseil d'Administration de Cegid Group le 20 mars 2017, afin notamment de réduire le montant de la marge du prêt à terme. Il est précisé que la nouvelle facilité de crédit renouvelable confirmée n'est pas tirée.

Cette convention de crédits comporte les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée et notamment exigibilité en cas de non-paiement d'une somme exigible au titre du contrat, en cas de non-respect d'un engagement du contrat, en cas de non-respect du covenant visé ci-dessus.

Un covenant (endettement net senior sécurisé /EBITDA ajusté inférieur ou égal à 4.66:1) doit être respecté lorsque la facilité de crédit renouvelable est tirée à une certaine hauteur.

Ce financement bénéficie de garanties et de sûretés consenties par Cegid Group et certaines entités du groupe Cegid.

Le 3 mars 2017, Cegid Group a volontairement remboursé l'intégralité des sommes dues au titre de la ligne de crédit confirmé visée ci-dessus et a également volontairement renoncé à l'intégralité de la ligne de crédit confirmé visée ci-dessus.

La société Cegid bénéficie par ailleurs d'une facilité de paiement de 5,1 M€ consentie à des conditions favorables par un établissement financier lié à l'un de ses principaux fournisseurs.

Enfin, la société Altaven, avait initié avant son rapprochement avec Cegid, une démarche de financement et de promotion de ses projets innovants à l'international en rentrant en contact avec BPI France. Cette démarche s'est concrétisée par la signature en date du 16 octobre 2015 de deux contrats de prêt auprès de BPI France pour un montant global de 1,2 M€.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risques de taux

La ligne de crédit syndiqué en place jusqu'au 2 mars 2017 portait intérêt au taux Euribor de la durée du tirage plus une marge. La nouvelle ligne de financement approuvée le 2 mars 2017 porte également intérêt au taux Euribor de la durée du tirage plus une marge.

Dans ce contexte, le Groupe est exposé à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

À ce titre, au 31 décembre 2016, Cegid Group disposait de deux contrats de :

- Swap contrat Euribor 1 mois à 0,79 %, départ 31 janvier 2013, pour une durée de 4 ans, nominal de 20 M€ in fine,
- Swap contrat Euribor 1 mois à 0,07 %, départ 10 septembre 2014, pour une durée de 3 ans, nominal de 10 M€ in fine.

Au 31 décembre 2016, ces couvertures d'un montant de 30 M€ représentaient 55 % du montant utilisé.

Au titre de la nouvelle ligne de financement, Cegid Group dispose d'un contrat de swap avec un plafond de taux variable de 0%, départ 16 mars 2017, pour une durée de 3 ans sur un nominal variable.

La gestion quotidienne de la trésorerie du Groupe est assurée par la Direction Financière en utilisant un logiciel dédié et interfacé avec le système d'information intégré. Un reporting hebdomadaire de la situation de la trésorerie est établi et permet de suivre l'évolution de l'endettement et de la trésorerie placée ainsi que la typologie des flux.

Risques de change

Dans le contexte de l'accroissement des activités à l'international et des croissances externes réalisées en 2015, le Groupe a initié des couvertures de change principalement en dollar canadien pour tenir compte de la situation de la société canadienne Technomedia Formation qui réalise les investissements des offres HCM diffusées en Amérique du Nord et en Europe.

Des couvertures sont également initiées lors de paiements de certains approvisionnements en devises jugés significatifs ou dans le cadre de la gestion des besoins de financement courant des filiales concernées (essentiellement en dollar US et dollar canadien).

Echéancier des actifs et passifs financiers au 31 décembre 2016

(en M€)	Montant	Taux	Échéances
Dont dettes à un an au plus	5,7		
Dont dettes à taux variables	5,7	Base Euribor	Court terme
Dont dettes à + d'1 an et - de 5 ans	55,2		
Dont dettes à taux variables	54,0	Base Euribor	Moyen terme
Dont dettes à taux fixes	1,2		Moyen terme
Total hors retraitements liés aux normes IFRS	60,9		

* hors retraitements liés aux normes IFRS.

(en M€)	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Passifs financiers	5,7	55,2	
Actifs financiers	11,4		
Position nette	5,7	-55,2	0,0
Position nette après gestion	5,7	-55,2	0,0

* dont position nette : -49,5 M€, -65,3 M€ au 31 décembre 2015

Risques sur actions

Les valeurs mobilières de placement dans les comptes consolidés sont exclusivement des OPCVM de trésorerie.

En dehors des participations dans des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation, le Groupe ne possède pas de participation d'un montant significatif.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, Cegid Group détient, au 31 décembre 2016, 136 807 actions, pour une valeur totale d'acquisition de 4,1 M€, destinées à servir notamment 28 745 actions correspondant aux BAAR susceptibles d'être exercés. Enfin, il est rappelé que Cegid Group a mis fin en avril 2016 au contrat de liquidité.

Risques liés à la cotation des actions de Cegid Group

La structure actuelle du capital social en page 46 du Rapport Financier n'est pas susceptible de présenter un risque d'offre publique hostile sur les titres de la société Cegid Group.

Conformément au guide d'élaboration du document de référence à l'attention des VAMP mise à jour par l'AMF en décembre 2009, la société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessus.

Assurances et couverture des risques

Pour limiter les conséquences des principaux risques liés à ses activités, le groupe Cegid a recours à des contrats d'assurance, principalement de responsabilité civile, de dommages aux personnes et aux biens et de couverture des pertes d'exploitation résultant d'un sinistre.

L'ensemble de ces polices d'assurance a été conclu, tant en France qu'à l'étranger, avec des compagnies d'assurance de notoriété, en concertation et avec l'expertise des courtiers mandatés par le Groupe. Les programmes de responsabilité civile et de dommages aux biens et pertes d'exploitation interviennent en différence de conditions et de limites des polices locales souscrites à travers le monde.

La police responsabilité civile master a été renégociée pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31/12/2018.

Responsabilité civile d'exploitation et civile professionnelle et/ou après livraison

Le Groupe bénéficie d'une garantie au titre des polices suivantes :

- responsabilité civile d'exploitation à hauteur de 10 M€ par année d'assurance,
- responsabilité civile professionnelle et/ou après livraison à hauteur de 10,0 M€ par année d'assurance, la couverture couvre particulièrement les dommages résultant :
 - de fautes professionnelles, erreurs, omissions, négligences commises dans l'exécution des prestations intellectuelles,
 - de défauts de performance des services, produits ou logiciels,
 - d'un défaut dans la conception ou l'exécution de ses travaux.

Et ce notamment du fait :

- d'une erreur de conception, d'analyse, de programmation,
- d'un défaut dans la livraison, installation, réparation, entretien...

Dommages directs et pertes d'exploitation

Les locaux dans lesquels le Groupe exerce son activité sont situés essentiellement en France avec cependant une présence à l'international soit une cinquantaine de sites pour environ 33 000 m². Aucune société du Groupe n'est propriétaire des locaux dans lesquels elle exerce son activité.

La police d'assurance couvrant les dommages aux biens et les pertes d'exploitation comporte les plafonds de garantie suivants :

- tous risques informatiques, bureautiques et télématiques : 8,2 M€,
- frais et pertes divers : 4,4 M€.

Autres polices d'assurance

Les risques concernant la responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux, les actes de malveillance informatique, la fraude, les déplacements professionnels, les transports de biens et la flotte automobile sont couverts par des polices d'assurance dédiées.

Pour les entités internationales, des polices spécifiques locales sont mises en place telles que dommages aux biens, General Liability, Worker Compensation et Employers Liability.

Primes d'assurance

Le montant des primes s'est élevé, pour l'ensemble du Groupe, à 1,0 M€ au titre de l'exercice 2016.

Perspectives

Les programmes d'assurance sont régulièrement revus et éventuellement ajustés pour tenir compte de l'évolution des risques encourus par les différentes sociétés du groupe.

Dans ce cadre, une couverture fraude a été souscrite et une refonte du contrat concernant la cybercriminalité a été réalisée.

8. Litiges et faits exceptionnels

Les litiges concernant notamment les litiges prud'homaux ou commerciaux et certains litiges qui font l'objet d'assignations, ont donné lieu, après analyse interne et avec les conseils du Groupe, à diverses provisions et à l'ajustement de provisions antérieurement enregistrées destinées à couvrir le risque estimé.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, pour la période couvrant au moins les douze derniers mois précédant le 31 décembre 2016, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs, non provisionnés, sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

9. Événements importants survenus depuis la fin de l'exercice

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 2 mars 2017 a modifié la composition du Conseil d'Administration et a désigné Monsieur Pascal Houillon en qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Patrick Bertrand, démissionnaire.

Le 2 mars 2017, le Conseil d'Administration de Cegid Group a approuvé le refinancement de la ligne de crédit visé ci-avant par un nouveau prêt à terme d'un montant de 63 millions d'euros, à échéance septembre 2023, souscrit auprès d'un pool de banques et d'investisseurs financiers. Le groupe Cegid dispose par ailleurs d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable d'un montant de 75 millions d'euros dont l'échéance interviendra en septembre 2022.

Ce financement bénéficie de Garanties et de Suretés consenties par Cegid Group et certaines entités du groupe Cegid.

10. Evolution prévisible et perspectives

Pour 2017, Cegid qui entend poursuivre son développement en France et à l'international pour accompagner les entreprises et le secteur public dans leur transformation numérique, s'est fixé comme objectifs, sur la base des hypothèses retenues par les membres du Comité de Direction du Groupe au titre des activités qu'ils pilotent et du périmètre du Groupe au 1er janvier 2017, de réaliser un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 320 M€, représentant une croissance de plus de 4 % par rapport à l'exercice 2016, d'atteindre un Excédent Brut d'Exploitation (EBE) égal ou supérieur à 90 M€ qui représenterait ainsi une marge d'EBE proche de 28 %, un EBE avant capitalisation des frais de développement égal ou supérieur à 60 M€ qui représenterait ainsi une marge proche de 19 % et un Résultat Opérationnel Courant (avant prise en compte des PPA) égal ou supérieur à 57 M€ qui représenterait ainsi une marge opérationnelle courante proche de 18 %.

Avertissement concernant les informations relatives aux perspectives d'avenir du Groupe

Ce document présente des informations qui expriment des objectifs pour l'exercice 2017 dans le cadre des perspectives d'avenir du Groupe. Bien que la direction de Cegid Group estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables à la date de publication du présent rapport de gestion, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont fondées sur les hypothèses actuellement retenues par la Direction du Groupe et les membres du Comité de Direction et sont soumises à de nombreux éléments, risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement hors du contrôle de Cegid Group. De tels éléments sont, entre autres ceux énumérés sous la section « Facteurs de Risque » du présent rapport.

En conséquence, les résultats ou les performances qui seront effectivement réalisés sont susceptibles d'être substantiellement différents des objectifs de résultats et de performances exprimés ou prévus dans lesdites déclarations prospectives.

Il est notamment rappelé que la réalisation de ces objectifs, qui marquent une accélération par rapport aux exercices précédents, comporte des risques importants d'exécution dans un contexte économique général toujours incertain qui pourrait également être impacté, pour ces activités en France, par le contexte électoral, source d'incertitudes pour les entreprises, et par la vitesse de la transformation digitale des entreprises et des organismes publics. De même, les objectifs de croissance pourraient aussi être impactés négativement par l'effet de la variation des parités de change dans les pays où le Groupe est implanté ainsi que par le rythme des initiatives prises par le Groupe afin d'améliorer la croissance de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité, ce qui pourrait avoir des conséquences potentielles en matière de charges supplémentaires non récurrentes.

11. Marché boursier

L'action Cegid Group (NYSE Euronext : CGD, ISIN FR0000124703) est cotée sur Euronext Paris Compartiment B depuis le 29 janvier 2014 et est référencée dans les indices CAC All

Shares - CAC All-Tradable - CAC Mid & Small - CAC Small - CAC Soft. & C.S. - CAC Technology - Next 150.

Suite à l'acquisition par Claudius Finance S.à.r.l. et Claudius France de plus de 50 % du capital social de Cegid Group courant 2016, les actions Cegid Group, cotées à Euronext Paris Compartiment B, ne peuvent plus être intégrées au sein des comptes PEA-PME.

L'action Cegid Group n'est donc plus référencée au sein de l'indice enterNext© PEA-PME 150 – CAC PME.

Le cours s'est établi, au 31 décembre 2016, à 61,41 € (52,10 € au 31 décembre 2015). Le nombre de titres échangés en 2016 s'est élevé à 2 226 897 (2 280 778 titres en 2015) sur un nombre total d'actions composant le capital social au 31 décembre 2016 de 9 233 057.

12. Evolution du capital et des participations de Cegid Group

Évolution du capital

Au cours de l'exercice social, il n'y a pas eu de modification ou évolution du capital de la société Cegid Group qui demeure fixé, au 31 décembre 2016, à 8 771 404,15 €, divisé en 9 233 057 actions de 0,95 € de valeur nominale.

Il est rappelé qu'une cession de blocs, suivie d'une Offre Publique d'Achat des titres Cegid Group, a été réalisée au cours de l'exercice 2016, dont les détails figurent en page 8 du présent rapport.

A la date d'établissement du présent rapport, aucune modification n'est intervenue.

Évolution des participations

Le détail des participations détenues dans les différentes filiales de Cegid Group et leur pourcentage sont indiqués dans l'annexe consolidée et dans le tableau des filiales et participations de l'annexe des comptes sociaux.

13. Achat et/ou vente par la société de ses actions

Achat et/ou vente d'actions au cours de l'exercice 2016

Il est rappelé que depuis le 18 avril 2016, date de l'annonce du projet de cession de blocs suivi d'une Offre Publique avec un consortium composé de Silver Lake Partners et d'AltaOne, le contrat de liquidité a été suspendu puis résilié depuis.

Le contrat de liquidité a fait l'objet d'un bilan annuel mis en ligne le 2 novembre 2016.

Au 31 décembre 2016, le nombre total d'actions Cegid Group inscrites au nom de la société s'élevait à 136 807, représentant 1,5 % du capital social de la société. La valeur de ces actions évaluées à leur cours d'achat est 4 102 786 € (valeur nominale de l'action Cegid Group : 0,95 €).

Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acquérir des titres Cegid Group

L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 février 2016 a autorisé le Conseil d'Administration à acquérir des titres dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 à L.225-212 du Code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 et des dispositions des articles 241-1 à 241-8 du Règlement Général de l'AMF complétés des instructions AMF 2005-06 et 07 du 22 février 2005.

Le prix d'achat maximum ne devra pas excéder 80 euros par action. Le montant maximum du programme sera donc de 62 503 760 € compte tenu des 136 807 actions auto détenues au 31 décembre 2016.

14. Etat de la participation des salariés dans le capital de Cegid Group

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, un rapport spécial vous donnera les informations requises par la loi.

Il est rappelé que suite à l'apport partiel d'actif décidé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2006, la société Cegid Group n'a plus de salarié. En conséquence, la mention usuelle du pourcentage du capital social détenue par les salariés à la clôture de l'exercice n'est pas applicable en l'espèce.

15. Etat de la participation des salariés des sociétés du groupe Cegid dans le capital de Cegid Group

Suite à l'Offre Publique d'Achat des titres Cegid Group, qui a fait l'objet d'une Note d'Opération, visa n° 16-346 du 26 juillet 2016 de l'Autorité des Marchés Financiers, les salariés des sociétés du groupe qui détenaient des actions les ont majoritairement apportées à l'Offre.

16. Composition du capital social – déclarations de franchissements de seuils

Composition du capital social au 31 décembre 2016

Il est précisé que suite à l'Offre Publique d'Achat qui a fait l'objet d'une Note d'Opération ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers n°16-346 le 26 juillet 2016, la répartition du capital social a été sensiblement modifiée.

Ainsi, à notre connaissance, les principaux actionnaires de Cegid Group, au 31 décembre 2016, étaient les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre de voix	% droits de vote
Claudius ⁽¹⁾	8 356 322	90,50	8 356 322	91,52
Auto-détention ⁽²⁾	136 807	1,48	-	0,00
Dirigeants ⁽³⁾	-	-	-	-
Public	739 928	8,02	774 426	8,48
Total	9 233 057	100	9 130 748	100

Actions inscrites au nominatif (source CM-CIC)

(1) Claudius signifie Claudius France SAS, société de droit français, et Claudius Finance SARL, société de droit luxembourgeois.

(2) Actions auto-détenues par Cegid Group dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions.

(3) Sont considérés comme dirigeants : le Président, le Directeur Général, les Administrateurs.

Il est précisé qu'après la clôture de l'Offre Publique d'Achat il existe, au 31 décembre 2016 (source CM-CIC), 7 436 bons d'acquisition d'actions remboursables (BAAR 1) et 21 309 (BAAR 2). Ces BAAR ne donnent pas lieu à la souscription d'actions nouvelles mais uniquement à l'acquisition d'actions existantes auto détenues par Cegid Group.

L'exercice des BAAR n'aura ainsi pas d'impact sur le nombre d'actions composant le capital social de Cegid Group et sur le montant du capital social.

Déclarations de franchissements de seuils

Par courrier du 12 juillet 2016, la société Groupama a déclaré avoir franchi directement et indirectement à la baisse, par l'intermédiaire de sa filiale Groupama GAN VIE qu'elle contrôle, les seuils de 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote.

Par courrier du 13 juillet 2016, la société ICMI a déclaré avoir franchi à la baisse, le 8 juillet 2016, les seuils de 15% des droits de vote et 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société Cegid Group.

Par courrier reçu le 12 juillet et complété par un courrier reçu 13 juillet 2016, la société de droit luxembourgeois Claudius Finance a déclaré avoir franchi, en hausse le 8 juillet 2016, par suite

d'une acquisition d'actions Cegid Group, hors marché, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30% et 1/3 du capital et des droits de vote de la société Cegid Group et détenir 3 470 156 actions Cegid Group représentant autant de droits de vote, soit 37,58% du capital et 36,80% des droits de vote.

Par le même courrier, il a été effectué une déclaration d'intention par la société Claudius Finance, relative au dépôt, par la filiale Claudius France, le 11 juillet 2016, d'un projet d'Offre Publique d'Achat, visant l'intégralité des actions et des Bons d'Acquisition d'Actions Remboursables Cegid Group non encore détenus, directement ou indirectement, par Claudius Finance. Les intentions de la société Claudius Finance ont été précisées dans le projet de note d'intention qui a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 juillet 2016.

Par courrier du 26 septembre 2016, la société Claudius France, a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote de la société Cegid Group et détenir 4 765 366 actions Cegid Group, représentant autant de droits de vote, soit 51,61% du capital et 51,05% des droits de vote de cette société.

Claudius France détient en outre (i) 7 435 BAAR 2017 et (ii) 18 282 BAAR 2018 soit, 89,47% des 28 745 BAAR en circulation.

Par courrier du 26 septembre 2016, la société de droit luxembourgeois, Claudius Finance, a déclaré avoir franchi en hausse, de concert avec la société Claudius France SAS, les seuils de 50% et de 2/3 du capital et des droits de vote de la société Cegid Group et détenir 8 235 522 actions Cegid Group représentant autant de droits de vote soit 89,20% du capital et 88,22% des droits de vote.

Par courrier du 18 octobre 2016, la société de droit luxembourgeois, Claudius Finance, a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 octobre 2016, de concert avec la société Claudius France SAS, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société Cegid Group et détenir 8 383 191 actions Cegid Group représentant autant de droits de vote soit 90,80% du capital et 90,40% des droits de vote.

17. Opérations réalisées par les dirigeants

Conformément aux dispositions des articles 621-18-2, du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons que les opérations suivantes intervenues, au cours de l'exercice 2016, sur les titres de votre société ont été portées à la connaissance de cette dernière :

- La société ICMI a cédé, hors marché, le 8 juillet 2016, l'intégralité de sa participation soit 987 625 dans la société Cegid Group, à la société Claudius Finance, conformément au protocole d'accord, qui avait fait l'objet d'un communiqué de presse le 18 avril 2016.
- Monsieur Patrick Bertrand, Directeur Général, Administrateur de la société Cegid Group, a apporté à l'Offre Publique d'Achat, le 22 septembre 2016, 78 263 actions moyennant un prix unitaire de 61 euros, selon les conditions et modalités rappelées dans la Note d'Opération ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers numéro 16-346 le 26 juillet 2016.

- Monsieur Patrick Bertrand, Directeur Général, Administrateur de la société Cegid Group, a apporté à l'Offre Publique d'Achat, le 22 septembre 2016, 33 BAAR 2013 catégorie 2 moyennant un prix unitaire de 44,25 euros, selon les conditions et modalités rappelées dans la Note d'Opération ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers numéro 16-346 le 26 juillet 2016.
- Monsieur Jean-Michel Aulas, Président du Conseil d'Administration de la société Cegid Group, a apporté à l'Offre Publique d'Achat, le 22 septembre 2016, 1 action moyennant un prix unitaire de 61 euros, selon les conditions et modalités rappelées dans la Note d'Opération ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers numéro 16-346 le 26 juillet 2016.

18. Affectation du résultat

Les comptes de Cegid Group qui vous ont été présentés font ressortir un bénéfice d'un montant de 748 444 €. Le montant distribuable au titre de l'exercice, compte tenu du report à nouveau, est de 9 266 978 €.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter ce résultat au compte report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, vous trouverez ci-après le tableau des distributions de dividendes intervenues au titre des trois exercices précédents.

19. Dividendes au titre des trois précédents exercices

Exercices	2015	2014	2013
Nombre d'actions	9 233 057	9 233 057	9 233 057
Dividende par action en €	1,25	1,20	1,10
Total dividende en €	11 541 321	11 079 668	10 156 363

20. Jetons de présence

Il vous sera proposé, le cas échéant, le versement de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice en cours.

21. Rémunération des mandataires sociaux

Nous vous rappelons que depuis 1999 Messieurs Jean-Michel Aulas et Patrick Bertrand sont essentiellement rémunérés par la société ICMI, holding d'animation et d'investissement, dont les deux principales participations, jusqu'au 8 juillet 2016 date de la cession de la participation détenue par ICMI dans Cegid Group à un consortium composé du fonds d'investissement Silver Lake et de la société d'investissement Alta One, étaient les sociétés Cegid Group et Olympique Lyonnais Groupe.

Nonobstant la cession de sa participation dans Cegid Group, la société ICMI a continué, après le 8 juillet 2016, à réaliser des prestations en faveur de Cegid Group dans le cadre d'un nouveau contrat de prestations de services conclu le 8 juillet 2016.

La société ICMI ayant un rôle de holding d'animation, Messieurs Jean-Michel Aulas et Patrick Bertrand ont été amenés, au cours de l'exercice 2016, à exercer leurs fonctions au sein des différentes sociétés et/ou participations du Groupe ICMI.

La rémunération de Messieurs Jean-Michel Aulas et de Monsieur Patrick Bertrand, au sein de la société ICMI, comprend une partie fixe et une partie variable principalement déterminée sur la base des résultats consolidés des sociétés Olympique Lyonnais Groupe et Cegid Group, et, le cas échéant, une partie qualitative liée à des opérations exceptionnelles.

En outre, il est précisé que le Conseil d'Administration de Cegid Group, lors de la réunion du 8 juillet 2016, a décidé de verser :

- à Monsieur Jean-Michel Aulas, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société Cegid Group, une rémunération brute de 16.918 euros pour la période du 8 juillet 2016 au 31 décembre 2016, cette rémunération comprend les jetons de présence au titre de son mandat social d'administrateur de Cegid Group et tout mandat social exercé dans les filiales de Cegid Group.
- à Monsieur Patrick Bertrand en sa qualité de Directeur Général de la société Cegid Group pour la période du 8 juillet au 31 décembre 2016, une rémunération d'un montant égal à 60.000 euros annuel brut, versée pro rata temporis. Monsieur Patrick Bertrand n'a pas bénéficié de jetons de présence versés par la société Cegid Group ou l'une de ses filiales.

Ainsi le montant total des rémunérations et des avantages de toute nature attribué au titre de l'exercice 2016, par la société ICMI, votre société et ses filiales, à Monsieur Jean-Michel Aulas s'élève à 1 209 K€⁽¹⁾ pour la partie fixe⁽²⁾ (993 K€ en 2015) et à 697 K€ pour la partie variable (696 K€ en 2015) et à Monsieur Patrick Bertrand à 530 K€ pour la partie fixe⁽²⁾ (514 K€ en 2015), à 250 K€ pour la partie variable (221 K€ en 2015) et à 125 K€ pour la partie qualitative liée à des opérations exceptionnelles (0 en 2015).

La partie variable est préétablie sur la base de critères quantitatifs précis qui ne sont pas communiqués pour des raisons de confidentialité. Cette partie variable est déterminée sur la base des résultats nets consolidés du groupe Cegid et du groupe Olympique Lyonnais. Il n'existe pas de critère qualitatif pour cette partie variable qui est plafonnée à 150 % de la rémunération fixe.

(1) La rémunération attribuée par ICMI, à Monsieur Jean-Michel Aulas gérant majoritaire de la société ICMI au titre des exercices 2015 et 2016, comprend les charges sociales.

(2) La partie fixe comprend le salaire fixe brut annuel, les avantages en nature, l'intéressement, les jetons de présence et les avantages postérieurs à l'emploi.

Les rémunérations attribuées aux autres mandataires sociaux de Cegid Group correspondent au montant des seuls jetons de présence, versés en 2016, au titre de l'exercice 2015.

Les montants bruts des jetons de présence versés en 2016, sont les suivants :

Monsieur Michel Baulé	13 550 €
Monsieur Philippe Delerive ⁽¹⁾	9 700 €
Monsieur Franklin Devaux	13 225 €
Monsieur Lucien Deveaux	6 075 €
Monsieur Jean-Luc Lenart	12 150 €
Madame Quitterie Lenoir	14 125 €
Monsieur Jacques Matagrin	13 550 €
Madame Florence Poivey	14 550 €
Madame Elisabeth Thion	10 125 €
Monsieur Francis Thomine ⁽²⁾	10 125 €

⁽¹⁾ Les jetons de présence ont été versés à Groupama.

⁽²⁾ Les jetons de présence ont été versés à Groupama-Rhône-Alpes

Il est précisé que le Conseil d'Administration répartit les jetons de présence entre les administrateurs en fonction de leur présence effective aux réunions et en prenant en considération une pondération pour les deux dirigeants ainsi que pour les membres d'Audit et du Comité Stratégique.

22. Ratification de la cooptation de mandats de certains administrateurs

Il vous sera proposé, à l'occasion de l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, de ratifier les cooptations suivantes intervenues au cours de l'exercice 2016 :

- Monsieur Christian Lucas, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe Delerive, démissionnaire,
- Monsieur Shahriar Tadjbakhsh, en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Marie Lemarié, démissionnaire,
- Monsieur Simon Patterson, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Francis Thomine, démissionnaire,
- Monsieur Joseph Howard Osnoss, en qualité d'Administrateur, en remplacement de la société ICMI, démissionnaire.

23. Conventions (ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 dernier alinéa du Code de commerce, issu de l'ordonnance 2014-683 du 31 juillet 2014, il est rappelé ci-après que le présent rapport doit mentionner, le cas échéant, les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre :

- d'une part, l'un des administrateurs, le Directeur Général, l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droits de vote supérieure à 10%, d'une société anonyme,
- d'autre part, une autre société dont la société anonyme, possède directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Nous vous précisons qu'aucune convention, répondant aux conditions rappelées ci-dessus, n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé. Seules des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales sont intervenues entre les parties précitées.

24. Conventions conclues avec des dirigeants ou administrateurs – avantages et prêts consentis

Les conventions relevant de l'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, figureront dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.

Il est précisé que la convention d'assistance à la Direction Générale fournie par la société ICMI à la société Cegid Group, consistant, notamment, en (i) la définition de la politique générale du groupe Cegid en étroite collaboration avec le Conseil d'Administration et (ii) en l'aide à l'organisation des synergies commerciales à faire jouer entre les sociétés du groupe donnent lieu à des prestations qui ne font pas l'objet de facturation distinctes en fonction du type de prestations réalisées, par la société ICMI, en faveur de la société Cegid Group, mais à une facturation forfaitaire.

Les redevances comptabilisées par Cegid Group, pour l'exercice 2016, au titre des interventions de la société ICMI s'élèvent à 3 237 milliers d'euros (3 417 milliers d'euros en 2015).

Il est précisé que, depuis la clôture de l'exercice 2016, il existe de nouvelles conventions qui ont été autorisées.

Nous vous proposons de prendre connaissance des rapports établis par les Commissaires aux Comptes et de procéder au vote des résolutions.

Le Conseil d'Administration

ANNEXES DU RAPPORT DE GESTION

25. Rapport de responsabilité sociale et environnementale

Les informations relatives à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) publiées dans ce rapport mettent en évidence les dimensions sociales et environnementales des activités du Groupe et permettent, dans le cadre du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, de rappeler les actions déjà engagées ainsi que celles réalisées en 2016.

La transformation numérique représente un axe désormais majeur de développement des entreprises. Le groupe Cegid, au travers de la proposition de solutions numériques adaptées aux besoins de ses clients, participe directement à la transformation pérenne de ces derniers et de leurs collaborateurs.

La mise à disposition de solutions spécialisées organisées autour des besoins et usages des clients, issue de nombreuses années d'innovation et disposant de plusieurs dizaines de milliers d'utilisateurs représente un gage d'employabilité des utilisateurs.

Ce développement continue de ses activités, en France et à l'international, repose aussi sur un développement continu des collaborateurs et dans un cadre de respect de l'environnement et des individus.

Depuis l'origine le Groupe met en œuvre un principe général de diversité et de respect des individus. Ces fondements s'illustrent depuis l'origine par la mise en œuvre de principes de non-discrimination, d'intégration basée sur la compétence, de formation continue et de parcours professionnels pour les collaborateurs en France et à l'étranger.

Les investissements réguliers sur les environnements de travail, un dialogue social ouvert reposant sur le respect et la transparence, un développement continu partageant les enjeux économiques et sociaux, ainsi qu'une transformation reposant sur l'évolution de nombreux collaborateurs identifient les nombreuses réalisations.

C'est aussi de nombreuses actions externes, portées par la Fondation et accompagnée par plusieurs centaines de collaborateurs au travers de la santé, l'éducation, l'insertion et l'entrepreneuriat par le numérique.

Enfin il est ainsi rappelé que, même si des actions ont été menées en matière environnementale, les activités du groupe Cegid sont jugées peu « polluantes » compte tenu de sa nature d'activité.

Note méthodologique

La mise en œuvre d'un « reporting extra-financier », couvrant un ensemble plus large d'indicateurs RSE au niveau du Groupe a été initiée au cours de l'exercice 2012.

La liste des indicateurs, issue de la Loi Grenelle II de 2010 & Warsmann 4 - Décret d'application du 24 avril 2012

L'Article L.225-102-1 du Code de Commerce, a été considérée au regard des activités du Groupe, de leur pertinence en relation avec les activités de l'entreprise, et selon leur disponibilité en fonction de la réglementation applicable notamment à l'international. Les indicateurs sociaux sont issus principalement du référentiel interne qui permet l'établissement du bilan social pour les entités concernées.

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique de progrès et se concrétisera par un élargissement progressif du périmètre des indicateurs et de leur diffusion.

Le processus de collecte des informations et indicateurs est régulièrement actualisé, compte tenu notamment des variations de périmètre, avec une sensibilisation accrue réalisée auprès des contributeurs afin d'en renforcer la qualité et la pertinence.

Ce reporting extra financier est intégré au reporting financier, notamment en termes de contributeurs : Directions Opérationnelles concernées, Direction des Ressources Humaines, Direction des Achats, Direction Financière dans un degré de détail et de diligences similaires sous la réserve de ce qui précède, notamment pour les entités qui, du fait de leur implantation à l'international, ne répondent pas à la même réglementation.

Indicateurs jugés non pertinents au regard de l'activité du Groupe

Les indicateurs RSE sélectionnés par le Groupe répondent à un critère de matérialité et à une logique de pertinence avec ses activités d'éditeur de logiciels. Ainsi, ne seront pas traitées les informations environnementales suivantes :

Politique générale en matière environnementale : montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours.

Pollution et gestion des déchets :

- mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement,
- prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité.

Utilisation durable des ressources :

- consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales,
- consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation,
- utilisation des sols.

Changement climatique : adaptation aux conséquences du changement climatique.

Protection de la biodiversité : mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.

Les méthodologies relatives à certains indicateurs, plus particulièrement ceux touchant à la nature des absences, peuvent présenter des limites du fait des estimations nécessaires, de la représentativité des mesures effectuées ou encore de la disponibilité de données externes nécessaires aux calculs, des modalités pratiques de collecte et de saisie des informations.

Organisation de la collecte des données

Les indicateurs sociaux sont issus du système d'information des ressources humaines.

Les indicateurs environnementaux relatifs aux achats et aux consommations mis à disposition par nos principaux fournisseurs sont issus du système comptable et de gestion, complétés de modules permettant de faciliter le suivi de l'exhaustivité et la correcte évaluation des transactions (suivi des frais de déplacement, suivi des frais généraux...).

Collecte des données

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs dans l'ensemble de ses entités, le Groupe a mis en œuvre des référentiels communs (définitions, guides et fiches explicatives par indicateur, par exemple le bilan social pour les données sociales). Nos fournisseurs récurrents sont consultés une fois par an et fournissent les bases de données utiles au reporting tel que précisé ci-avant.

Périodes couvertes

Les informations reprises dans le présent rapport sont relatives à l'année 2016.

Périmètre du reporting RSE

Les données sociales, environnementales et celles relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable sont consolidées pour la totalité des sociétés du Groupe dès lors qu'elles sont intégrées globalement dans le périmètre de consolidation du Groupe.

La collecte des données n'est pas exhaustive pour toutes les entités du périmètre (facteurs culturels, facteurs légaux, taille de la structure, absence de traçabilité des données).

Taux de couverture du périmètre

Pour chaque indicateur du reporting social, il est précisé un taux de couverture qui correspond au ratio : effectif couvert par les entités pour lesquelles la donnée est disponible/effectif total. Au global, le taux de couverture est de 100 %.

Pour les autres indicateurs, il est précisé un taux de couverture qui correspond au ratio : chiffre d'affaires couvert par les entités pour lesquelles la donnée est disponible/chiffre d'affaires total. Au global, le taux de couverture est de 100 %.

À ce jour, sur la base des indicateurs tels que définis par les textes applicables et en prenant en compte les indicateurs sur lesquels le Groupe n'est pas directement concerné de par son activité, 100 % des indicateurs sont disponibles.

Au sein du Groupe, les variations de périmètre sont traitées suivant des règles prédéfinies afin de pouvoir évaluer la performance du Groupe sur un périmètre comparable d'une période sur l'autre.

Informations sociales

Emploi

Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Au 31 décembre 2016, l'effectif du groupe Cegid est de 2 177 collaborateurs (2 099 en 2015) dont 255 à l'international (141 en 2015).

L'âge moyen et l'ancienneté sont respectivement de 42 ans et 11 ans en 2016 (contre 41 ans et 11 ans en 2015).

	Femmes				Hommes				Total Groupe			
	CDD	CDI	Total	Moyenne âge	CDD	CDI	Total	Moyenne âge	CDD	CDI	Total	Moyenne âge
France	39	713	752	42	27	1 143	1 170	42	66	1 856	1 922	42
Espagne		5	5	34		7	7	42		12	12	39
Portugal		1	1	30		15	15	38		16	16	38
Italie		2	2	39		9	9	35		11	11	36
Royaume Uni		2	2	35		16	16	39		18	18	38
Russie						2	2	42		2	2	42
Canada		17	17	40	6	58	64	37	6	75	81	38
USA		16	16	43		42	42	47		58	58	46
Brésil		1	1	38		2	2	37		3	3	37
Chine	8		8	30	14	2	16	34	22	2	24	33
Tunisie	2	2	4	28		9	9	32	2	11	13	31
Ile Maurice		3	3	29		12	12	32		15	15	31
Maroc		1	1	34		1	1	36		2	2	35
Total Groupe	49	763	812	41	47	1 318	1 365	42	96	2 081	2 177	42

Les effectifs sont composés à 37 % de femmes et 63 % d'hommes (contre 39 % de femmes en 2015).

Ce tableau fait apparaître tout salarié inscrit dans les effectifs au 31 décembre, quelle que soit la nature de son contrat de travail (en cours d'exécution ou suspendu), y compris CDD et contrats en alternance. Chaque collaborateur est compté pour une unité, quel que soit son temps de travail. L'effectif ventilé entre hommes et femmes correspond à l'effectif du Groupe au 31 décembre.

Embauches et licenciements

En 2016, le Groupe a recruté 317 collaborateurs dont 89 à l'international (351 recrutements en 2015).

Les taux de démission et de licenciement sont en 2016 de 7,5% et 3,6% contre 6,8 % et 3 % en 2015.

Les taux sont calculés sur la base des effectifs permanents sur 12 mois.

Le taux de démission inclut les démissions et les fins de période d'essai à l'initiative du salarié. Le taux de licenciement inclut uniquement les licenciements.

Il est par ailleurs précisé que les démissions et les licenciements ne concernent que les CDI.

	Femmes	Hommes	Total Groupe
CDD	44	62	106
CDI	71	140	211
Total	115	202	317

Les embauches concernent l'ensemble des recrutements de collaborateurs en externe quelle que soit la nature du contrat (CDI, CDD).

Les rémunérations et leur évolution

La masse salariale est de 103,7 M€ en 2016 contre 93,6 M€ en 2015. En parallèle, l'effectif moyen est passé de 2 031 collaborateurs en 2015 à 2 217 collaborateurs en 2016.

Évolution de la masse salariale brute consolidée en M€ :

2016	2015	2014
103,7	93,6	89,7

La masse salariale annuelle totale n'inclut pas la participation et l'intéressement (calculée sur la base de l'effectif total).

Organisation du travail

Organisation du temps de travail

En France, la mise en œuvre du statut collectif s'organise sur la base des dispositions réglementaires et conventionnelles existantes.

Les filiales étrangères respectent les législations applicables dans leur pays respectif.

En 2016, le nombre d'heures travaillées au niveau groupe a été de 3 817 010.

Le Groupe dispose de 233 collaborateurs à temps partiel choisi, soit 10,7 % des effectifs.

Absentéisme

Données relatives à l'absentéisme de l'année 2016 pour le périmètre Groupe en jours :

Maladie + Accident trajet + Accident travail	Maternité / Paternité / Adoption	Evènement familiaux	Autres causes	Total des absences
20 412	5 432	782	2 089	28 714

L'absentéisme inclut le nombre de journées d'absence pour maladie, accidents de travail et de trajet, maternité, paternité ou adoption, événements familiaux (naissance, mariage, décès parent proche), autres causes (absence sans solde, absence injustifiée, CIF, DIF, jours liés à la mutation, congé autorisé, absence enfant malade, absence travailleur handicapé).

Cet indicateur contient les absences non prises en compte dans les autres indicateurs, à l'exclusion des absences pour congés annuels ou RTT, récupération du temps de travail, heures pour délégation, grèves, absences sans traitement et périodes militaires.

Il est à noter que les absences pour maternité, paternité, adoption, maladie non professionnelle, accident du travail et de trajet sont comptabilisées en jours calendaires ; les autres absences sont comptabilisées en jours ouvrés.

Relations sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de la négociation avec celui-ci

Chaque société du Groupe dispose de sa propre représentation du personnel au travers des instances définies par la Loi. Au-delà du respect du cadre légal et des réunions organisées régulièrement, le Groupe donne une place importante au dialogue social qui contribue à sa performance économique. C'est dans ce contexte que les résultats de l'entreprise sont présentés chaque mois en réunion de comité d'entreprise et donnent lieu à des échanges réguliers avec les représentants du personnel.

En ce qui concerne Cegid, la richesse de son dispositif collectif est le résultat de discussions partagées dans le cadre des négociations entre partenaires sociaux.

Bilan des accords collectifs

En 2016, le groupe Cegid a renforcé ses actions dans le domaine de la diversité en mettant en place, au travers d'un accord d'entreprise intergénérationnel pour Cegid et d'un plan d'actions intergénérationnel au sein de chaque filiale. Ainsi, pour répondre à de nouveaux enjeux, Cegid s'est engagé en matière d'alternance et d'accompagnement des fins de carrière sur deux mesures majeures à savoir, d'une part, les collaborateurs de 60 ans et plus mettant en œuvre une retraite progressive au plus tard dans les deux ans précédant leur retraite, peuvent bénéficier désormais d'un accompagnement financier et, d'autre part, pour chaque retraite progressive, Cegid intégrera un jeune en alternance.

La société Technomedia a signé un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail, et a mis en place un dispositif de redistribution des fruits de la performance de l'entreprise au travers de la signature d'un accord d'intéressement. Dans ce domaine, la société TDA a renouvelé un accord d'intéressement, le précédent étant arrivé à échéance.

Les sociétés Cegid Public et Quadratus ont poursuivi les plans d'action dédiés en matière d'égalité professionnelle ; la société Cegid disposant quant à elle d'un accord d'entreprise dédié faisant l'objet d'un suivi annuel.

Santé au travail

Conditions de santé et de sécurité au travail

Le Groupe a toujours porté une attention particulière à la santé et à la sécurité au travail de ses collaborateurs. Dans ce contexte, des actions de prévention sont menées chaque année dans différents domaines et sont reprises de manière détaillée dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Par ailleurs, est désigné sur chaque site, un responsable disposant d'une délégation de pouvoir et mettant en œuvre les actions concernant la politique de santé et de sécurité au travail de nos collaborateurs.

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le bilan des actions menées chaque année dans le cadre de la politique de prévention de la santé et de la sécurité des collaborateurs est présenté annuellement au CHSCT.

En ce qui concerne Cegid, une commission dédiée à la prévention du risque routier se réunit chaque année et permet de suivre des indicateurs spécifiques à ce risque.

Des actions de sensibilisation portant sur le risque routier sont organisées chaque année auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Par ailleurs, un accord de prévention des risques psychosociaux, signé en 2011, donne lieu à des mesures opérationnelles qui font l'objet d'un suivi annuel avec une commission dédiée.

Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité ainsi que les maladies professionnelles

Taux fréquence : 6,29

- Le taux de fréquence des accidents du travail est le nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures théoriques travaillées.

Le taux de fréquence = nombre d'accidents avec arrêts x 10⁶ / nombre d'heures travaillées. Cet indicateur tient compte des accidents de trajet.

Ce taux est stable par rapport à 2015.

Taux gravité : 0,2

- Le taux de gravité des accidents du travail est exprimé en nombre de jours d'arrêt pour accident de travail, par millier d'heures travaillées.

Le taux de gravité = nombre de journées perdues x 10³ / nombre d'heures travaillées. Cet indicateur tient compte des accidents de trajet.

Ce taux est en baisse par rapport à 2015.

Formation

Politiques mises en œuvre en matière de formation

Le budget formation tient compte de ces axes et de leur caractère prioritaire.

La mise en œuvre opérationnelle se concrétise par la mise à disposition d'un calendrier d'actions de formations à destination des managers qui positionnent leurs collaborateurs.

Les besoins exprimés lors des entretiens professionnels sont répercutés dans cette planification.

Les formations les plus significatives font l'objet d'évaluation des acquis de la connaissance qui alimentent la gestion des compétences.

En 2016, l'investissement formation Groupe a concerné 4 089 stagiaires (-22 % par rapport à 2015) pour un total de 5 419 jours (-15 % par rapport à 2015) soit 37 934 heures et pour un investissement total de 2 037K€ (-13 % par rapport à 2015).

Cette baisse s'explique par une diminution du nombre de formations mises en place à partir de mi-novembre jusqu'à fin décembre.

L'activité des collaborateurs s'est portée principalement sur le business. Les formations planifiées sur la fin de l'année ont été déplanifiées.

Cet investissement représente 2,89 % de la masse salariale totale.

Egalite de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Précurseur dans son domaine, le Groupe s'est engagé dès 2007 sur le champ de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes avec la signature d'un accord favorisant la mise en œuvre d'actions dans les domaines de la formation, de l'évolution professionnelle, de la parentalité et de la rémunération. Au niveau recrutement, la diversification des partenariats de sourcing permet de réaliser en 2016 l'intégration de 115 nouvelles collaboratrices (36 % du total des recrutements de l'année) soit une proportion supérieure à la représentativité dans le secteur d'activité.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes handicapées

La performance n'exclut pas le handicap, la mise en œuvre d'une politique handicap initiée depuis 2008 relayée par de très nombreux collaborateurs est un axe fort du principe de diversité.

Face à une situation à laquelle sont potentiellement exposés l'ensemble des collaborateurs, Le groupe Cegid a renouvelé à trois reprises ses engagements en matière de recrutement, de formation, de maintien dans l'emploi et de sensibilisation.

Sur le socle des initiatives réalisées ces dernières années le Groupe a poursuivi ses actions et confirme ses engagements. C'est ainsi plus de 25 collaborateurs qui ont bénéficié directement des actions de la mission handicap en 2016. La réussite de ces actions n'est possible que grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la Politique Handicap, personnel de santé au travail, représentants du personnel, collaborateurs et correspondants de proximité.

La collaboration et la participation de structures externes spécialisées, dans un fonctionnement d'échange réciproque, contribuent à la diversification des leviers pour réussir les objectifs fixés.

Politique de lutte contre les discriminations

Depuis 2012, Cegid a mobilisé, au travers d'une campagne de communication interne dédiée, l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs autour de la question de la diversité en entreprise, avec la conviction forte que la richesse de son paysage RH est synonyme de performance. Appuyée sur l'ensemble des accords d'entreprises signés, cette campagne est le reflet du dialogue permanent avec les collaborateurs et représentants du personnel. Les messages affichés expriment ainsi la volonté réelle du Groupe d'agir sur les mentalités, tant sur l'ensemble des sites du Groupe, en France et à l'international, qu'à l'extérieur.

Le Groupe dispose par ailleurs d'un mode d'organisation centralisé en termes d'engagement de collaborateurs qui lui permet ainsi de vérifier en amont la conformité des recrutements et des pratiques au regard des impératifs relatifs à la non-discrimination ainsi que le respect des conventions internationales.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

La signature des différents accords d'entreprises, l'organisation des élections professionnelles et les nombreuses réunions formelles réalisées par le groupe Cegid caractérisent le respect de la réglementation internationale et notamment des conventions de l'OIT.

- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

La lutte contre la discrimination, la promotion de la diversité au travers de ses différents accords d'entreprise (égalité professionnelle, handicapés, carrières confirmées...), ainsi que la sensibilité régulière de ses collaborateurs illustrent de manière concrète les engagements du Groupe. On peut noter en 2016 que 53 % des recrutements réalisés sont des jeunes de moins de 30 ans.

- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Cegid exerce ses activités pour la France et l'international conformément à la réglementation applicable interdisant l'emploi forcé ou obligatoire.

- à l'abolition effective du travail des enfants

Cegid n'emploie pas d'enfants en France et à l'international. Concernant les sous-traitants du Groupe, ceux qui interviennent sur le territoire français sont soumis à la réglementation française. Pour l'international, la sous-traitance concerne exclusivement des services de formation, consulting et de mise en œuvre de formation chez ses clients, ce qui lui assure le contrôle de l'absence de tout travail d'enfants.

Enfin, pour les pays considérés à risques au regard de l'information disponible auprès du Ministère des affaires étrangères, il est mis en place avant toute embauche : la vérification des données relatives au futur collaborateur, par le management et la DRH qui valide l'ensemble.

Informations environnementales

Le groupe Cegid, entreprise du secteur des technologies de l'information, contribue au respect et à la préservation de l'environnement au travers de ses offres et son mode de fonctionnement.

Au-delà des pratiques usuelles, le Groupe investit dans le numérique et la mutualisation des moyens d'administration des données, ce qui l'inscrit dans un dispositif raisonné des ressources.

La nature des activités de Cegid Group et de ses filiales n'est pas génératrice de risques environnementaux significatifs. Néanmoins, la société s'attache à prendre des mesures ayant pour but d'en limiter les éventuels impacts, comme indiqués dans les paragraphes suivants.

Les solutions du groupe Cegid, qui permettent de dématérialiser les échanges et de réduire les déplacements, participent directement à la diminution des impacts environnementaux liés à l'activité économique.

Politique générale en matière environnementale

Dans le but de réduire les déplacements, le groupe Cegid a mis en place une politique respectueuse de l'environnement (note relative aux déplacements communiquée à l'ensemble des salariés via l'intranet Inside, promotion des transports en commun, mise en place de véhicules de service / société si le collaborateur réalise plus de 20 000 km par an, etc.). Le Groupe a aussi opté pour des implantations locales, en région, permettant une proximité accrue avec ses clients, et favorise le développement de nouveaux usages écoresponsables à travers l'équipement de salle de visio conférence, le e-learning, la dématérialisation des documents papiers (feuilles de présence en formation, bulletin de paie, demande de recrutement, demande de contrat, validation des factures ...)

Enfin, le groupe Cegid poursuit le renouvellement du parc automobile en mettant à disposition des véhicules à faible émission de CO₂.

Pollution et gestion des déchets

En ce qui concerne les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), le Groupe a mis en place une solution de location de son parc informatique, le matériel remplacé est récupéré par un broker via le loueur. Concernant le câblage utilisé, celui-ci n'étant pas significatif, aucun suivi n'est réalisé.

En ce qui concerne les déchets liés aux consommables (papiers, encres...), une attention particulière est portée au sein du Groupe sur les volumes de papiers utilisés et des mesures sont prises avec un dispositif de tri sélectif pour les déchets (mise en place de corbeilles à papiers spécifiques par bureau, et récupération des cartouches d'encre usagées).

Utilisation durable des ressources

La consommation d'énergie (gaz, électricité), fait l'objet d'un pilotage sur les plus grands sites du groupe afin d'en optimiser l'utilisation en liaison avec les principaux fournisseurs.

A titre indicatif pour l'exercice 2016, la consommation d'électricité et de gaz, représente 9 % du loyer du siège (Lyon).

Elle se décompose de la manière suivante :

	KWh_PCS	KWh_PCI	MWh_PCI	Nombre de collaborateurs présents sur le site	% / effectif Groupe
Consommation électricité		2 292 054	2 292	858	39%
Consommation gaz	1 465 126	1 319 945	1 320	858	39%

Changement climatique

En 2016 Cegid continue son accélération sur le SaaS avec la commercialisation de nouveaux produits auprès de ses clients, toujours plus nombreux à adopter le Cloud. Ainsi ce sont plus de 75 000 TPE et plus de 7 000 entités du secteur public, et privé, incluant notamment 2 900 experts comptables, qui sont équipés d'une ou plusieurs solutions Cloud Cegid. Selon les estimations du Groupe, l'adoption de ces solutions se traduirait, par une économie supplémentaire de 539 tonnes de CO2 non émises par le choix de ses clients d'utiliser une solution en mode Cloud plutôt qu'un logiciel en mode local sur leurs propres infrastructures physiques (en équivalent consommation électrique – KWhvs CO publié par l'agence internationale de l'énergie).

Les choix d'orientation de Cegid pour l'hébergement des serveurs nécessaires à la fourniture de ses services Cloud sont faits dans un objectif constant de réduction de la consommation énergétique. Cegid a ainsi continué à généraliser les techniques de virtualisation d'infrastructures permettant de mieux mutualiser l'utilisation des ressources physiques et utilise des datacenters de dernière génération (catégorie tiers 3+) mettant en œuvre des technologies de pointe au service de l'écologie (telles que le système de refroidissement Free Cooling).

Cegid a mis en œuvre un ensemble de dispositifs et de pratiques pour limiter l'émission de gaz à effet de serre : d'une part en mettant en place des outils évitant les déplacements, soit entre sites du groupe, soit chez les clients (audio conférences, visio conférences, prise de main à distance, etc.), et d'autre part en s'engageant dans une approche digitale de ses systèmes d'information comme la virtualisation des infrastructures internes pour diminuer le nombre de serveurs physiques consommateurs d'énergie électrique, et en privilégiant le recours prioritaire aux services Clouds par l'adoption d'applications consommées en mode SaaS (CRM, Trésorerie, Messagerie, bureautique, plateformes de tests pour les développeurs, etc.).

Gaz à effet de serre : il s'agit des consommations et recharges annuelles de gaz réfrigérants utilisés dans les climatiseurs.

Informations relatives aux engagements sociétaux

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Au regard de son développement le Groupe est présent sur l'ensemble des régions en France et sur plus de 12 pays dans le monde. A ce titre le Groupe participe directement à l'emploi local en fonction des besoins existants.

Sur les populations riveraines et locales

Au travers de sa présence multiple sur le territoire National et international, le groupe Cegid assure des relations de proximité avec les associations et les partenaires locaux.

Ces relations complètent les actions mises en œuvre en termes d'emplois et d'activité indirectes notamment au travers de son réseau de distributeurs et d'intégrateurs.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

La dimension de proximité des activités du groupe Cegid se transcrit par des relations et partenariats durables avec différentes professions et associations professionnels. La volonté d'agir sur son environnement, s'est construite au travers des participations actives à des réflexions, propositions et actions, et avec la mise à disposition de solutions professionnelles avec différents partenaires intervenants dans les domaines professionnels, éducatifs ou associatifs.

A la participation à l'écosystème French Tech, notamment l'accompagnement de Start Up, ou la participation à des incubateurs, s'inscrivent dans cette volonté d'accompagnement le développement local.

De la même façon, Cegid s'est engagé aux côtés de l'Etat et du Secrétariat d'Etat aux Sports pour soutenir et favoriser l'insertion des sportifs de haut niveau dans le monde de l'entreprise.

Actions de partenariat et mécénat

Depuis 2014, le Groupe développe son action de mécénat en France et à l'international au travers de la Fondation d'Entreprise et du Fonds de Dotation. Il focalise son action sur les projets utilisant l'innovation numérique et la mobilisation des collaborateurs comme leviers de progrès dans 3 domaines d'actions :

- La santé, pour soutenir les initiatives technologiques liées à la lutte contre le cancer.
- L'éducation, pour contribuer à la réussite scolaire et à l'intégration professionnelle des jeunes par l'éducation au numérique, par le numérique et vers les secteurs du numérique.
- L'entrepreneuriat, pour accompagner la création d'entreprises innovantes dans le secteur du numérique.

L'innovation numérique est en effet un formidable levier de progrès, pour la société comme pour l'entreprise : elle transforme les pratiques médicales, facilite pour tous l'accès aux connaissances, ouvre de nouvelles voies professionnelles et favorise l'accès à l'emploi en créant de nouvelles activités économiques et de nouveaux emplois.

En 2016, l'appui de la Fondation Cegid et du Fond de dotation Cegid ont permis d'agir sur chacune des 3 priorités.

La recherche contre le cancer a été la priorité « Santé » au travers de l'aide au projet technologique de séquençage de l'ADN des tumeurs du Centre Léon Bérard. L'année 2016 a été marquée par la mobilisation exceptionnelle des collaboratrices du Groupe : une équipe de plus de 320 femmes a été constituée pour participer à la course solidaire « courir pour elles » et lever des fonds pour la recherche et la prévention des cancers.

Les soutiens renouvelés en 2016 sur les projets « **Education** » ont permis d'aider de jeunes adultes ayant décrochés du système scolaire à se former auprès de la web@cadémie et à trouver du travail dans le secteur du développement informatique. De même, des actions ont été menées sur l'éducation au numérique des élèves de CM1, CM2 et 6^{ème} avec la FERS au travers d'un programme pédagogique innovant (Les clés du numérique).

Les actions de mécénat et d'appui à « Entrepreneuriat » se sont développées avec en particulier deux nouvelles promotions de l'accélérateur de startups numérique Digital Booster, créé avec l'incubateur EMLyon, avec la mise en place de nouveaux partenariats avec l'incubateur social et solidaire Ronalpia ou avec la poursuite d'ateliers permettant aux collaborateurs experts de Cegid de partager leur expérience avec de jeunes startupper.

En 2016, le Groupe a accompagné 20 associations au travers de dons financiers, mais aussi par le biais de dons de compétences, de produits et de services. Les soutiens les plus importants ont notamment concerné l'Incubateur EMLyon Sport dans la Ville, Ticket For Change, Entreprendre pour Apprendre, le Centre Léon Bérard, la Web@cadémie (Zup de Co), sOLidaire et la Fondation Entreprise et Réussite Scolaire.

Au travers d'actions variées menées tout au long de l'année 2016, la Fondation a pu mobiliser plus de 600 collaborateurs et volontaires, aider plus de 60 startups et sensibiliser plusieurs centaines d'écoliers au numérique et à l'entrepreneuriat.

Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Cegid Group applique une politique stricte de sélection des fournisseurs et exige que ces derniers soient en mesure de démontrer leurs engagements en fournissant des attestations si la fourniture de biens ou de services est concernée de façon significative par des enjeux sociaux et environnementaux.

Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

L'activité de sous-traitance fait l'objet d'une surveillance périodique. Les principaux axes de cette veille sont :

- le référencement annuel et l'établissement de contrats cadres,

- le contrôle des obligations administratives, sociales et fiscales,
- la surveillance de la dépendance commerciale des sous-traitants.

Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

En matière d'achats, toute demande de dépense supérieure à un seuil est soumise à un processus de validation qui permet de référencer le fournisseur et de valider les conditions économiques et financières de la transaction.

En matière de ventes, une procédure de validation est en vigueur pour tout contrat dérogeant aux conditions générales de vente.

En matière d'achats et de ventes, le risque de corruption est globalement géré par la séparation des tâches administratives et par les étapes successives de validation.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Dans le cadre de ses services dans le Cloud, Cegid apporte grand soin à la protection des données de ses clients par la mise en œuvre d'une Politique de Sécurité adaptée à la nature des données ainsi stockées : politique en matière d'accès aux données, de sauvegarde de ces données, d'étanchéité des données. Cette politique fait partie intégrante des engagements pris par Cegid dans ses contrats avec les clients.

Par ailleurs, l'ensemble des collaborateurs ayant accès aux données clients sont, de par leur contrat de travail, soumis à l'engagement du respect des processus de sécurité, et ont un devoir d'information en cas de constat de tout dysfonctionnement.

Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme

Pour l'ensemble de nos pays, l'ensemble des collaborateurs sont employés en conformité des droits et obligations afférentes aux droits de l'homme.

Concernant nos fournisseurs et partenaires, nos clauses contractuelles imposent à ces derniers, le respect de la législation en vigueur.

26. Rapport de l'organisme tiers indépendant

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Cegid Group, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080 ⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont un résumé figure dans le chapitre du document de référence intitulé « Rapport de responsabilité sociale et environnementale ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre février et mars 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾, ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans le chapitre du document de référence intitulé « Rapport de responsabilité sociale et environnementale ».

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽³⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de pays ou sites ⁽⁴⁾ que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 88% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et 100% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques professionnelles.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Lyon, le 28 avril 2017

L'un des Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Thierry Chautant
Associé

⁽¹⁾ dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

⁽²⁾ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

⁽³⁾ **Informations sociales** : effectif total et répartition des salariés par âges, sexe et zone géographique ; embauches ; départs volontaires et licenciements ; absentéisme ; taux de fréquence des accidents ; nombre d'heures de formation.

Informations environnementales : consommation énergétique ; émissions de GES associées aux consommations énergétiques.

⁽⁴⁾ **Pour les informations sociales** : la France.

Pour les informations environnementales : le site de Vaise.

27. Liste des mandats des fonctions exercées par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant les cinq derniers exercices

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social Adresse professionnelle	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Expertise – Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2016	Mandats et fonctions exercés au cours des quatre précédents exercices
Monsieur Jean-Michel Aulas Cegid Group 52 quai Paul Sédallian 69009 LYON	20 juin 1983	AGO Approbation comptes 2021	PCA	PDG Olympique Lyonnais Groupe (1)	Président ICMI, Membre du Comité d'Audit Cegid Group, Membre du Comité Stratégique Cegid Group, PDG Cegid (2), PCA Quadratus (2), ADM Cegid Public, Gérant Cegid Services, PDG Olympique Lyonnais Groupe, PDT SAS Olympique Lyonnais, ADM OL Voyages, ADM Association Olympique Lyonnais, PDT Cegid Holding B.V. (Pays-Bas). PDT Fondation Cegid, ADM Fonds de Dotation Cegid, PDT Altaven (3)	PCA Cegid Group, PDT ICMI, Membre du Comité d'Audit Cegid Group, Membre du Comité Stratégique Cegid Group, PDG Cegid, PCA Quadratus, ADM Cegid Public, Gérant Cegid Services, PDG Olympique Lyonnais Groupe, PDT du Comité d'Investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, PDG SASP Olympique Lyonnais, ADM OL Voyages, ADM Association Olympique Lyonnais, PDT Cegid Holding B.V. (Pays-Bas), Gérant ICMI, PDT SAS Olympique Lyonnais, PDT Fondation Cegid, ADM fonds de Dotation Cegid.
Monsieur Christian Lucas C/o Silver Lake Broadent House 65, Grosvenor Street Londres	Cooptation 8 juillet 2016	AGO Approbation Comptes 2019	ADM		Managing Director Silver Lake ADM : Global Blue SA Global Blue Investment GP S.à r.l. Global Blue Management GP S.à r.l. Membre du Comité des Nominations et Rémunérations Cegid Group Membre du Comité Stratégique Cegid Group	Managing Director Silver Lake ADM : Global Blue SA Global Blue Investment GP S.à r.l. Global Blue Management GP S.à r.l. Soitec (4)
Monsieur Shahriar Tadjbakhsh C/o Altaone Capital 91 Wimpole Street Londres	Cooptation 8 juillet 2016	AGO Approbation comptes 2019	ADM		Directeur Général Expor SpA Administrateur Cushman & Wakefield Membre du Comité des Nominations et Rémunérations Cegid Group Membre du Comité Stratégique Cegid Group Membre du Comité d'Audit Cegid Group	Directeur Général Expor SpA Administrateur Cushman & Wakefield
Monsieur Joseph Howard Osnoss	Cooptation 2 mars 2017	AGO Approbation comptes 2021	ADM		Managing Director Silver Lake ADM : Sabre Corporation Cast & Crew Entertainment Services Global Blue SA Global Blue Investment GP S.à r.l. Global Blue Management GP S.à r.l. Global Blue Management & Co SCA Global Blue Finance S.à r.l. Greenwich Academy, Inc.	Managing Director Silver Lake ADM : Sabre Corporation Cast & Crew Entertainment Services Global Blue SA Global Blue Investment GP S.à r.l. Global Blue Management GP S.à r.l. Global Blue Management & Co SCA Global Blue Finance S.à r.l. Virtu Financial Inc (5) Virtu Financial LLC (5) Interactive Data Corporation (6) Interative Data Holdings Corporation Igloo Intermediate Corporation Mercury Payment Systems Holdings, Inc. (7) Mercury Payment Systems, LLC (7) Sabre Holdings Corporation (8)
Madame Quiterie Lenoir	10 mai 2012	AGO Approbation comptes 2017	ADM Indépendant	Présidente Compagnie Fiduciaire Audit	PDTe SAS Compagnie Fiduciaire Audit ADM SA Compagnie Fiduciaire PDTe du Comité d'Audit Cegid Group Membre du Comité des Nominations & Rémunérations	ADM Cegid Group, PDTe SAS Compagnie Fiduciaire Audit, ADM SA Compagnie Fiduciaire, PDTe du Comité d'Audit Cegid Group.
Monsieur Behdad Alizadeh C/o Altaone Capital 91 Wimpole Street Londres	Nomination 8 juillet 2016		CENSEUR		Directeur Général de hCroft Partners	Directeur Général hCroft Partners
Monsieur Pascal Houillon Cegid Group 52 quai Paul Sédallian 69009 LYON	Nomination 2 mars 2017		DG			

- (1) Société cotée Euronext Paris (4) Jusqu'au 22 février 2015 (7) Jusqu'au 13 juin 2014
(2) Jusqu'au 6 mars 2017 (5) Jusqu'au 8 avril 2016 (8) Jusqu'au 6 février 2015
(3) Jusqu'au 18 avril 2017 (6) Jusqu'au 14 décembre 2015

Récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration art. L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce

Utilisation au cours de l'exercice 2016	Utilisée	Non utilisée
Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux des sociétés du Groupe. Durée de l'autorisation 38 mois (A.G.E du 12 mai 2014).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (A.G.E 12 mai 2014)		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 12 mai 2014 et A.G.E 9 mai 2016).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves bénéfiques ou primes. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 12 mai 2014 et A.G.E 9 mai 2016).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 12 mai 2014 et A.G.E 9 mai 2016).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires. (A.G.E 12 mai 2014 et A.G.E 9 mai 2016).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'émission de titres ou valeurs mobilières diverses en en fixant librement le prix d'émission. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 12 mai 2014 et A.G.E 9 mai 2016).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports en nature. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 12 mai 2014 et A.G.E 9 mai 2016).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la société. (A.G.E 11 mai 2015 et A.G.E 9 mai 2016). Durée 18 mois.		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'utiliser les 3ème, 4ème, 5ème résolutions de l'Assemblée Générale du 9 mai 2016 à l'effet de procéder dans les conditions prévues à l'article L.255-136 du Code de commerce à une ou plusieurs émissions de titres de capital sans droit préférentiel de souscription par une offre par placement privé, visé au II de l'article L.411- 2 du Code Monétaire Financier. (A.G.E 9 mai 2016).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la société. (A.G.E 9 mai 2016).		X

RAPPORT DU PRESIDENT

28. Rapport du Président sur le contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, aux éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général et aux procédures de contrôle interne mises en place par le groupe Cegid.

En application des dispositions figurant dans l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, du fonctionnement de la Direction Générale, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, mises en place par la société et ses filiales opérationnelles. Nous vous précisons que la société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, révisé en novembre 2016, (ce code peut notamment être consulté sur le site internet du Medef : www.medef.fr) ainsi qu'au guide d'élaboration du Document de Référence à destination des VAMPS, pour les dispositions de ces documents qui lui sont transposables. Conformément aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le présent rapport précise, le cas échéant, les dispositions des Recommandations AFEP-MEDEF qui auraient été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMITÉS SPÉCIFIQUES

Conseil d'administration

Il est rappelé qu'à la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'Administration de votre société comprend cinq administrateurs personnes physiques et un censeur, à savoir :

- Monsieur Jean-Michel Aulas, Président du Conseil d'Administration,
- Madame Quitterie Lenoir, Administratrice,
- Monsieur Christian Lucas, Administrateur (*),
- Monsieur Shahriar Tadjbakhsh, Administrateur (*),
- Monsieur Joseph Howard Osnoos, Administrateur (**)

Par ailleurs, Monsieur Pascal Houillon a été nommé Directeur Général le 2 mars 2017.

() Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 8 juillet 2016, faisant suite à la cession de blocs réalisée par les sociétés ICMI et Groupama, au profit de Claudius Finance, société dont les fonds Silver Lake et Altaone sont actionnaires, a coopté, en qualité d'administrateurs, Monsieur Christian Lucas et Monsieur Shahriar Tadjbakhsh. Ces cooptations ont pourvu au remplacement de Madame Marie Lemarié et de Monsieur Philippe Delerive, démissionnaires. En outre, Monsieur Behdad Alizadeh a été nommé en qualité de censeur.*

*(**) Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 2 mars 2017, a nommé, d'une part, Monsieur Pascal Houillon, en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Patrick Bertrand, démissionnaire et, d'autre part, Monsieur Joseph Howard Osnoos, en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de la société ICMI, démissionnaire. A l'occasion de cette même réunion du Conseil, il a été pris acte de la démission de leurs fonctions de différents administrateurs qui n'ont pas fait l'objet de remplacement.*

Depuis le 2 mars 2017, Madame Quitterie Lenoir est la seule femme administratrice au sein du Conseil d'Administration. Elle occupe également la fonction de Présidente du Comité d'Audit.

Parmi les cinq administrateurs, Madame Quitterie Lenoir peut être qualifiée d'administratrice indépendante au sens des rapports de l'AFEP- MEDEF, puisqu'elle n'entretient pas de relation avec la société, son Groupe ou sa direction, susceptibles de compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi sont considérés comme indépendants, les administrateurs non exécutifs c'est-à-dire n'exerçant pas de fonction de Direction de la société ou de son Groupe et ceux dépourvus de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, liens familiaux, autres...).

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a adopté un règlement intérieur qui a fait l'objet de modifications, sa dernière version étant celle décidée par le Conseil d'Administration du 20 juillet 2016. Ce règlement intérieur a pour objet de préciser les règles de participation et de fonctionnement du Conseil d'Administration et de compléter les dispositions statutaires sur ces points sans les modifier. Ce règlement intérieur prévoit notamment le recours à la visioconférence et à la conférence téléphonique dans les conditions prévues par la loi.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration. La convocation est faite par le Président et intervient par courrier postal et/ou électronique. Les délais moyens constatés de convocation du Conseil sont de quinze jours environ, un calendrier prévisionnel annuel étant établi en début d'année. Toutefois, en fonction de l'actualité des sujets devant être examinés par le Conseil d'Administration, le délai de convocation peut être écourté et ramené de quinze à quelques jours. Les réunions ont lieu principalement au siège social et ont permis de constater la présence effective (physique, par visioconférence, par conférence téléphonique) de la majorité des administrateurs, soit un taux de présence de l'ordre de 98% au cours de l'exercice 2016.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an, en fonction de l'actualité de la société. Compte tenu, notamment, de la cession de blocs et de l'Offre Publique d'Achat, le Conseil d'Administration s'est réuni onze fois au cours de l'année 2016.

Lors des réunions du Conseil et, le cas échéant, préalablement à la tenue de ces réunions, des dossiers confidentiels sont remis aux administrateurs afin notamment de leur présenter les points sur lesquels ils sont amenés à se prononcer.

Les principaux travaux du Conseil d'Administration, durant l'exercice 2016, ont concerné :

- l'avis préliminaire du Conseil d'Administration sur le projet d'Offre Publique d'Achat concernant les titres Cegid Group ;
- la nomination d'un expert indépendant dans le cadre du projet de cession de blocs ; la constitution d'un Comité ad'hoc chargé de superviser la mission de l'expert indépendant ;
- l'analyse de l'Opération d'Offre Publique,
- la modification des organes de gouvernance et la création d'un Comité des Nominations et des Rémunérations,
- la décision et la réalisation de prise de participations,
- la réflexion sur les orientations stratégiques du Groupe,
- le suivi des investissements en termes d'Innovation, de Recherche et de Développement.

Comité d'audit

Il est rappelé que le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 22 juillet 2009 a instauré un Comité d'Audit, afin notamment de satisfaire à la Directive européenne 2006/43, transposée en France par la Loi n°2008-649 du 3 juillet 2008, portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés en droit communautaire et l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008 relatives à l'obligation de mise en place d'un Comité d'Audit.

Ce Comité d'Audit a pour mission :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux,
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- de veiller au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- de s'assurer du suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux Comptes ; à ce titre, le Comité pilote la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes et soumet au Conseil d'Administration une recommandation sur les Commissaires aux Comptes dont la nomination est envisagée dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,

À la date d'établissement du présent rapport, le Comité d'Audit est composé comme suit :

- Madame Quitterie Lenoir (Présidente),
- Monsieur Jean-Michel Aulas,
- Monsieur Shahriar Tadjbakhsh. (*)

(*) *Le Conseil d'Administration, à l'occasion de la réunion du 8 juillet 2016 a décidé de nommer Monsieur Shahriar Tadjbakhsh, en qualité de membre du Comité d'Audit. Ce même Conseil a pris acte de la démission de ses fonctions d'administratrice et de membre du Comité d'Audit de Madame Marie Lemarié.*

Le Conseil d'Administration, lors de la réunion du 2 mars 2017, a pris acte de la démission de certains administrateurs et de ce fait de la perte de leur qualité de membre du Comité d'Audit. Le Conseil, lors de la réunion du 2 mars 2017 a décidé de limiter aux trois personnes dont les noms figurent ci-dessus, la composition du Comité d'Audit.

Conformément à la réglementation applicable, tous les membres du Comité d'Audit doivent également avoir la qualité d'administrateur.

Comité stratégique

Il est précisé que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 23 mars 2005, a nommé un Comité Stratégique au sein du Conseil.

Le Comité Stratégique est actuellement composé de Monsieur Jean-Michel Aulas, Monsieur Christian Lucas (*) et Monsieur Shahriar Tadjbakhsh (*). Ce Comité Stratégique a pour mission de réfléchir aux grandes orientations du Groupe, à sa stratégie de développement, notamment en matière de croissance externe. Dans ce cadre, il prend connaissance du plan de développement, du reporting mensuel des principaux indicateurs financiers. Il est également saisi des projets d'opérations importantes.

() Le Conseil d'Administration, à l'occasion de sa réunion du 8 juillet 2016, a décidé de nommer Monsieur Shahriar Tadjbakhsh et Monsieur Christian Lucas en qualité de membres du Comité Stratégique. Ce même Conseil a pris acte de la démission de ses fonctions d'administrateur et de membre du Comité Stratégique de Monsieur Philippe Delerive.*

Le Conseil d'Administration, lors de la réunion du 2 mars 2017, a pris acte de la démission de certains administrateurs et, de ce fait, de la perte de leur qualité de membre du Comité Stratégique. Le Conseil, lors de sa réunion du 2 mars 2017, a décidé de limiter aux trois personnes dont les noms figurent ci-dessus, la composition du Comité Stratégique.

Comité des nominations et des rémunérations

Il est précisé que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 20 juillet 2016, conformément aux accords conclus avec Claudius Finance a décidé la création d'un Comité des Nominations et des Rémunérations.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est actuellement composé de Madame Quitterie Lenoir, Monsieur Christian Lucas et Monsieur Shahriar Tadjbakhsh.

S'agissant des nominations, ce Comité a pour mission de :

- recommander au Conseil d'Administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateurs ou mandataires sociaux ; et
- veiller à la préparation de l'avenir quant à la composition des instances dirigeantes de la société.

Concernant les rémunérations, ce Comité a pour mission de :

- formuler, auprès du Conseil, des recommandations et propositions pour : la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les compléments de retraite, les avantages en nature, les droits pécuniaires divers des dirigeants mandataires sociaux de Cegid Group, les attributions d'actions de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions;
- procéder, le cas échéant, à la définition des modalités de fixation de la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et en contrôler l'application ;
- proposer une politique générale d'attribution d'actions de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'en fixer la périodicité selon les catégories de bénéficiaires ;
- vérifier le système de répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil ;
- donner son avis à la Direction Générale sur la rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux ; à cet égard le Comité doit être informé de la politique de rémunération et son rôle peut être élargi à la définition de la politique générale de rémunération des cadres dirigeants (y compris les retraites, les indemnités de fin de

carrière ou de séparation, les avantages divers et les règles de participation à l'actionnariat dans les éventuelles augmentations de capital).

Code AFEP-MEDEF

Conformément aux dispositions de l'article 25.1 du Code AFEP-MEDEF, révisé en novembre 2016, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après un tableau mentionnant les recommandations du Code AFEP-MEDEF dont l'application est écartée par la société Cegid Group et les explications y afférentes.

Recommandations Code AFEP-MEDEF	Pratiques et commentaires de la société Cegid Group
<p>Durée du mandat des administrateurs : Préconisation : 4 années</p>	<p>Nonobstant la préconisation figurant dans le Code AFEP-MEDEF, le maintien d'une durée de six années permet d'assurer une continuité et un suivi des tâches et missions réalisées.</p>
<p>Evaluation du Conseil d'Administration</p>	<p>Aucune séance du Conseil d'Administration n'a formellement porté sur l'évaluation du fonctionnement du Conseil dans la mesure où celui-ci se réunit et s'interroge régulièrement sur sa composition, les travaux à mener notamment en relation avec les différents Comités émanant du Conseil d'Administration, les projets de croissance externe, le développement du Groupe à l'international et, plus généralement, la marche de l'entreprise.</p>
<p>Comité d'Audit – Dirigeants mandataires sociaux</p>	<p>Le Président du Conseil d'Administration de la société n'exerçant pas de pouvoir de direction, sa qualité de membre du Comité d'Audit ne contrevient pas aux dispositions de l'article 823-19 alinéa 2 du Code de commerce.</p>
<p>Présence d'administrateurs indépendants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au Conseil d'administration (préconisation : un tiers dans les sociétés contrôlées), - au comité d'audit (préconisation : deux-tiers), - au comité des nominations (préconisation : majorité) 	<p>La composition du Conseil d'administration et de ses comités s'explique par la structure de l'actionnariat de Cegid Group. En effet, le capital de Cegid Group est détenu, à plus de 90% par les sociétés Claudius France et Claudius Finance. Ainsi, le pourcentage d'indépendants au conseil d'administration, ainsi que dans les différents comités a été déterminé en cohérence avec le pourcentage du capital détenu par les actionnaires minoritaires.</p>

2. REMUNERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunérations

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de commerce, il doit être porté à votre connaissance les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

À cet effet, il est rappelé que le versement des jetons de présence constitue la seule rémunération perçue, au sein de Cegid Group par les mandataires sociaux, à l'exception de la

rémunération, mentionnée ci-dessous, du Directeur Général au titre de son mandat social dans Cegid Group. Les jetons de présence ainsi versés sont répartis, par le Conseil d'Administration, entre les administrateurs en fonction de leur présence effective aux réunions, en tenant compte d'une pondération pour les dirigeants ainsi que de l'appartenance aux Comités d'Audit, Stratégique et des Nominations et des Rémunérations.

Ainsi qu'indiqué ci-avant, un Comité des Nominations et des Rémunérations a été mis en place lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 juillet 2016. Ce Comité ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2016. Il est précisé que, dans l'éventualité de la mise en place d'un plan de stock- options ou d'attribution gratuite d'actions de la Société ou, plus généralement, d'incentives en faveur des membres dirigeants, préalablement à leur mise en œuvre, ceux-ci seraient dorénavant examinés par le Comité des Nominations et des Rémunérations avant d'être décidés par le Conseil d'Administration statuant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur Patrick Bertrand, Directeur Général, a bénéficié d'une rémunération fixe, au titre de son mandat au sein de Cegid Group, qui était déterminée par le Conseil d'Administration. Il est rappelé que l'essentiel de sa rémunération est perçu au sein de la société ICMI, dont il est salarié depuis 1999.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 2 mars 2017, a décidé de désigner Monsieur Pascal Houillon en qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Patrick Bertrand et de lui attribuer les éléments de rémunération suivants :

- Une rémunération fixe d'un montant égal à 490 000 euros/an, étant précisé que le Directeur Général ne percevra aucune rémunération ou jetons de présence au titre des mandats exercés dans les filiales du groupe.
- Une éventuelle rémunération variable pouvant représenter 400 000 euros, en cas d'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'Administration et qui sera au moins égale, en guise de *Welcome Bonus*, à 200 000 euros pour l'année 2017.
- Dans l'hypothèse d'un changement de contrôle, il s'engagerait à respecter un préavis de démission d'une période de 6 mois, suivant ledit changement de contrôle et à la demande de la société, d'une période de 6 mois supplémentaire, auquel cas et sous réserve du respect de cet engagement, il sera éligible à un complément de rémunération fixe d'un montant de 500 000 euros.

Engagement de non-concurrence

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 8 juillet 2016, a décidé la mise en place d'un engagement de non-concurrence qui a été souscrit par Monsieur Patrick Bertrand pour une durée de 24 mois à compter de la cessation de son contrat de mandat. En contrepartie de cet engagement, Cegid Group versera au Directeur Général, Monsieur Patrick Bertrand, pendant la période couverte par l'engagement de non concurrence, un montant brut de 500 000 euros, sous réserve du respect, par ce dernier, de ses engagements.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 2 mars 2017, après avoir désigné Monsieur Pascal Houillon en qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Patrick Bertrand, a décidé la mise en place d'un engagement de non-concurrence qui a été souscrit par Monsieur Pascal Houillon pour une durée de 24 mois à compter de la cessation de son contrat de mandat social. En contrepartie de cet engagement, Cegid Group versera au Directeur

Général, Monsieur Pascal Houillon, pendant la période couverte par l'engagement de non concurrence, une mensualité d'un montant égal à 30 625 euros, sous réserve du respect, par ce dernier, de ses engagements.

Le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux figure en pages 49 et 50 du Rapport Financier Annuel dans lequel figure le présent rapport.

3. DELEGATIONS DU DIRECTEUR GENERAL - LIMITATIONS DE POUVOIRS

Depuis la réunion en date du 20 décembre 2002, le Conseil d'Administration a opté conformément aux dispositions de l'article 16 II des statuts pour un exercice dissocié des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Il est préalablement rappelé que Monsieur Patrick Bertrand a exercé les fonctions de Directeur Général durant l'exercice 2016 et jusqu'au 3 mars 2017 17 heures (CET).

Le Conseil d'Administration a organisé une limitation des pouvoirs du Directeur Général et a notamment prévu que, d'une manière générale, les décisions qui ne relèvent pas de la gestion courante et dont la liste figure ci-après, devront être soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- constitution de garanties, d'hypothèques, nantissement à l'exception des demandes de cautionnement bancaire à l'effet de garantir le paiement des loyers des locaux commerciaux ainsi que de toute demande de cautionnement concernant la signature de contrats commerciaux relevant de la gestion courante,
- l'aliénation d'immeubles,
- la cession totale ou partielle de fonds de commerce,
- les croissances externes, prises de participation et création de filiales.

Il est précisé que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 24 mai 2006, a décidé de modifier les pouvoirs du Directeur Général afin de lui permettre de réaliser des opérations de croissance externe d'un montant unitaire inférieur ou égal à deux millions cinq cent mille euros (2 500 000 €), sans avoir à réunir préalablement le Conseil d'Administration, mais après avoir obtenu l'accord du Comité Stratégique du Conseil d'Administration, et conformément à la Loi, recueilli l'avis du Comité Central d'Entreprise.

Depuis la réunion du Conseil d'Administration du 2 mars 2017, le Directeur Général, Monsieur Pascal Houillon, exerce ses fonctions dans le cadre des dispositions légales, étant précisé que le Conseil d'Administration a mis en place la limitation de pouvoir suivante :

- a) tout changement significatif de l'activité de la Société ;
- b) toute modification des statuts de la Société ;
- c) toute augmentation de capital ou d'émission de valeurs mobilières (en ce compris les valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, immédiatement ou à terme), ainsi que toute réduction ou remboursement du capital ;
- d) toute fusion, scission, apport partiel d'actif (par ou au bénéfice de la Société), liquidation ou transformation de la Société ou tout transfert de tout ou pratiquement tous les actifs de la Société ;

- e) toute acquisition directe ou indirecte par la Société d'une participation ou tout autre titre de capital dans une autre entité pour un montant excédant 1.000.000€ ;
- f) tout prêt financier consenti par la Société à une tierce partie (hors du Groupe) pour un montant excédant 1.000.000€ ;
- g) tout établissement d'une joint-venture ou conclusion d'un accord commercial par la Société (i) d'un montant ou d'une valeur excédant 1.000.000€ ou (ii) qui, de manière raisonnable serait susceptible de générer un chiffre d'affaires d'un montant excédant 1.000.000€ ;
- h) tout endettement (ou la conclusion de tout nouvel accord d'endettement) autre que par voie de crédits consentis aux fournisseurs à des conditions commerciales normales et dans le cours normal des affaires ou la modification ou la résiliation de tout accord d'endettement (en ce compris, notamment, un remboursement anticipé) par la Société pour un montant excédant 1.000.000€ ;
- i) la mise en place de toute sûreté de toute nature (en ce compris, gage, nantissement, caution ou autre) de même que le fait de consentir toute garantie ou sûreté équivalente au bénéfice d'une tierce partie, autres que celles des sûretés et garanties consenties par la Société à des conditions commerciales normales et dans le cours normal des affaires ;
- j) le changement des dates de clôture de l'exercice comptable de la Société ; et
- k) le fait d'initier ou de transiger toute action judiciaire (en ce compris devant une juridiction arbitrale) ou recours de toute nature (en ce compris une réclamation de nature fiscale) par la Société pour un montant estimé excédant de manière raisonnable 1.000.000€.

4. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

La composition du capital social, au 31 décembre 2016, qui tient compte de l'Offre Publique d'Achat intervenue en 2016, figure en page 46 du Rapport Financier Annuel.

Les conditions de participation et d'accès aux Assemblées Générales sont mentionnées dans les articles 20 à 28 des statuts relatifs aux Assemblées Générales.

5. DISPOSITIF DU CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Contrôle interne

Définition du contrôle interne et des objectifs de la société

Le contrôle interne est défini au sein du groupe Cegid comme étant un ensemble de procédures décidées et mises en œuvre par la Direction afin d'atteindre les objectifs suivants :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le travail au quotidien des managers et collaborateurs, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données par le Conseil d'Administration et soient mis en œuvre par les différents comités dans le respect des textes réglementaires, des principes, normes et méthodes applicables à la société,

- cartographier, prévenir et maîtriser les risques identifiés résultant de l'activité du Groupe, et en particulier dans les domaines comptable, financier, contractuel et organisationnel,
- s'assurer de la fiabilité des informations financières et de gestion,
- sécuriser la protection et la pérennité des actifs,
- optimiser les activités opérationnelles en s'appuyant sur des procédures formalisées.

Organisation du contrôle interne

L'organisation du contrôle interne de Cegid Group repose sur les principes et règles préalablement mises en œuvre par la Direction Financière avec l'appui de la Direction de l'organisation et des Systèmes d'Information. Le Comité de Direction et le Comité de Direction élargi de Cegid, les Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Délégués et Directeurs Généraux Adjointes des filiales opérationnelles, sont chargés de mettre en œuvre la stratégie décidée par le Conseil d'Administration de Cegid Group et de ses filiales, d'identifier les éventuels risques inhérents aux activités exercées par les sociétés du Groupe et de veiller au respect de la bonne application des procédures de contrôle interne. Les membres du Comité de Direction disposent de délégations dans le cadre de leur fonction. Le Comité de Direction se réunit une fois par mois, mais aussi à l'occasion de décisions majeures de la vie de l'entreprise : acquisitions, alliances, financements, négociations sociales. Le Comité de Direction élargi s'est réuni en 2016 à 5 reprises.

De même les cadres managers opérationnels du groupe Cegid, participent à une web conférence et/ou conférence téléphonique mensuelle avec la Direction Générale et concourent aussi à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie du Groupe et des plans d'actions jugés prioritaires. Les comités de direction des branches opérationnelles, qui constituent un organe d'information et de mise en œuvre de toutes les questions opérationnelles liées aux domaines d'activité dudit Comité, se réunissent régulièrement sous la responsabilité du membre du Comité de Direction concerné. Par ailleurs, des comités opérationnels « métiers », sous la responsabilité d'un membre du Comité de Direction et focalisés sur les leviers clés des activités du Groupe, se réunissent régulièrement.

Le contrôle interne repose, entre autres, sur un référentiel de procédures, élaboré par la Direction Financière, la Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information, et l'ensemble des Directions opérationnelles, et mis à la disposition des membres du Comité de Direction et des managers. Ces procédures, portant sur les cycles Achats, Investissements, Ventes, Déploiement, Support, Ressources Humaines, Recherche et Développement et, les engagements contractuels, sont disponibles sur l'intranet Groupe ou directement portées à la connaissance des responsables et plus généralement de l'ensemble des collaborateurs.

Parallèlement, des notes de services ou messages internes, adressés régulièrement aux différents responsables opérationnels, permettent d'apporter des compléments sur la mise en œuvre des procédures existantes et des nouvelles règles. Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du groupe Cegid trouvent également leur application à l'occasion d'opérations de croissance externe et principalement quant aux procédures liées aux engagements de dépenses et d'investissement, aux ressources humaines, aux engagements contractuels et aux délégations de signature.

Enfin, le Groupe utilise un logiciel dédié de Risk Management permettant d'optimiser l'administration, la lisibilité et l'accessibilité du dispositif de contrôle interne et, principalement par la mise en œuvre d'une cartographie des risques.

Des plans de contrôles périodiques couvrant l'ensemble des risques potentiels identifiés par domaine d'activité stratégiques sont établis et le Comité opérationnel du Contrôle Interne constitué des directions opérationnelles et du département contrôle interne du Groupe, dont l'objectif est de partager l'état des risques et les faits marquants de la période, se réunit chaque semestre afin d'informer les managers des enjeux opérationnels du contrôle interne.

L'appropriation de cette démarche de contrôle interne par le management opérationnel est matérialisée par la signature d'une lettre d'affirmation par les principaux managers opérationnels, qui reprend les thèmes clés du contrôle interne au sein du Groupe.

Le Groupe poursuit également une démarche de Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI), de Plan de Continuité d'Activité (PCA) et de Plan de Reprise Utilisateur (PRU) permettant une meilleure maîtrise des risques associés aux domaines d'activités stratégiques (SaaS, support clients) et ceux relatifs à la digitalisation des flux et à la cybercriminalité.

Enfin, un comité interne de suivi des risques se réunit mensuellement avec les principales directions fonctionnelles concernées pour recenser et établir un panorama chiffré des risques identifiés, des plans d'actions et de suivi identifiés et des niveaux de couverture associés.

Organisation générale des procédures de contrôle interne au niveau du groupe

Les acteurs ou structures exerçant les activités de contrôle interne sont la Direction Générale, la Direction Financière, la Direction des Ressources Humaines, et les membres des organes de direction, notamment le Comité de Direction, les comités de direction des branches opérationnelles. L'organisation du contrôle interne a vocation à se renforcer avec la nomination de « Référents contrôle interne » dont l'objectif est d'assurer progressivement un relais au sein des entités opérationnelles dans la mise en œuvre des processus de contrôle interne.

La Direction Financière, qui met en œuvre l'organisation générale des procédures de contrôle interne notamment au travers du Département « Contrôle Interne », sous la responsabilité de la Direction du Contrôle de Gestion et du Contrôle Interne qui lui est rattachée, a contribué, au cours de l'exercice, au renforcement de la maîtrise des opérations en élaborant des recommandations pour son amélioration constante. Il a également pour mission d'être le maître d'œuvre du processus de contrôle interne.

Par ailleurs, un Département « Audit Interne » au sein de la Direction de la Performance, directement rattaché à la Direction Générale, permet, d'une part, de renforcer la performance du dispositif de Contrôle via son évaluation périodique et, d'autre part, de réaliser des missions d'audit ciblées. Ce département a vocation à couvrir l'ensemble des activités du groupe Cegid.

Enfin, dans le cadre de leurs diligences réalisées conformément aux normes professionnelles, les Commissaires aux Comptes exercent un contrôle externe sur l'efficacité et l'utilité des procédures existantes.

6. Organisation du système comptable et de gestion

L'organisation du système comptable et de gestion, sous la direction du Directeur Financier auquel sont rattachés le Directeur des Services Comptables et Financiers et le Directeur du Contrôle de Gestion et du Contrôle Interne, se traduit notamment par :

- une procédure de budget et de contrôle budgétaire mensuel global et analytique,
- un reporting quotidien lié à l'activité à destination du Comité de Direction et des directions opérationnelles,
- des reporting mensuels, établis à l'aide d'un progiciel dédié au reporting de gestion, soumis à l'examen du Comité de Direction et des Comités de Direction des filiales opérationnelles. Ces reporting contiennent d'une part, des éléments d'information relatifs à l'activité de la période écoulée en comparaison avec celle du budget et, pour information, des années précédentes, et à la situation financière de la société et du Groupe et, d'autre part, les indicateurs de performance et de qualité liés aux activités exercées par la société,
- des situations mensuelles des comptes sociaux de chaque entité du groupe Cegid et des comptes consolidés,
- des reporting bi-mensuels sur les encaissements au jour le jour pour les principales entités du Groupe,
- des reporting sur des éléments de gestion financière et plus particulièrement des flux de trésorerie, de la situation des devises concernant le Groupe pour mettre en œuvre des actions de couverture et de DSO (délai de recouvrement clients), et organisationnelle,
- des règles de délégation de signature, d'engagements contractuels, de dépenses, d'investissements sont mises en œuvre en respectant la séparation des fonctions.

7. Organisation du système de gestion et de contrôle des ressources humaines

La gestion et le contrôle des ressources humaines, sous la responsabilité du Directeur des Ressources Humaines, représentent un élément majeur de par les activités du Groupe et est organisé de la manière suivante :

- les recrutements des collaborateurs effectués au travers d'une validation de la Direction des Ressources Humaines, du Directeur concerné et ponctuellement de la Direction Générale,
- la gestion des rémunérations, et notamment le contrôle de la partie variable préalablement calculée par la Direction Financière, qui fait l'objet d'une validation mensuelle par les différents responsables de service en regard de l'atteinte des objectifs fixés collectivement ou individuellement à chaque collaborateur,
- la gestion des compétences,
- les programmes d'intégration et de formation des collaborateurs avec le développement de parcours métiers et de certifications associées,

- la mise en application des règles en matière d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail sous la responsabilité des responsables d'établissements qui disposent de délégations,
- le dispositif de formation et d'application des procédures relatives à la sécurité au sein des bâtiments,
- la gestion des relations sociales avec les instances représentatives du personnel et la mise en application des règles légales et de gestion dans ce domaine.

Ce dispositif s'inscrit aussi dans le cadre de la démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe sachant que, même si des actions sont menées en matière environnementale, les activités du groupe Cegid sont par nature peu « polluantes ».

8. Organisation du contrôle interne opérationnel

Les différentes activités donnent en général lieu à des procédures permettant d'assurer le suivi des risques identifiés et liés aux activités exercées, et à la formalisation et l'élaboration d'indicateurs de suivi d'activité, et notamment :

- pour les prises de décision et de suivi des investissements de recherche et développement sous l'impulsion du responsable d'offre et sous la responsabilité du Directeur de branche opérationnelle concerné et du Directeur technique,
- pour les sorties de produits en vue de leur commercialisation, et conformément aux procédures élaborées par la Direction technique en relation avec les responsables des offres et sous le contrôle des comités « ad'hoc »,
- pour les procédures de sauvegarde en relation avec les directions concernées et notamment pour les actifs liés à la recherche et développement qui font l'objet de dépôts de marque et de sources produits auprès des organismes habilités, et de réservation et suivi de noms de domaines,
- pour les risques informatiques, notamment relatifs aux procédures de sécurité, de sauvegarde, et de contrôle des applications informatiques utilisées, des accès à Internet, des plates-formes matériels et d'hébergement et plus généralement aux locaux, éloignés des lieux de production et dédiés aux ressources informatiques,
- pour les activités liées aux services apportés aux clients, par la constitution d'indicateurs de suivi des activités exercées (SaaS/On Demand, formation, consulting et déploiement, support hot line clients, maintenance,...).

9. Organisation de l'élaboration de l'information financière et comptable

Le système comptable et de gestion repose sur un système d'information intégré, complété de modules permettant de faciliter le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières (suivi des investissements incorporels et corporels, suivi du DSO, suivi de la trésorerie, suivi des voyages et déplacements, suivi des frais généraux, ...) selon les règles et méthodes comptables en vigueur et appliquées par la société tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés établis à partir du même progiciel que celui utilisé pour le reporting mensuel comme précisé ci-dessus.

Sous la responsabilité du Directeur Financier, la Direction des Services Comptables et Financiers s'assure de la production des informations comptables et financières et de leur contrôle.

Ces informations sont aussi contrôlées par les Commissaires aux Comptes qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur. L'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière, au moyen de plusieurs médias (communiqués de presse, site internet de la société, site InPublic, publications légales, réunions d'analystes financiers jusqu'en mars 2016).

Le Président du Conseil d'Administration

Jean-Michel Aulas

29. Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Cegid Group

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CEGID Group en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Thierry Chautant
Associé

Mazars

Thierry Colin
Associé

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

Compte de résultat

(En K€)	Notes	2016	% C.A.	2015	% C.A.
Chiffre d'affaires	5.1	307 592	100,0%	282 074	100,0%
Achats & variations de stocks		-44 013	-14,3%	-40 259	-14,3%
Marge Brute		263 579	85,7%	241 815	85,7%
Charges externes		-51 806	-16,8%	-50 080 (*)	-17,8%
Impôts, taxes et versements assimilés		-7 082	-2,3%	-6 473	-2,3%
Charges de personnel		-154 259	-50,2%	-140 859 (*)	-49,9%
Excédent Brut d'Exploitation net Production Immobilisée		50 432	16,4%	44 404	15,7%
Production immobilisée		33 938	11,0%	32 409 (*)	11,5%
Excédent Brut d'Exploitation		84 370	27,4%	76 813	27,2%
Autres produits opérationnels courants		1 282	0,4%	1 202 (*)	0,4%
Autres charges opérationnelles courantes		-1 467	-0,5%	-1 279	-0,5%
Dotations aux amortissements et provisions		-36 592	-11,9%	-35 936 (*)	-12,7%
Résultat Opérationnel Courant (hors dotations amortissements PPA)	2.20.6	47 593	15,5%	40 800	14,5%
Dotations aux amortissements des PPA		-3 061	-1,0%	-1 706	-0,6%
Résultat Opérationnel Courant		44 532	14,5%	39 094	13,9%
Autres produits opérationnels	5.2	527	0,2%	710	0,3%
Autres charges opérationnelles	5.2	-2 092	-0,7%	-2 373	-0,8%
Résultat Opérationnel		42 968	14,0%	37 431	13,3%
Produits financiers		751	0,2%	725	0,3%
Charges financières		-2 358	-0,8%	-2 104	-0,7%
Résultat financier	5.3	-1 607	-0,5%	-1 380	-0,5%
Résultat brut avant impôt		41 361	13,4%	36 051	12,8%
Impôt sur les bénéfices	5.4	-12 295	-4,0%	-12 532	-4,4%
Quote-part de résultat net des entreprises associées	4.1.7	-419		-306	
Résultat net de l'exercice		28 647	9,3%	23 213	8,2%
Résultat revenant aux actionnaires de la société		28 647	9,3%	23 213	8,2%
Résultat revenant aux intérêts minoritaires					
Nombre moyen d'actions (hors actions auto-détenues)		9 093 119		9 024 247	
Résultat net du groupe par action		3,15 €		2,57 €	
Etat du résultat global (En K€)		2016		2015	
Résultat net de l'exercice		28 647		23 213	
Ecart de conversion		-247		-33	
Instruments de couverture en juste valeur		601		-26	
Effets d'impôts		-207		9	
Sous total des éléments recyclables en résultat		147		-50	
Ecart actuariels		-1 092		203	
Effets d'impôts		376		-70	
Sous total des éléments non recyclables en résultat		-716		133	
Résultat global		28 078		23 295	
Résultat global revenant aux actionnaires de la société		28 078		23 295	

(*) Postes concernés par le changement de méthode de présentation détaillé en note 6.

Bilan actif

Montants nets (en K€)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Ecarts d'acquisition	4.1.1 & 4.1.2	220 474	225 763
Frais de développement		74 911 (*)	70 084
Relation clientèle & marques		25 530	22 958
Autres immobilisations incorporelles		5 592	5 522
Immobilisations incorporelles	4.1.4	106 033	98 564
Installations techniques, matériel & outillage		2 765	3 112
Autres immobilisations corporelles		3 591	3 930
Immobilisations corporelles	4.1.5	6 356	7 042
Actifs financiers évalués à la juste valeur		1 146	907
Autres titres immobilisés		385	385
Prêts, dépôts et cautionnements		1 937	1 907
Autres actifs financiers			636
Immobilisations financières	4.1.6 & 4.3	3 468	3 835
Participation dans les entreprises associées	4.1.7	489	207
Autres créances		730	104
Impôts différés	4.4	5 291	224
Actif non courant		342 841	335 739
Stocks de produits et services en cours	4.2.1	417	1 030
Clients et comptes rattachés	4.2.1 & 4.3	73 260	69 990
Personnel	4.3	617	687
Etat, taxes sur chiffre d'affaires	4.3	7 600	5 476
Etat, impôt sur les bénéfices	4.3	3 469	6 207
Autres créances	4.3	123	1 876
Comptes de régularisation		5 746	4 946
Autres débiteurs et comptes de régularisation		17 555	19 192
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.2.2 & 4.3	11 417	6 797
Actif courant		102 649	97 009
Total actif		445 490	432 748

(*) Postes concernés par le changement de méthode de présentation détaillé en note 6.

Bilan passif

Montants nets (en K€)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capital	4.5.1	8 771	8 771
Primes	4.5.1	95 241	95 241
Réserves	4.5.2	101 957	91 635
Résultat de l'exercice	4.5.3	28 647	23 213
Total capitaux propres	4.5	234 616	218 860
Dettes financières (part à +1 an)	4.3	54 425	70 719
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés (part à +1 an)	4.3		1 432
Impôts différés	4.4	11 954	10 098
Provisions pour retraite et avantages au personnel	4.6.1	19 293	17 375
Passif non courant		85 672	99 624
Provisions pour autres passifs (part à -1 an)	4.6.2	4 691	5 423
Dettes financières (part à -1 an)	4.3	6 471	1 394
Fournisseurs & comptes rattachés	4.3	33 839	31 885
Personnel		40 990	41 431
Autres dettes fiscales et sociales		1 511	1 360
Etat, taxes sur chiffre d'affaires		8 568	6 782
Etat, impôt sur les bénéfices		3 326	98
Dettes fiscales et sociales	4.3	54 395	49 671
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés (part à -1 an)		2 947	122
Dettes sur acquisitions d'immobilisations (part à -1 an)		1 408	2 770
Autres dettes	4.3	4 355	2 892
Autres passifs courants	4.3	5 072	5 561
Produits constatés d'avance		16 379 (*)	17 438
Autres passifs et comptes de régularisation		21 451	22 999
Passif courant		125 202	114 264
Total passif		445 490	432 748

(*) Postes concernés par le changement de méthode de présentation détaillé en note 6.

Tableau des flux de trésorerie

(En K€)	2016	2015
Résultat net	28 647	23 213
Quote-part résultat net des entreprises associées	419	306
Amortissements et provisions et éliminations des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	37 939	36 051
Plus ou moins-values de cession d'immobilisations	-450	-365
Charge d'intérêts financiers	1 418	1 214
Charge d'impôt	12 295	12 532
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	80 268	72 951
Intérêts financiers payés	-1 208	-1 082
Impôt payé	-4 659	-11 085
Capacité d'autofinancement après impôt et intérêts financiers payés	74 401	60 784
Variation des stocks	613	320
Variation des créances clients	-3 963	942
Variation des autres créances	-943	-1 780
Variation des dettes fournisseurs	249	4 558
Variation des autres dettes	835	-252
Variation du besoin en fonds de roulement	-3 209	3 788
Variation de la trésorerie issue de l'activité	71 192	64 572
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-36 785	-35 825
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-2 326	-1 455
Acquisitions d'immobilisations financières	-193	-277
Acquisitions de sociétés nettes de la trésorerie acquise	-3 450	-43 002
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations	-1 481	-776
Cessions, diminutions et autres impacts liés à l'actif immobilisé	450	575
Variation de la trésorerie issue des investissements	-43 785	-80 760
Variation de la trésorerie avant financement	27 407	-16 188
Exercices BAAR	134	5 393
Acquisition d'actions auto détenues		-1 083
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-11 367	-10 825
Tirages sur crédits à moyen terme	54 000	71 143
Remboursements de crédits à moyen terme	-70 000	-50 000
Variations des autres dettes financières	4259	-687
Remboursement contrat de liquidité	451,4	
Variation de la trésorerie issue du financement	-22 523	13 941
Trésorerie d'ouverture	5 782	8 029
Variation de trésorerie courante	4 884	-2 247
Trésorerie de clôture	10 666	5 782
(En K€)	31/12/16	31/12/15
Disponibilités	11 417	6 797
Découverts bancaires	-751	-1 015
Trésorerie de clôture	10 666	5 782

Tableau de variations des capitaux propres

(En K€)	CAPITAUX PROPRES REVENANT							AUX INTÉRÊTS MINORI-TAIRES	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ								
	Capital	Primes	Autres fonds propres	Réserves et résultat consolidés	Titres auto-détenus	Résultat enregistré directement en capitaux propres	Total part du Groupe		
Capitaux propres au 31/12/2014 retraités	8 771	95 241		113 243	-8 921	-6 965	201 369		201 369
Résultat de l'exercice 2015				23 213			23 213		23 213
Titres d'auto-contrôle				152	5 081		5 233		5 233
Ecart de conversion				-214		-33	-247		-247
Ecarts actuariels						133	133		133
Instruments de couverture en juste valeur						-17	-17		-17
Dividendes versés				-10 825			-10 825		-10 825
Capitaux propres au 31/12/2015	8 771	95 241		125 570	-3 840	-6 882	218 860		218 860
Résultat de l'exercice 2016				28 647			28 647		28 647
Titres d'auto-contrôle				65	-70		-5		-5
Ecart de conversion				-868		-247	-1 115		-1 115
Ecarts actuariels						-716	-716		-716
Instruments de couverture en juste valeur						394	394		394
Dividendes versés				-11 367			-11 367		-11 367
Autres variations				-82			-82		-82
Capitaux propres au 31/12/2016	8 771	95 241		141 965	-3 910	-7 451	234 616		234 616

Notes annexes

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 2 mars 2017, et seront soumis à l'Assemblée générale des actionnaires de juin 2017.

Cegid group est une société de droit français, constituée en 1983 dont le siège social est situé 52, quai Paul Sédallian à Lyon

1. Faits marquants de l'exercice 2016

1.1 Offre Publique d'Achat des titres Cegid Group

Les actionnaires Groupama, Groupama Gan Vie et ICMI ont cédé, le 8 juillet 2016, l'intégralité de leur participation dans le capital de la société Cegid Group (37,6%) à un consortium composé du fonds d'investissement américain Silver Lake, leader mondial de l'investissement en technologie, et d'AltaOne Capital, société d'investissement, basée à Londres.

L'Offre Publique d'Achat initiée par la société Claudius France visant les actions et les Bons d'Acquisition Remboursables (BAAR) de la société Cegid Group s'est traduite, à l'issue de la première période d'offre, par la détention conjointe par les sociétés Claudius France et Claudius Finance, de 8 209 805 actions représentant 88,92% du capital et 87,94% des droits de vote. L'Offre a été suivie d'une période de réouverture à l'issue de laquelle la société Claudius Finance et la société Claudius France détenaient, le 6 octobre 2016, 8 355 974 actions représentant 90,50% du capital et 90,11% des droits de vote. En outre, la société Claudius France détient 7 435 BAAR 2017 et 19 782 BAAR 2018, soit 94,68% des 28 745 BAAR en circulation.

1.2 Réalisation d'une prise de participation

En septembre 2016, Cegid a signé un accord de partenariat avec la startup eDoc Group (eFolia/eDoc Group). eDoc Group, opérateur d'échanges documentaires à valeur probante est spécialiste de la dématérialisation, incluant la Gestion Electronique de Documents et les processus collaboratifs en mode SaaS.

Cet accord de partenariat se traduit notamment par une prise de participation de Cegid dans le capital d'eDoc Group à l'occasion d'une augmentation de capital et d'un financement par Cegid des investissements d'innovation.

2. Principes - méthodes comptables et méthodes de consolidation

Déclaration de conformité

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2016 sont ceux contenus dans les normes et interprétations IFRS adoptés par l'IASB, publiées au journal officiel de l'union européenne au plus tard le 31 décembre 2016 qui peuvent être appliquées de manière obligatoire ou anticipée à cette date. Il n'a pas été fait application de normes ou interprétations établies par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'union européenne au 31 décembre 2016.

Les nouvelles normes et interprétations applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe, soit :

- › Amendements à IAS 1 premier volet de la « Disclosure initiative » présentation des états financiers,
- › Amendements IFRS 11 : « acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe »,
- › Amendements à IAS 19 : « régimes et prestations définies »,
- › Amendements à IAS 16 et IAS 38 « clarification sur les modes d'amortissements acceptables »
- › Améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2010-2012, améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2012-2014

Le Groupe n'a par ailleurs pas anticipé d'autres normes, amendements ou interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2016, soit :

- › Amendements à IFRS 10, 12 et IAS 28 : Entités d'investissement,
- › Amendements à IAS 12 : « comptabilisations d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes », et à IAS 7 « Disclosure initiative ».

Par ailleurs, Le Groupe poursuit les travaux relatifs aux normes, amendements et interprétations non entrées en vigueur au sein de l'UE, notamment :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018,
- IFRS 16 « Lease » d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019.

Présentation des états financiers

Le Groupe présente les états financiers et les notes en milliers d'euros.

Le Groupe applique la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C) 2013-03.

Cette recommandation est conforme aux principes contenus dans la norme IAS 1 - Présentation des états financiers.

Le Groupe a décidé de maintenir la terminologie antérieure utilisée : Bilan/Compte de résultat.

Le bilan consolidé est présenté selon le critère de distinction « courant »/« non courant » défini par la norme IAS 1 - Présentation des états financiers.

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature, selon le modèle proposé par l'A.N.C.

Afin d'améliorer l'information financière et d'homogénéiser la prise en compte des dispositifs de crédits d'impôts français et canadiens dont bénéficient les sociétés du Groupe, il a été décidé de modifier le contenu de certains agrégats des états financiers (cf note 6).

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé.

Bases d'évaluation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception :

- des titres disponibles à la vente, évalués à la juste valeur, des créances et des dettes à long terme évaluées à la juste valeur,
- des passifs financiers évalués selon le principe du coût amorti.

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers.

Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les tests de dépréciation notamment concernant les immobilisations incorporelles, les dépréciations de créances, les impôts différés, les provisions, notamment la provision pour engagements de retraite et les dettes relatives aux compléments de prix versés dans le cadre d'acquisition de sociétés (clauses d'earn out). Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date de chaque arrêté des comptes. L'environnement économique et financier actuel accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la Direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle dispose à la clôture. Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés.

Méthode de consolidation

La société Cegid Group est l'entreprise consolidante.

Les sociétés dont le Groupe détient directement, ou indirectement, la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Les comptes des sociétés consolidées sont, le cas échéant, retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

Le Groupe consolide par ailleurs :

- des entreprises associées dont il ne détient pas le contrôle mais sur lesquelles il exerce une influence notable : elles sont consolidées par mise en équivalence (cf. note 2.5);
- deux entités ad hoc consolidées par intégration globale.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro. Les éléments exprimés en devises des sociétés étrangères sont convertis comme suit :

- le compte de résultat est converti au taux de change moyen annuel,
- les comptes de bilan sont convertis au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves, maintenus au coût historique,
- les différences résultant de ces conversions sont enregistrées dans un compte de réserve spécifique figurant dans les capitaux propres.

Clôture des exercices des entreprises consolidées

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Opérations et comptes intra-groupe

Des éliminations ont été effectuées sur toutes les transactions intra-groupes, les mouvements internes étant annulés, ainsi que les dettes et créances réciproques. Le cas échéant, des retraitements d'homogénéité aux normes du Groupe ont été effectués sur les comptes de certaines filiales.

En ce qui concerne les cessions, au sein du Groupe, de matériels informatiques ou mobiliers immobilisés : les prix de cession ont été maintenus dans les immobilisations des sociétés acquéreuses. Le retour aux valeurs d'origine pour éliminer les suppléments de valeur d'actifs entraînent des frais disproportionnés par rapport à l'incidence des retraitements, notamment sur le montant des amortissements. En outre, il s'agit d'opérations limitées et conclues à des conditions favorables.

2.1 Immobilisations incorporelles

2.1.1 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisée - Regroupements d'entreprises. Conformément à l'option offerte par IFRS 1, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités.

Conformément à l'option offerte par IFRS 3 révisée, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités.

Les principaux impacts des normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée pour les opérations entrant dans leur champ d'application sont décrits ci-dessous.

Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur (PPA : Purchase Price Allocation). Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. La détermination des justes valeurs et des goodwills est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Pour certaines acquisitions, le Groupe fait appel à des travaux d'expert pour valoriser les actifs incorporels acquis identifiables.

Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, et des ajustements de prix éventuels.

Il n'intègre pas les coûts externes directement attribuables à l'acquisition, qui sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le prix d'acquisition intègre la juste valeur des actifs et passifs résultant des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Engagements de rachat des parts détenues par les minoritaires

Les engagements d'achats fermes ou conditionnés d'intérêts minoritaires sont enregistrés en dettes, pour un montant égal au prix de rachat des intérêts minoritaires. Le Groupe a opté pour la comptabilisation, en écart d'acquisition, de l'écart entre le prix de rachat estimé des intérêts minoritaires et la quote-part de la situation nette acquise. Lors du dénouement de cet engagement, l'écart d'acquisition est impacté le cas échéant de toutes modifications dans le versement du prix.

Le Groupe a prévu, dès lors que cette option est ouverte, de maintenir ce traitement aux opérations de regroupement d'entreprises réalisées antérieurement à la date d'application de la norme IFRS 3 révisée (exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009).

Relation clientèle et marques

La juste valeur de la relation clientèle est évaluée selon la méthode du surprofit, qui consiste à identifier les profits futurs attribuables à l'actif incorporel actualisé sur sa durée de vie résiduelle. Cet actif est amorti en fonction de la durée de vie du portefeuille clients soit 7 ans ou 15 ans.

La juste valeur des marques est évaluée selon la méthode d'actualisation des flux de redevance, c'est-à-dire la valeur actuelle des redevances qui auraient été versées à un tiers pour utiliser la marque si le Groupe n'en était pas propriétaire.

Les marques relatives aux progiciels sont considérées soit à durée de vie indéfinie, ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation comme énoncé en note 2.3, soit à durée de vie définie en fonction du portefeuille clients utilisant ces progiciels. Dans ce cas, les marques font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie du dit portefeuille.

Technologie acquise

La juste valeur de la technologie est évaluée selon la méthode d'actualisation des flux de redevance, c'est-à-dire la valeur actuelle des redevances qui auraient été versées à un tiers pour utiliser les logiciels si le Groupe n'en était pas propriétaire.

Cet actif est amorti selon les modes d'amortissement des frais de développement énoncés en note 2.9.4.

2.1.2 Ecarts acquisition

Les fonds de commerce issus d'affectations de différence de première consolidation antérieurement constatés en normes françaises ont été regroupés avec les écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation globale à la juste valeur des actifs, des passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés, l'écart est immédiatement enregistré en résultat.

Le montant affecté en écart d'acquisition comprend l'ensemble des éléments incorporels acquis telles que les synergies espérées et les perspectives de croissance.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

S'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément aux dispositions de la norme IAS 36 révisée (voir note 2.11 pour la description des modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur).

Dans le cas de cession d'une entité, le résultat de cession tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de la partie cédée.

2.1.3 Relation clientèle et marques

La relation clientèle et les marques correspondent principalement à des actifs incorporels reconnus dans le cadre des regroupements d'entreprises selon les méthodes décrites en note 2.1.1.

2.1.4 Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont activés dès lors que l'entreprise peut démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique à mener le projet de développement à son terme,

- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- que le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le Groupe dans le cadre de son activité d'édition (création de logiciels commercialisables) concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorées, d'une part des charges sociales et d'autre part, de frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés.

Les frais correspondant à des projets non encore finalisés sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours et ne font pas l'objet d'amortissement. Ces projets sont néanmoins suivis et peuvent donner lieu le cas échéant à une dépréciation.

Les frais de développement sont amortis pour une large part sur une durée de 5 ans, pour ceux réalisés sur des plateformes technologiques récentes (Cegid business Plate-forme, .net, full web), de 3 ans pour les autres plateformes de développement. Ces durées d'amortissement de 3 et 5 ans concernent à la fois les dépenses initiales et les coûts de développement ultérieurs (maintenance évolutive des produits).

Les dépenses de paramétrage relatives aux produits millésimés font l'objet d'un amortissement linéaire sur 1 an.

En cas d'indice de perte de valeur, la valeur nette comptable des frais de développement est comparée à leur valeur recouvrable. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant. La valeur recouvrable est appréciée notamment en fonction des perspectives de commercialisation des projets.

2.1.5 Logiciels acquis

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur une durée de 1 à 5 ans.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des dépréciations éventuelles pour pertes de valeur constatées.

Leur amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée probable d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

- | | |
|---|-------------------|
| • Agencements et aménagements des constructions | entre 3 et 10 ans |
| • Matériel informatique | 3 ans et 4 ans |
| • Matériel de bureau | 5 ans |
| • Mobilier de bureau | 8 ans |

- Matériel et outillage 5 ans
- Matériel de transport 4 ans à 5 ans

Les valeurs résiduelles sont en général considérées comme nulles.

Les biens pris en location financement sont immobilisés lorsque ces contrats ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-intégralité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements ou les avantages liés à ces contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat.

L'analyse des contrats de location du Groupe Cegid en vigueur à la clôture de l'exercice n'a pas mis en évidence l'existence de contrats de location financement.

2.3 Tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Selon la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles doit être testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en ensembles homogènes d'actifs (Unité Génératrice de Trésorerie) dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (le taux d'actualisation est déterminé après effet d'impôt et prise en compte du niveau d'endettement de la société). Les modalités retenues pour déterminer la valeur d'utilité des actifs reposent sur l'appréciation des flux de trésorerie futurs calculés selon la méthode « Discounted Cash-Flow ». Cette estimation couvre une période de 5 ans.

La valeur terminale est déterminée en actualisant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles. Les pertes de valeur relatives aux autres actifs incorporels et corporels peuvent, le cas échéant, être reprises en cas d'indices de reprise de valeur.

Dans ce cas, la reprise de provision est limitée à la valeur nette comptable qu'aurait eue l'actif correspondant en l'absence de perte de valeur.

Les modalités retenues pour déterminer la valeur d'utilité des actifs sont présentées en note 4.1.3 du présent document.

2.4 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en trois catégories définies par la norme IAS 39 :

- les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Ils sont initialement enregistrés à leur coût historique d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur,
- les prêts représentent les prêts consentis aux organismes collecteurs dans le cadre de l'effort construction et les dépôts et cautions versés. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation comme le recommande la norme IAS 39, eu égard à leur montant non significatif,
- les autres actifs financiers comprennent les actifs financiers de gestion inclus dans le contrat de liquidité contracté par Cegid Group.

Lorsque la juste valeur des titres ne peut pas être évaluée de façon fiable, en l'absence d'un marché actif, les titres sont maintenus à leur coût net de dépréciations éventuelles.

Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement. Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres (« Autres réserves ») jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat.

Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

2.5 Participations dans les entreprises associées

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris l'écart d'acquisition) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. En cas de valeur négative, celle-ci est présentée au passif du bilan en provisions pour risques et charges.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

Les avances ou prêts effectués aux entreprises associées sont évalués au coût amorti et comptabilisés en « autres créances » au niveau des actifs non courants. Ils font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'il est probable que leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable.

2.6 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale (société, groupe fiscal).

Les impôts différés calculés sur des éléments imputés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

2.7 Stocks

Selon la norme IAS 2 - Stocks, le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les frais de transport, de manutention et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, moins les rabais commerciaux, remises, escomptes financiers.

Le stock de matériel informatique est évalué selon la méthode PMAP (Prix Moyen d'Achat Pondéré). La VNR (Valeur Nette de Réalisation) correspond au prix de vente estimé de ces produits, diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constituée si la VNR est inférieure au coût d'achat.

Les stocks de matières premières (ensembles et sous-ensembles) permettant d'effectuer des échanges standards et de pièces détachées de l'activité maintenance de matériels sont évalués selon les méthodes suivantes :

- la valeur brute des ensembles et sous-ensembles comprend le prix d'achat et les frais accessoires,
- les pièces détachées sont évaluées selon la méthode PMAP (Prix Moyen d'Achat Pondéré).

Une dépréciation est constituée pour tenir compte de la valeur d'utilité, en référence notamment au portefeuille des contrats en cours et à la rotation des pièces, ou en fonction de la valeur nette de réalisation.

2.8 Créances

Les créances sont valorisées initialement à la juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires.

La société considère comme équivalents de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements liquides, qui sont facilement remboursables en un montant connu de trésorerie et qui présentent un risque non significatif de baisse de valeur.

Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les parts de SICAV et fonds communs de placements monétaires, compte tenu de leurs caractéristiques, sont enregistrés en équivalents de trésorerie.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur évaluation, à la clôture de la période, est effectuée pour les SICAV et fonds communs de placement sur la base du dernier prix de rachat connu.

Les variations de valeur sont enregistrées en charges ou en produits financiers.

Dans le cas de titres cotés, l'évaluation est réalisée sur la base de la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de la période.

Si la valeur résultant des méthodes d'évaluation ci-dessus est inférieure au coût historique d'acquisition, une dépréciation est constituée. Toutefois, cette dépréciation n'est pas constituée lorsque la moins-value latente y afférente peut être compensée par des plus-values latentes sur des titres de même nature.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

2.10 Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont portées en déduction des capitaux propres consolidés indépendamment de l'objectif d'acquisition et de détention et de leur classement comptable dans les comptes individuels des entreprises détentrices. Les dépréciations et résultats de cession éventuels de ces actions sont imputés directement en capitaux propres (pour le montant net d'impôt, le cas échéant) et ne contribuent pas au résultat de la période.

2.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente

La norme IFRS 5 requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable à la clôture.

Ces actifs ou groupe d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs, sur la ligne « Actifs non courants ou groupes d'actifs destinés à être cédés » du bilan. Ces actifs ou groupe d'actifs sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les passifs d'un groupe d'actifs détenu en vue de la vente sont présentés sur la ligne « Passifs liés aux actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés » du bilan.

2.12 Paiements en action

Conformément à IFRS 2, les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

Plans d'épargne entreprise

Les Plans épargne entreprise des sociétés du groupe Cegid n'octroient pas d'avantages particuliers aux salariés en dehors de l'abondement qui fait déjà l'objet d'une comptabilisation en charges de personnel.

2.13 Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture (satisfaisant aux critères de la comptabilité de couverture) et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- couverture de juste valeur,
- couverture de flux futurs.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, le passif financier sous-jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts). Les variations de valeur sont enregistrées en résultat (charges financières) et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs, le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

2.14 Engagements de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi

Engagements de retraite

Les avantages au personnel (Indemnités de Fin de Carrière (IFC) et médailles du travail) font l'objet dans les comptes consolidés d'une comptabilisation en provision classée en passif non courant.

Les sociétés du Groupe Cegid constatent une provision correspondant au montant des engagements des entreprises vis-à-vis des membres de leur personnel ainsi que de leurs mandataires sociaux, en ce qui concerne l'ensemble des engagements de retraite, pension, compléments de retraite, indemnités et allocations en raison du départ à la retraite.

Le Groupe applique, depuis 2005, l'amendement de la norme IAS 19 qui permet la comptabilisation des pertes et des gains actuariels en capitaux propres.

La référence utilisée chaque année, pour actualiser la provision, est le taux sur la zone euro pour une maturité à 10 ans pour les entreprises de première catégorie. L'hypothèse d'âge de départ à la retraite est de 65 ans pour l'ensemble des salariés du Groupe. Cette hypothèse est cohérente avec la loi du 9 novembre 2010 portant réforme sur les retraites, et la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 portant sur le report de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans. Cette hypothèse n'a pas été modifiée par rapport à l'évaluation précédente, l'impact de ce changement étant peu significatif.

Au 31 décembre 2016, l'information financière présente, en note 4.6.1, les composantes du calcul de l'engagement de retraite.

Portabilité des droits sociaux

L'avenant n° 3 de mai 2009 à l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008, a instauré la mise en place à compter du 1^{er} juillet 2009 d'un mécanisme de complémentaire santé et prévoyance au profit des salariés licenciés pendant une période postérieure à l'emploi. Le Groupe traite cet avantage comme une indemnité de fin de contrat de travail et l'enregistre au moment de la rupture du contrat à l'initiative de l'entreprise.

2.15 Provisions

Conformément à la norme IAS 37, les provisions comptabilisées sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée chaque fois que les organes de Direction du Groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue, et que le montant de cette obligation peut être évalué de façon fiable.

Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue du terme du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif.

2.16 Comptes de régularisation- produits constatés d'avance

Lorsque la facturation, concernant notamment les contrats d'assistance progiciels et de maintenance matériels, porte sur l'exercice en cours et sur les exercices à venir, des produits constatés d'avance sont enregistrés pour tenir compte de la règle de rattachement des produits à la période concernée.

Par ailleurs, le poste « Produits constatés d'avance » enregistrait jusqu'au 31 décembre 2015 (cf. note 6) la part différée des subventions (Crédit d'Impôt Recherche) liées aux frais de développement.

2.17 Engagements hors bilan

Dans le cadre des procédures de « remontée des informations » en vigueur au sein du Groupe, un reporting a été mis en place visant, entre autres, à recenser les engagements hors bilan et à en connaître la nature et l'objet :

- engagements garantis par des sûretés personnelles (aval et garanties),
- engagements garantis par des sûretés réelles (hypothèques, cautions, nantissements, gages), locations simples,
- obligations d'achats.

2.18 Informations concernant les parties liées et transactions

La note 9 en conformité avec la norme IAS 24 révisée présente un état exhaustif de toutes les transactions entre le groupe Cegid et les parties liées.

2.19 Résultat par action

Le résultat par action est le rapport :

- entre le résultat net,
- et le nombre moyen pondéré des actions en circulation net des actions auto-détenues.

Le résultat net dilué par action est égal à la division :

- du résultat net avant dilution augmenté du montant net d'impôt des économies de frais financiers réalisées en cas de conversion des instruments dilutifs,
- par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation net des actions auto-détenues, augmenté du nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en action et de l'exercice des droits.

Seuls les instruments dilutifs sont retenus dans ce calcul.

2.20 Composantes du compte de résultat

2.20.1 Chiffre d'affaires

Les principes comptables du Groupe Cegid conformément à la norme IAS 18 conduisent à reconnaître le chiffre d'affaires par nature d'activité, en fonction des critères suivants :

En ce qui concerne l'activité d'édition :

- le fait générateur de la vente de licences, de progiciels, et de logiciels est la livraison au client. Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété du produit sont transférés,
- la prise en compte du chiffre d'affaires récurrent de la maintenance et du SaaS est réalisée au prorata temporis.

En ce qui concerne l'activité de services associés :

- la prise en compte des prestations de service est faite au fur et à mesure de leur réalisation,
- la prise en compte du chiffre d'affaires récurrent est réalisée prorata temporis.

L'information financière est donnée en note 5.1.1.

2.20.2 Production immobilisée

Les frais de développement engagés par le Groupe dans le cadre de son activité d'édition (création de progiciels et de services SaaS) concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorées, d'une part des charges sociales, et d'autre part d'un coefficient de frais de fonctionnement des services concernés.

2.20.3 Crédits d'impôts

Les crédits d'Impôts remboursables sont désormais intégralement traités comme des subventions d'exploitation (cf. note 6) venant en diminution des comptes de charges (essentiellement frais de personnel et sous-traitance) en application d'IAS 19 et IAS 20.

2.20.4 Impôts, taxes et versements assimilés

Le Groupe considère la CET (Contribution Economique Territoriale), englobant la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée) et la CFE (Contribution Foncière des Entreprises), comme une charge opérationnelle considérant que le changement fiscal, relatif au remplacement de la taxe professionnelle, consiste essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature.

2.20.5 Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent notamment le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) qui est traité conformément à IAS 19 en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié.

2.20.6 Résultat opérationnel courant

L'activité principale du Groupe est l'édition, l'hébergement, la commercialisation et la distribution de progiciels de gestion et des services et biens associés. Le résultat opérationnel courant découle de ces activités.

Le résultat opérationnel courant est présenté dans les états de synthèse avant et après amortissements des actifs incorporels identifiés dans le cadre des regroupements d'entreprises (cf. note 2.9.1).

2.20.7 Résultat opérationnel

Outre le résultat opérationnel courant tel que défini au 2.28.6, le résultat opérationnel comprend les autres produits et charges opérationnels qui enregistrent des éléments inhabituels et significatifs notamment :

- plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés, dès lors que les montants sont significatifs (les autres cessions figurent en résultat opérationnel courant),
- frais de réorganisation,
- frais relatifs à des litiges non récurrents provenant d'événements non liés à l'activité courante du Groupe,

- tout autre produit et charge, qui en raison de leur nature, ne peuvent être compris dans les activités courantes du Groupe ou dont l'importance viendrait à affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre, et à fausser la lecture de la performance du Groupe.

2.20.8 Résultat financier

Le résultat financier que le Groupe a choisi de présenter est la différence entre :

Les charges financières qui comprennent :

- les charges d'intérêts sur opérations de financement, les coûts complémentaires occasionnés par l'application de la norme IAS 39 (charge d'intérêts calculée au taux d'intérêt effectif),
- les charges concernant les dépréciations de titres non consolidés et avances,
- les autres charges financières d'actualisation, les autres charges financières diverses,

Les produits financiers, c'est-à-dire les produits de trésorerie, les autres produits relatifs aux dividendes, les produits de cession des autres actifs financiers, les autres produits financiers d'actualisation et les autres produits financiers divers.

2.20.9 Charge d'impôts

La charge d'impôts incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total des impôts courants et des impôts différés. La charge d'impôts est normalement comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la fraction d'impôt relative aux éléments comptabilisés directement par les capitaux propres.

2.21 Secteurs opérationnels

La norme IFRS 8 concernant les secteurs opérationnels, impose de présenter une information issue des reporting internes.

Le Groupe n'ayant qu'un seul secteur opérationnel, cette norme n'est pas applicable en tant que tel. L'analyse des agrégats de rentabilité est réalisée globalement.

Cependant le Groupe diffuse une information, présentée en note 5.1, qui détaille le chiffre d'affaires par nature et par activité.

3. Périmètre de consolidation

	Siège social N° Siren	Activité	Nombre de mois pris en compte dans les comptes consolidés	% Contrôle 31/12/16	% Intérêts 31/12/16	% Intérêts 31/12/15	
CEGID SA	Lyon 410 218 010	Conception de progiciels	12	100	100	100	IG
QUADRATUS SA	Aix-en-Provence 382 251 684	Conception de progiciels	12	100	100	100	IG
CEGID PUBLIC SA	Paris 384 626 578	Conception de progiciels	12	100	100	100	IG
TDA International SAS	Lyon 342 136 041	Conception de progiciels	12	100	100	100	IG
CEMAGID SAS	Lyon 428 714 299	Conception de progiciels	12	50	50	50	ME
ALTAVEN SAS ⁽¹⁾	Paris 500 821 251	Conception de progiciels	12	100	100	100	IG
CEGID SERVICES SARL	Lyon 341 097 616	Holding	12	99.89	99.89	99.89	IG
ASPX SARL	Lyon 430 048 462	Holding	12	100	100	100	IG
MAGELIA SAS ^{(1) (2)}	Lyon 499 128 080	Conception de progiciels	12	100	100	100	IG
eDoc ⁽²⁾	Brest 820 934 339	Conception de progiciels	6	40	40		
eFolia ⁽²⁾	Brest 513 443 499	Conception de progiciels	6	40	40		
TECHNOMEDIA SAS ⁽¹⁾	Paris 401 250 501	Conception de progiciels	12	100	100	100	IG
TECHNOMEDIA TALENT MANAGEMENT ⁽¹⁾	USA New York	Distribution de progiciels	12	100	100	100	IG
TECHNOMEDIA FORMATION INC. ⁽¹⁾	Canada Montréal	Conception de progiciels	12	100	100	100	IG
TECHNOMEDIA LIMITED ⁽¹⁾	Hong Kong	Conception de progiciels	12	100	100	100	IG
CEGID NORTH AMERICA ^{(1) (2)}	USA New York	Distribution de progiciels	12	100	100	100	IG
CEGID IBERICA SL	Espagne Madrid	Distribution de progiciels	12	100	100	100	IG
CEGID LTD	Royaume-Uni Manchester	Distribution de progiciels	12	100	100	100	IG
CEGID ITALIA SRL	Italie Milan	Distribution de progiciels	12	100	100	100	IG
CEGID HONG KONG - HOLDINGS LIMITED	Hong Kong	Holding	12	90	90	90	IG
CEGID Software LTD	Chine Shenzhen	Distribution de progiciels	12	100	90	90	IG
CEGID Portugal SLU	Portugal Lisbonne	Distribution de progiciels	12	100	100	100	IG
CEGID TUNISIE SARL	Tunisie Tunis	Conception de progiciels	12	100	100	100	IG
CEGID MAURITIUS Ltee	Ile Maurice	Conception de progiciels	12	100	100	100	IG
CEGID LICENCIAMIENTO DE SOFTWARE LTDA	Brésil Sao Paulo	Distribution de progiciels	12	100	100	100	IG

	Siège social	Activité	Nombre de mois pris en compte dans les comptes consolidés	% Contrôle 31/12/16	% Intérêts 31/12/16	% Intérêts 31/12/15	
CEGID HOLDING BV	Pays Bas VD Doorn	Holding	12	100	100	100	IG
CEGID Software VOSTOK COOO	Russie Moscou	Distribution de progiciels	12	100	100	100	IG
CEGID NORTH AFRICA SARL ⁽¹⁾	Maroc Casablanca	Distribution de progiciels	12	100	100	100	IG
CEGID CÔTE D'IVOIRE SARL ⁽¹⁾	Côte d'Ivoire Abidjan	Distribution de progiciels	12	100	100	100	IG
ENTITES AD HOC ⁽³⁾							
FONDATION D'ENTREPRISE CEGID	Lyon 200 156 785	Association	12	⁽³⁾	NA		IG
FONDS CEGID POUR L'ENTREPRENARIAT ET LE NUMERIQUE	Lyon 200 156 785	Association	12	⁽³⁾	NA		IG

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

⁽¹⁾ Entrées 2015 dans le périmètre de consolidation : JDS le 31 mai, Altaven le 30 juin, Magelia le 1er septembre 2015, Limited Technomedia SAS, Technomedia Talent Management, Technomedia Formation INC, Technomedia Limited le 1er décembre, Cegid North Africa et Cegid Côte d'Ivoire créés en octobre

⁽²⁾ Variations 2016

Les sociétés eDoc et eFolia sont entrées dans le périmètre de consolidation au 1er juillet 2016.

La société Magelia a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine le 31 décembre 2016 au profit de Cegid SA.

La société JDS a fait l'objet d'un transfert universel de patrimoine au profit de la société Cegid Corporation ; renommée Cegid North America

⁽³⁾ Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de détention du capital, sont consolidées par intégration globale (entités ad 'hoc).

4. Notes sur le bilan

4.1 Mouvements de l'actif non courant

4.1.1 Ecart d'acquisition

Les flux de la période concernant les deux Unités Génératrice de Trésorerie se décomposent comme suit :

(En K€)	31/12/2015	Reclassements	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Cegid	196 656	19 220	3 839	-9 127	210 587
Quadratus	19 220	-19 220			
Cegid Public	9 887				9 887
Total	225 763		3 839	-9 127	220 474

Compte tenu des fortes interactions au niveau du développement des offres et de leur commercialisation, les UGT Cegid et Quadratus doivent être appréciées de manière globale, elles sont regroupées à compter du 31.12.2016.

Les écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles identifiées dans le cadre des regroupements d'entreprises se répartissent ainsi :

(En K€)	Marques	Actifs incorporels identifiés	Ecart d'acquisition
Cegid	1 000	32 383	210 587
Cegid Public	900	3 237	9 887
	1 900	35 620	220 474

4.1.2 Regroupement d'entreprises

(En K€)	Coût d'acquisition	Actifs acquis/passifs repris	Actifs incorporels identifiés	Ecart d'acquisition
JDS, acquise le 26/05/2015	9 105	985	2 880	5 240
Altaven, acquise le 17/06/2015	10 542	3 597	2 623	4 323
Magelia, acquise le 11/09/2015	981	156	105	720
Sociétés Technomedia, acquises le 1/12/2015	30 535	2 170	8 863	19 502
Total	51 163	6 908	14 471	29 785

(En K€)	Juste valeur des actifs incorporels	Impôts différés passifs	Actifs incorporels identifiés
JDS, acquise le 26/05/2015	4 800	-1 920	2 880
Altaven, acquise le 17/06/2015	4 000	-1 377	2 623
Magelia, acquise le 11/09/2015	160	-55	105
Sociétés Technomedia, acquises le 1/12/2015	13 000	-4 137	8 863
Total	21 960	-7 489	14 471

La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs aux acquisitions réalisées en 2015 a été finalisée dans le délai d'affectation.

Des informations à périmètre constant sont communiquées dans le rapport de gestion.

4.1.3 Test de dépréciation

Dans le cadre des travaux réalisés pour les tests de dépréciation, le cabinet ACCURACY est intervenu en qualité d'expert indépendant pour assister la société dans la détermination du coût moyen pondéré du capital (WACC).

Le taux de WACC, qui s'établit au 31 décembre 2016 à 8,1% (8,1 % au 31 décembre 2015), intègre comme élément essentiel une prime de risque de marché cohérente avec le profil économique et financier du Groupe déterminée, au 31 décembre 2016, en fonction de données historiques ajustées.

Le taux de croissance au-delà de la période de référence (Taux de croissance à l'infini) s'élève à 2 % (identique au 31 décembre 2015). Les tests de dépréciation font apparaître une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable des actifs testés.

Pour les deux UGT, et pour chacune d'entre elles prise de façon isolée, une variation combinée de plus ou moins 1 % des hypothèses clés retenues pour les calculs (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini) ne fait pas apparaître de dépréciation à enregistrer.

De même, une diminution de 0,5 % du taux de résultat opérationnel courant en année terminale ne fait pas apparaître de dépréciation à enregistrer.

4.1.4 Immobilisations incorporelles

Les flux s'analysent comme suit :

(En K€)	31/12/2015	Variations de périmètre	Reclassements	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Frais de développement	354 550	3 160		33 938	-14 235	377 413
Concessions, Brevets	19 863		1 904	2 847	-27	24 587
Relation clientèle et marques	29 860	4 500				34 360
Autres Immobilisations incorporelles	1 195		-651		-266	278
Montants Bruts	405 468	7 660	1 253	36 785	-14 528	436 638
Frais de développement	-284 466			-30 660	12 786	-302 340
Concessions, Brevets	-15 133	24		-3 359	27	-18 441
Autres Immobilisations incorporelles	-7 305			-2 520		-9 825
Amortissements	-306 904	24		-36 539	12 813	-330 606
Immobilisations incorporelles nettes	98 564	7 684	1 253	246	-1 715	106 032

4.1.5 Immobilisations corporelles

Les flux s'analysent comme suit :

(En K€)	31/12/2015	Reclassements	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Installations techniques, matériel et outillage	14 279	-1 253	1 848	-83	14 791
Autres immobilisations corporelles	10 794		478	-494	10 778
Montants Bruts	25 073	-1 253	2 326	-577	25 569
Installations techniques, matériel et outillage	-11 167		-822	83	-11 906
Autres immobilisations corporelles	-6 864		-937	494	-7 307
Amortissements	-18 031		-1 759	577	-19 213
Immobilisations corporelles nettes	7 042	-1 253	567		6 356

4.1.6 Investissements et autres actifs financiers

Les flux s'analysent comme suit :

(En K€)	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Participations et créances rattachées	1 489			1 489
Autres titres immobilisés	396			396
Dépréciations	-593		239	-354
Investissements Financiers ⁽¹⁾	1 292		239	1 531
Dépôts et cautionnements	587	28	-208	407
Prêts	1 448	165	-23	1 590
Dépréciations des prêts, dépôts et caution	-127		68	-59
Prêts, dépôts et cautionnements	1 907	193	-163	1 937
Autres actifs financiers	636		-636	
Immobilisations financières nettes	3 835	193	-560	3 468

⁽¹⁾ Les investissements financiers se décomposent comme indiqué ci-après

(En K€)	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers évalués en juste valeur	1 488	1 488
Dépréciations	-342	-581
Total net	1 146	907
Autres titres	396	385
Dépréciations	-11	
Autres titres immobilisés	385	385
Investissements financiers	1 531	1 292

4.1.7 Participations dans les entreprises associées

Les comptes des sociétés consolidées par mise en équivalence au 31 décembre 2016 (cf. note 3) se présentent comme ci-dessous :

(En K€)	CEMAGID	e-Doc	e-Folia
Total Bilan	137	202	316
Total Actif circulant	133	161	239
Total Actif immobilisé	4	41	76
Total Capitaux propres	-243	-95	-295
Total provisions et dettes	380	297	611

(En K€)	CEMAGID	e-Doc	e-Folia
Chiffre d'Affaires	543	61	432
Résultat Net	-9	-536	-72

(En K€)	31/12/2016	31/12/2015
Position à l'ouverture	207	262
Augmentation de capital		251
Variations de périmètre et impacts capitaux propres ⁽¹⁾	700	
Quote part dans le résultat des entreprises associées	-419	-306
Position à la clôture	489	207

⁽¹⁾ voir note 1.2

4.2 Mouvements de l'actif courant

4.2.1 Mouvements relatifs aux dépréciations de l'actif courant

Les flux s'analysent comme suit :

(En K€)	31/12/2015	Ecart de change	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Stocks et en cours	40		67	-40	67
Clients et comptes rattachés	12 638	-56	4 896	-4 641	12 837
Autres créances	64		2		66
Total	12 741	-56	4 965	-4 681	12 969

4.2.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En K€)	31/12/2016	31/12/2015
Disponibilités	11 417	6 797
Total	11 417	6 797

4.3 Instruments financiers

4.3.1 Juste valeur des instruments financiers

Conformément aux informations requises par le paragraphe 27b de la norme IFRS 7, les tableaux ci-dessous présentent la méthode de valorisation des instruments financiers à la juste valeur selon les trois niveaux suivants :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs,
- niveau 2 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur des marchés observables,
- niveau 3 : juste valeur fondée sur des marchés non observables.

Actifs financiers (en K€) au 31/12/2016	Valeur au bilan	Niveaux
Actifs financiers évalués à la juste valeur	1 146	1
Autres actifs financiers non courants	385	3
Trésorerie	11 417	1
Actifs financiers évalués à la juste valeur	12 948	
Passifs financiers (en K€) au 31/12/2016	Valeur au bilan	
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés	2 947	2
Passifs financiers évalués à la juste valeur	2 947	

Actifs financiers (en K€) au 31/12/2015	Valeur au bilan	Niveaux
Actifs financiers évalués à la juste valeur	907	1
Autres actifs financiers non courants	385	3
Trésorerie	6 797	1
Actifs financiers évalués à la juste valeur	8 089	
Passifs financiers (en K€) au 31/12/2015	Valeur au bilan	
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés	1 554	2
Passifs financiers évalués à la juste valeur	1 554	

(En K€) au 31/12/2016	Valeur au bilan	Actifs financiers en juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	
Actifs financiers évalués à la juste valeur	1 146		1 146		
Autres actifs financiers non courants	385		385		
Prêts	1 590			1 590	
Dépôts et cautionnements	347			347	
Clients	73 260			73 260	
Autres créances courantes	11 809			11 809	
Trésorerie	11 417			11 417	
Actifs financiers	99 954		1 531	98 423	

(En K€) au 31/12/2016	Valeur au bilan	Passifs financiers en juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti	Autres passifs	Instruments dérivés
Ligne de crédit moyen terme	60 396			61 014	-618
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés	2 947			2 947	
Fournisseurs	33 839			33 839	
Autres dettes courantes	61 305			61 305	
Passifs financiers courants	7 514	7 514			
Passif disponible à la vente					
Passifs financiers	166 001	7 514		159 105	

(En K€) au 31/12/2015	Valeur au bilan	Actifs financiers en juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	
Titres non consolidés					
Actifs financiers évalués à la juste valeur	907		907		
Autres actifs financiers non courants	1 021		385	636	
Prêts	1 448			1 448	
Dépôts et cautionnements	459			459	
Autres créances non courantes	104			104	
Clients	69 990			69 990	
Autres créances courantes	14 246			14 246	
Trésorerie	6 797			6 797	
Actifs financiers	94 972		1 292	93 680	

(En K€) au 31/12/2015	Valeur au bilan	Passifs financiers en juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti	Autres passifs	Instruments dérivés
Ligne de crédit moyen terme	70 719		71 324		-605
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés	1 554			1 554	
Fournisseurs	31 885			31 885	
Autres dettes courantes	58 002			58 100	-98
Passifs financiers courants	1 394	1 394			
Passifs financiers	163 554	1 394	71 324	91 539	-703

4.3.2 Politique de gestion des risques

Dans le cadre de son activité, le Groupe Cegid est exposé aux risques de taux, de liquidité et de crédit. Il n'est pas exposé de manière significative au risque de change.

Risques de liquidité

En mars 2015, le Groupe a maintenu sa politique visant à pouvoir disposer de financement lui permettant d'assurer son développement en renouvelant sa ligne de crédit confirmé d'un montant maximum de 200 M€ jusqu'en mars 2019, puis 160 M€ en mars 2020 et 130 M€ en mars 2021 et mars 2022 en cas d'extension autorisée.

Elle porte intérêt au taux Euribor de la durée du tirage plus une marge.

Il est précisé que le Groupe Cegid a utilisé 54 M€ de sa capacité de tirage au 31 décembre 2016.

Ce contrat de crédit comporte les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée et de covenants, notamment :

- exigibilité de plein droit en cas de liquidation judiciaire ou amiable,
- exigibilité facultative en cas de non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du ou des contrats, en cas de non-paiement d'une contribution ou imposition non contestée.

Cegid Group s'engage également à respecter le covenant suivant :

- endettement financier net consolidé/moyenne des excédents bruts d'exploitation consolidés des deux derniers exercices inférieur ou égal à 3.

La détermination de ces covenants est réalisée à chaque publication au titre des comptes semestriels et annuels. Au 31 décembre 2016, le Groupe respecte ces dispositions.

Les actifs et passifs financiers désactualisés et par maturité se décomposent ainsi :

(En K€) au 31/12/2016	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Autres créances non courantes		730	
Actifs financiers		730	
Ligne de crédit moyen terme		60 396	
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés	2 947		
Passifs financiers	2 947	60 396	

Risques de crédit

Risques de crédit client

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement.

La balance clients du Groupe comprend plus de 18 000 comptes en solde au 31 décembre 2016 et aucun client du Groupe facturé en 2016 ne représente plus de 0,4 % du chiffre d'affaires consolidé 2016 (0,5 % en 2015).

	31/12/2016		31/12/2015	
inférieures à 60 jours	31 481	46%	31 604	49%
entre 60 et 90 jours	6 659	10%	8 173	13%
entre 90 et 120 jours	3 730	5%	2 645	4%
à plus de 120 jours	26 271	39%	22 596	35%
Créances clients brutes	68 141		65 018	

Risques de crédit financier

Ce risque concerne principalement les opérations relatives aux placements de trésorerie. Ce risque n'est pas significatif compte tenu du montant de la trésorerie placée (néant au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015) et de la nature des supports de placement utilisés (cf. 4.2.2 et 2.17).

Risques de marche et risques de taux

Le Groupe dispose de moyen de financement à moyen terme (ligne de crédit syndiqué) portant intérêt sur la base du taux EURIBOR et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunérés sur la base des taux variables à court terme (EONIA et EURIBOR).

Dans ce contexte, le Groupe est exposé à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

À ce titre, Cegid Group dispose de deux contrats de :

- Swap contrat Euribor 1 mois à 0,79 %, départ 31 janvier 2013, pour une durée de 4 ans, nominal de 20 M€ in fine,
- Swap contrat Euribor 1 mois à 0,07 %, départ 10 septembre 2014, pour une durée de 3 ans, nominal de 10 M€ in fine.

Ces couvertures d'un montant de 30 M€ représentent 55 % du montant utilisé au 31 décembre 2016. La gestion quotidienne de la trésorerie du Groupe est assurée par la Direction Financière en utilisant un logiciel dédié et interfacé avec le système d'information intégré. Un reporting hebdomadaire de la situation de la trésorerie est établi et permet de suivre l'évolution de l'endettement et de la trésorerie placée ainsi que la typologie des flux.

Risques de change

Dans le contexte de l'accroissement des activités à l'international et des croissances externes réalisées en 2016, le Groupe a initié des couvertures de change principalement en Dollar Canadien pour tenir compte de la situation de la société Canadienne Technomedia Formation qui réalise les investissements des offres de Talent Management diffusées en Amérique du Nord et en Europe. Des couvertures sont également initiées lors de paiements de certains approvisionnements en devises jugés significatifs ou dans le cadre de la gestion des besoins de financement courant des filiales concernées (essentiellement en Dollar US).

4.4 Autres mouvements

Ventilation des impôts différés actifs et passifs

(En K€)	31/12/2015	Variations de périmètre	Autres mouvements	Impacts résultat	31/12/2016
Déficits	224	3 834		1 233	5 291
Différences temporelles	6 368			201	6 569
Retraitements de consolidation	1 009			537	1 546
Impôts différés Actifs	7 601	3 834		1 971	13 406
Retraitements de consolidation	-17 476	-4 296	118	1 584	-20 070
Impôts différés Passifs	-17 476	-4 296	118	1 584	-20 070
Solde net des impôts différés (Passif)					-6 663
Dont Impôts différés Actifs au bilan					5 291
Dont Impôts différés Passifs au bilan					-11 954

Au 31 décembre 2016, le montant des actifs d'impôts non comptabilisés s'élève à 5 453 K€ pour les filiales étrangères (4 142 K€ au 31 décembre 2015).

4.5 Notes sur les capitaux propres

4.5.1 Capital

Le détail des postes Capital social et Prime d'émission au cours des exercices 2014, 2015 et 2016 est la suivante :

	Nombre d'actions	Nominal en €	Capital social en €	Prime d'émission en €
Au 31/12/2014	9 233 057	0,95	8 771 404	95 241 125
Au 31/12/2015	9 233 057	0,95	8 771 404	95 241 125
Au 31/12/2016	9 233 057	0,95	8 771 404	95 241 125

	31/12/14	31/12/15	Mouvements	31/12/16
Nombre d'actions	9 233 057	9 233 057		9 233 057
Valeur nominale	0,95	0,95		0,95
Capital en euros	8 771 404	8 771 404		8 771 404

Le Groupe a pour objectif de pouvoir assurer son développement futur et de préserver la confiance des investisseurs et du marché. Sa politique est de maintenir un équilibre entre endettement financier et fonds propres en ne dépassant pas un ratio d'endettement sur fonds propres de 100 %.

Il est rappelé qu'une cession de blocs, suivie d'une Offre Publique d'Acquisition des titres Cegid Group, a été réalisée au cours de l'exercice 2016, dont les détails figurent en note 1.1 du présent document.

Au 31 décembre 2016, le Groupe détenait 136 807 de ses propres actions.

4.5.2 Réserves

Les réserves consolidées non distribuées du groupe Cegid représentent 101 957 K€ au 31 décembre 2016.

4.5.3 Résultat net par action

Le résultat net par action calculé sur le nombre moyen d'actions se présente ainsi qu'il suit :

	2016	2015
Nombre d'actions à la fin de la période	9 233 057	9 233 057
Nombre moyen d'actions sur la période	9 093 119	9 024 247
Nombre d'actions auto détenues à la clôture de l'exercice	136 807	142 008
Résultat consolidé		
Résultat net part du groupe (en M€)	28,65	23,20
Résultat net part du groupe par action (en €) ⁽¹⁾	3,15	2,57
Résultat net part du groupe dilué par action (en €) ⁽²⁾	3,15	2,57

⁽¹⁾ Calculé sur le nombre moyen d'actions en circulation après déduction du nombre d'actions auto-détenues.

⁽²⁾ Calculé sur le nombre moyen d'actions en circulation augmenté du nombre complémentaire d'actions à émettre après déduction du nombre d'actions auto-détenues. Seules les actions potentielles dilutives sont retenues.

4.5.4 Dividende par action

Le montant distribuable par Cegid Group, au titre du résultat 2016, s'élève à 748 K€.

	2016	2015	2014
Montant net global en M€	-	11,54	11,08
Montant net par action en €		1,25€	1,20€

4.6 Provisions

4.6.1 Provisions non courantes

Provisions de retraite et avantages au personnel (En K€)	31/12/16	30/12/15
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	17 375	16 695
Variations de périmètre	43	94
Coûts financiers	333	284
Coûts des services rendus de la période	961	940
Prestations payées sur l'exercice - Médailles du travail	-511	-378
Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture	18 201	17 635
Gain ou perte actuariel de la période liés aux ajustements d'expérience	-90	288
Gain ou perte actuariel de la période liés aux changements d'hypothèses	1 181	-548
Valeur actualisée des engagements à la clôture	19 293	17 375

Le montant de ces engagements est calculé sur la base des salaires actuels en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ volontaire à la retraite, pondérées par les coefficients suivants :

- la revalorisation attendue des salaires de 2 %,
- l'âge de départ à la retraite (actuellement fixé à 65 ans),
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique,
- le taux d'actualisation retenu (taux sur la zone euro pour une maturité à 10 ans pour les entreprises de première catégorie) est de 1,50 % au 31 décembre 2016 (2,0 % au 31 décembre 2015), pour cette hypothèse, considérée comme importante, une variation de 1 % du taux a un impact de 14 % sur la base de l'engagement.

La provision intègre des charges sociales au taux de 45 %.

4.6.2 Provisions courantes

(En K€)	31/12/15	Augmentations	Diminutions utilisées	Diminutions non utilisées	31/12/16
Litiges sociaux	1 945	467	-425	-204	1 783
Litiges clients	1 303	336	-143	-38	1 458
Autres	2 175	598	-789	-534	1 450
Total	5 423	1 401	-1 357	-776	4 691

4.7 Échéances des dettes

La ventilation des échéances des dettes et autres passifs est la suivante :

(En K€)	31/12/16	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Dettes financières	60 896	6 471	54 425	
Fournisseurs	33 839	33 839		
Dettes fiscales et sociales	54 395	54 395		
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	4 355	4 355		
Autres passifs et comptes de régularisation	21 451	21 451		
Total	174 936	120 511	54 425	0

(En K€)	31/12/15	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Dettes financières	72 113	1 394	70 719	
Fournisseurs	31 885	31 885		
Dettes fiscales et sociales	49 671	49 671		
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	4 324	2 892	1 432	
Autres passifs et comptes de régularisation	22 999	22 999		
Total	180 992	108 841	72 151	0

5. Notes sur le compte de résultat

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

5.1.1 Par nature d'activité

(En K€)	2016	2015
SaaS	92 495	62 811
Licences	29 913	30 580
Maintenance	99 447	100 440
Autres	3 357	3 900
Total édition	225 212	197 731
Services associés	64 178	62 645
Total édition et services associés	289 390	260 376
Distribution et divers	18 202	21 698
Total	307 592	282 074

5.1.2 Par secteur d'activité

(En K€)	2016	2015
Profession Comptable Libérale, PE et TPE	111 530	107 504
Entreprises	117 975	101 728
Retail	59 827	54 364
Secteur Public	16 992	17 130
Divers	1 268	1 348
Total	307 592	282 074

5.2 Autres produits et charges opérationnels

(En K€)	2016	2015
Impacts liés aux réorganisations		
Cession de fonds de commerce	450	500
Impacts liés aux opérations de croissances externes		210
Impacts liés aux regroupements de sites	77	
Autres produits opérationnels	527	710
Impacts liés à l'évolution de l'actionnariat	-1 462	
Impacts liés aux regroupements de sites		-605
Impacts liés aux opérations de croissances externes	-598	-1 733
Cession de fonds de commerce	-32	-35
Autres charges opérationnelles	-2 092	-2 373

5.3 Résultat financier

(En K€)	2016	2015
Produits financiers de participations	14	5
Produits des placements	11	139
Reprises de provisions financières	319	90
Autres produits financiers	407	491
Produits financiers	751	725
Charges d'intérêts sur emprunts & autres dettes	-1 494	-1 214
Provisions financières	-466	-195
Autres Charges financières	-398	-695
Charges financières	-2 358	-2 104
Résultat financier	-1 607	-1 380

5.4 Impôt

5.4.1 Ventilation de l'impôt

(En K€)	2016	2015
Impôt exigible	-11 020	-9 543
Impositions différées	-1 275	-2 989
Total	-12 295	-12 532

5.4.2 Preuve d'impôt

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

(En K€)	2016	%	2015	%
Résultat brut avant impôt	41 361		36 051	
Impôt théorique	-14 241	34,43%	-12 412	34,43%
Effet des différences permanentes	-775	1,87%	-791	2,19%
Déficits et fiscalités étrangères	-1 017	2,46%	-1 146	3,18%
Crédits d'impôt	467	-1,13%	393	-1,09%
Changement de taux	576	-1,39%	1 424	-3,95%
Effet taux et divers	2 695	-6,52%	1 424	-3,95%
Impôt sur les bénéfices	-12 295		-11 108	

6. Changement de méthode de présentation

Comme indiqué en note 2.2 , afin d'améliorer l'information financière et de prendre en compte les dispositifs de crédits d'impôts français (Crédit d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) et canadiens (Crédits liés au Développement des Affaires Electroniques et crédit obtenu du Centre National de la Recherche au Canada) dont bénéficient les sociétés du Groupe, à compter du 1^{er} janvier 2016, le Groupe a décidé de comptabiliser les crédits d'Impôts remboursables comme des subventions d'exploitation venant en diminution des comptes de charges (essentiellement frais de personnel et sous-traitance).

Les crédits d'impôts (constitués principalement du crédit d'impôt recherche de Cegid) étaient auparavant enregistrés en « autres produits » et étalés au même rythme que l'amortissement des frais de développement activés.

Ce changement de méthode de présentation est sans impact sur le niveau de l'Excédent Brut d'Exploitation et sur le résultat net.

Il répond notamment à la volonté de présenter un nouvel indicateur de performance : l'EBE avant la prise en compte de la Production Immobilisée qui reflète les cash-flows opérationnels dégagés par l'activité du Groupe.

Par ailleurs, les modalités d'évaluation de la production immobilisée ont été affinées en 2016 ; en utilisant les mêmes modalités d'évaluation, le montant de la production immobilisée de l'exercice 2015 aurait été de 31,8 M€.

Les tableaux ci-dessous détaillent les impacts de ces changements :

Compte de résultat (en K€)	2016	Impact changement de méthode	Données 2016 retraitées avec méthode 2015	Données 2015 publiées
Production Immobilisée	33 938	1 904	35 842	32 409
Charges externes	51 806	- 240	51 566	50 080
Salaires et charges	154 259	- 1 022	153 237	140 859
Excédent Brut d'Exploitation	84 370	642	85 012	76 813
Excédent Brut D'exploitation net de production Immobilisée	50 432	- 1 263	49 170	44 404
Dotation aux amortissements	38 240	863	39 103	37 642
Autres produits et charges courant	186	- 799	613	77
Résultat Opérationnel Courant	44 532	- 578	45 110	39 094

Bilan (En K€)	31/12/2015	Impact changement de méthode	31/12/2015 (retraité)
Frais de développement	354 550	-3 552	350 998
Montants Bruts	354 550	-3 552	350 998
Frais de développement	-284 466	2 128	-282 338
Montants Nets	70 084	-1 424	68 660
Produits constatés d'avance	17 438	-3 552	13 886

Compte de résultat (En K€)	2016	Impact changement de méthode	Données 2016 retraitées avec méthode 2015	Données 2015 publiées
Production Immobilisée	33 938	1 904	35 842	32 409
Charges externes	51 806	- 240	51 566	50 080
Salaires et charges	154 259	- 1 022	153 237	140 859
Excédent Brut d'Exploitation	84 370	642	85 012	76 813
Excédent Brut D'exploitation net de production Immobilisée	50 432	- 1 263	49 170	44 404
Dotation aux amortissements	38 240	863	39 103	37 642
Autres produits et charges courant	186	- 799	613	77
Résultat Opérationnel Courant	44 532	- 578	45 110	39 094

Bilan (En K€)	31/12/2015	Impact changement de méthode	31/12/2015 (retraité)
Frais de développement	354 550	-3 552	350 998
Montants Bruts	354 550	-3 552	350 998
Frais de développement	-284 466	2 128	-282 338
Montants Nets	70 084	-1 424	68 660
Produits constatés d'avance	17 438	-3 552	13 886

7. Notes sur les effectifs

L'effectif moyen du Groupe est ventilé comme ci-dessous :

	2016	2015
Cadres	1 360	1 299
Employés	857	737
Total	2 217	2 036

L'effectif au 31 décembre 2016 se répartit dans les sociétés du Groupe comme ci-dessous :

	2016	2015
France	1 913	1 983
Cegid ⁽¹⁾	1 480	1 572
Quadratus	184	183
Cegid Public	151	147
TDA	14	13
Altaven ⁽¹⁾	51	35
Technomedia	33	33
Filiales étrangères	255	265
Espagne	12	9
Portugal	16	16
Italie	11	11
Royaume-Uni	18	16
Etats-Unis	31	37
Russie	2	4
Brésil	3	3
Chine	24	21
Maroc	2	2
Cote d'Ivoire		1
Tunisie	13	13
Ile Maurice	15	8
Technomedia Canada	81	87
Technomedia USA	27	36
Technomedia Hong Kong		1
Total	2 168	2 248
Cemagid ⁽²⁾	9	8

⁽¹⁾ L'effectif de Cegid tient compte du transfert de 17 collaborateurs vers Altaven à compter du 1^{er} janvier 2016.

⁽²⁾ Cemagid, détenue à 50 % par Cegid dans le cadre d'une joint-venture (Cegid/Groupama - Gan Assurances) depuis le 1^{er} janvier 2009, est une société mise en équivalence.

8. Notes sur les engagements

Engagements reçus

8.1 Engagements relatifs aux acquisitions de sociétés

(En K€)	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Engagements plafonnés reçus au titre des garanties actif passif		6 656	
Garanties reçues dans le cadre des acquisitions de sociétés		2 582	

8.2 Engagements relatifs aux crédits bancaires

Ligne de crédit en M€ jusqu'au	22/03/2020	22/03/2021	22/03/22(*)	19/03/23(*)
Autorisations de tirages sur ligne de crédit 2015	200	160	130	130
<i>Dont tirage au 31/12/2016</i>	54			

(*) *Sous réserve de l'accord d'extension*

Comme indiqué dans la note 4.3.2, le Groupe dispose de moyens de financement bancaire. Ce contrat de crédit comporte les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée et de covenants, notamment :

- exigibilité de plein droit en cas de liquidation judiciaire ou amiable,
- exigibilité facultative en cas de non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du ou des contrats, en cas de non-paiement d'une contribution ou imposition non contestée.

Cegid Group s'engage également à respecter le covenant suivant :

- endettement financier net consolidé/moyenne des excédents bruts d'exploitation consolidés des deux derniers exercices inférieur ou égal à 3.

La détermination de ce covenant est réalisée à chaque publication au titre des comptes semestriels et annuels.

Au 31 décembre 2016, le Groupe respecte ces dispositions.

Autres engagements

8.3 Engagements donnés

(En K€)	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans	Total 2016
Engagements liés aux loyers ⁽¹⁾	21 236	61 535	7 971	90 742
Cautions bancaires ⁽²⁾	115	976	3 594	4 685

⁽¹⁾ Engagements liés aux loyers :

Les engagements liés aux loyers correspondent :

- aux loyers des 49 sites du Groupe (30 en France). Les principaux engagements sont liés aux loyers du siège, et du site de Paris,
- aux locations longues durées de véhicules et matériels informatiques, aux locations d'immobilisations incorporelles,
- au contrat d'infrastructure virtuel (Cloud) conclu avec IBM.

⁽²⁾ Engagements liés aux cautions bancaires :

Les cautions bancaires sont principalement des garanties données dans le cadre de baux commerciaux.

Les cautions bancaires comprennent l'engagement pris par les sociétés du Groupe envers la Fondation Cegid (0,6 M€).

9. Informations relatives aux parties liées

9.1 Opérations réalisées entre les parties liées

En ce qui concerne l'année 2016, le détail des relations entre les sociétés du Groupe et ses filiales et ses principaux dirigeants est le suivant :

(En K€)	2016	2015
Créances d'exploitation (valeur brute)	180	180
Dettes d'exploitation	1 886	820

(En K€)	2016	2015
Redevances de Direction Générale	-3 237	-3 417
Autres charges externes	-1 054	-757
Charges d'exploitation	-4 292	-4 175
Vente de biens et services	405	443
Produits d'exploitation	405	443

9.2 Avantages accordés aux dirigeants

Nous vous rappelons que Messieurs Jean-Michel Aulas et Patrick Bertrand sont, depuis 1999, rémunérés par la société ICMI. Ils perçoivent à ce titre l'essentiel de leur rémunération au sein de la société ICMI. Par ailleurs, la société ICMI facture notamment à Cegid Group une prestation d'assistance à la Direction Générale.

Les dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration (13 membres au 31 décembre 2016/ 13 membres au 31 décembre 2015) et du comité de Direction Groupe (16 membres au 31 décembre 2016 / 14 membres au 31 décembre 2015).

(En K€)	2016	2015
Avantages accordés aux dirigeants		
Avantages à court terme ⁽¹⁾	3 283	2 732
Avantages postérieurs à l'emploi	77	84
Autres avantages à long terme		
Paievements en actions		

⁽¹⁾ Les avantages à court terme comprennent les rémunérations fixes et variables, l'intéressement, la participation, les avantages en nature et les jetons de présence.

10. Honoraires des commissaires aux comptes des sociétés du Groupe

Montant (en K€)	GRANT THORNTON				MAZARS				AUTRES AUDITEURS		En %	
	N		N-1		N		N-1		N	N-1	N	N-1
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	96	85	50%	48%	96	85	46%	44%				
- Filiales intégrées globalement	89	86	46%	49%	114	109	54%	56%	118	50	68%	100%
Services autres que la certification des comptes												
- Emetteur	6	6	4%	3%								
- Filiales intégrées globalement									55		32%	
Total	191	177	100%	100%	210	193	100%	100%	173	50	100%	100%

11. Événements significatifs postérieurs à la clôture

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 2 mars 2017 a modifié la composition du Conseil d'Administration et a désigné Monsieur Pascal Houillon en qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Patrick Bertrand, démissionnaire.

Le 2 mars 2017, le Conseil d'Administration de Cegid Group a approuvé le refinancement de la ligne de crédit visé ci-avant par un nouveau prêt à terme d'un montant de 63 millions d'euros, à échéance septembre 2023, souscrit auprès d'un pool de banques et d'investisseurs financiers. Le groupe Cegid dispose par ailleurs d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable d'un montant de 75 millions d'euros dont l'échéance interviendra en septembre 2022.

Ce financement bénéficie de Garanties et de Suretés consenties par Cegid Group et certaines entités du groupe Cegid.

12. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Cegid Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.2 et 6 aux états financiers qui exposent le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des crédits d'impôts.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Tests de dépréciation des actifs

Le groupe procède, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.11 et 4.1.3 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'information donnée à ce titre dans les notes aux états financiers est appropriée.

Frais de développement

La note 2.9.4 aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement. Nous avons également examiné les modalités de vérification de leur valeur recouvrable, soit par projet pris individuellement en cas d'indice de perte de valeur, soit globalement dans le cadre du test de dépréciation des actifs. Nous nous sommes assurés que la note 2.9.4 fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Thierry Chautant
Associé

Mazars
Thierry Colin
Associé

COMPTES SOCIAUX au 31 décembre 2016

Compte de résultat

(En K€)	31/12/2016	% CA	31/12/2015	% CA
Redevances et autres refacturations	5 700	100%	5 084	100%
Total des produits	5 700	100%	5 084	100%
Charges externes	4 685	82%	4688	92%
Impôts, taxes et versements assimilés	16	0%	3	0%
Rémunérations	60	1%	60	1%
Sommes versées aux organismes sociaux	59	1%	49	1%
Autres charges	175	3%	220	4%
Total des charges	4 996	88%	5 019	99%
Résultat d'exploitation	704	12%	65	1%
Produits financiers	3 192	56%	20538	404%
Charges financières	1 289	23%	1822	36%
Résultat financier	1 903	33%	18 715	368%
Résultat courant avant impôts	2 607	46%	18780	369%
Produits exceptionnels	231	4%	6 348	125%
Charges exceptionnelles	1 595	28%	5957	117%
Résultat exceptionnel	-1 364	-24%	391	8%
Impôt sur les bénéfices	494	9%	580	11%
Résultat net de l'exercice	748	13%	18 591	366%

Bilan actif

(En K€)	Montant Brut 31/12/16	Amortissements Provisions	Montant Net 31/12/16	Montant Net 31/12/15
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	140 417	11 870	128 547	128 548
Autres titres immobilisés	5 315	64	5 252	4 947
Autres immobilisations financières	200		200	756
Total actif immobilisé	145 932	11 934	133 999	134 252
Créances et autres débiteurs				
Clients et comptes rattachés	1 861		1 861	1 825
Personnel	43		43	38
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	572		572	383
Etat, impôts sur les bénéfices	2 341		2 341	4 057
Comptes courants Groupe	76 143		76 143	91 348
Autres créances et débiteurs divers	15		15	10
Trésorerie				
Disponibilités	7 949		7 949	3 063
Total actif circulant	88 924		88 924	100 725
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	125		125	105
Total comptes de régularisation	125		125	105
Total général	234 982	11 934	223 048	235 081

Bilan passif

(En K€)	Montant Net 31/12/16	Montant Net 31/12/15
Capital social	8 771	8 771
Primes d'émission, fusion, apport	96 154	96 154
Réserve légale	877	877
Réserves réglementées	18	18
Report à nouveau	8 519	1 294
Résultat de l'exercice	748	18 591
Provisions réglementées	184	184
Total capitaux propres	115 271	125 889
Provisions pour charges	65	60
Provisions pour risques et charges	65	60
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts	54 386	70 392
Découverts, concours bancaires		
Dettes financières diverses		
Comptes courants Groupe	49 585	36 643
Fournisseurs et comptes rattachés	3 202	1 513
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	4	4
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	119	205
Etat, impôts sur les bénéfices		
Autres dettes fiscales et sociales	148	97
Dettes sur acquisition de sociétés	72	103
Autres dettes	195	176
Total dettes	107 713	109 134
Total général	223 048	235 081

Tableau de variation flux de trésorerie

En (K€)	2016	2015
Résultat net	748	18 591
Amortissements et provisions nets	-229	29
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	-96	-136
Plus ou moins-value	-2	-255
Capacité d'autofinancement	422	18 229
Variation du besoin en fonds de roulement	1 337	922
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	1 758	19 151
Acquisition de titres de participations	0	-277
Acquisitions de titres immobilisés	-31	-30
Cession de titres de participation	96	
Variation de la trésorerie issue des investissements	66	-307
Dividendes versés aux actionnaires	-11 367	-10 825
Acquisition d'actions auto détenues	-464	6 212
Cession d'action auto détenues	951	-464
Emprunts souscrits	54 000	70 000
Emprunts remboursés	-70 000	-50 000
Autres variations de l'endettement	15 359	-46 570
Variation de la trésorerie issue du financement	-11 521	-31 647
Trésorerie d'ouverture	-29 423	-16 622
Variation de trésorerie	-9 697	-12 802
Trésorerie de clôture	-39 121	-29 423

La trésorerie comprend les comptes courants groupe créditeurs pour un montant de 46 969 k€ au 31/12/2016 (32 377 k€ au 31/12/2015), ceux-ci étant exigibles à tout moment.

Il est rappelé que Cegid Group dispose d'une ligne de crédit moyen terme non utilisée à hauteur de 146 000 k€ au 31/12/2016.

Notes annexes

Les états financiers au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 2 mars 2017.

1. Événements significatifs

Offre Publique d'Acquisition des titres Cegid Group

Il est rappelé que les actionnaires Groupama, Groupama Gan Vie et ICMI ont cédé, le 8 juillet 2016, l'intégralité de leur participation dans le capital de la société Cegid Group (37,6%) à un consortium composé du fonds d'investissement américain Silver Lake, leader mondial de l'investissement en technologie, et d'AltaOne Capital, société d'investissement, basée à Londres, pour un prix égal à 61 euros par action (dividende détaché).

Conformément à la réglementation applicable, une Offre Publique visa n°16-347 du 26 juillet 2016, a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à un prix égal à 61 euros par action et pour un prix de 44,25 euros par Bon d'Acquisition d'Action Remboursable.

L'Offre Publique d'Achat initiée par la société Claudius France visant les actions et les Bons d'Acquisition Remboursables (BAAR) de la société Cegid Group s'est traduite, à l'issue de la première période d'offre, par la détention conjointe par les sociétés Claudius France et Claudius Finance, de 8 209 805 actions représentant 88,92% du capital et 87,94% des droits de vote.

L'Offre a été suivie d'une période de réouverture à l'issue de laquelle la société Claudius Finance et la société Claudius France détenaient, le 6 octobre 2016, 8 355 974 actions représentant 90,50% du capital et 90,11% des droits de vote. En outre, la société Claudius France détient 7 435 BAAR 2017 et 19 782 BAAR 2018, soit 94,68% des 28 745 BAAR en circulation.

2. Règles et méthodes comptables

2.1 Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice 2016 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Les Conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition qui intègre les frais d'honoraires liés à leur acquisition. Une dépréciation est constituée sur les titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, établie en fonction des critères indiqués ci-dessous, est inférieure à la valeur d'inscription au bilan :

- valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité (méthode des cash-flow actualisés),
- valeur déterminée par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur.

Une dépréciation n'est toutefois constatée que lorsque la société a atteint un rythme d'exploitation normal s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration dans le groupe Cegid est achevée s'il s'agit d'une acquisition.

Les frais d'acquisition incorporés aux titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire linéaire sur 5 ans.

Contrat liquidité

Le contrat de liquidité a été résilié suite à l'offre publique (cf. note 1.) en avril 2016.

Les éléments constitutifs du contrat de liquidité sont enregistrés en immobilisations financières :

- Titres auto-détenus,
- Liquidités (espèces et valeurs mobilières de placement),
- Autres créances immobilisées.

Titres auto-détenus

Ces titres sont évalués sur la base de la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice. Les actions auto détenues font l'objet d'une dépréciation lorsque le cours moyen du dernier mois devient inférieur au cours historique d'achat.

2.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.4 Trésorerie

Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur évaluation, à la clôture de l'exercice, est effectuée pour les SICAV et Fonds Communs de Placement sur la base du dernier prix de rachat connu.

Si la valeur résultant des méthodes d'évaluation ci-dessus est inférieure au coût historique d'acquisition, une dépréciation est constituée. Toutefois, cette dépréciation n'est pas constituée lorsque la moins-value latente y afférente peut être compensée par des plus-values latentes sur des titres de même nature.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode « premier entré / premier sorti ».

2.5 Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants.

Une provision est constituée chaque fois que les organes de Direction de la société ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue.

2.6 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont des redevances pour l'utilisation de l'image de marque et des structures de Cegid Group. Ces redevances sont calculées sur la base du chiffre d'affaires hors taxes des filiales opérationnelles.

2.7 Résultat exceptionnel

Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (cessions d'éléments d'actif, perte ou boni sur cessions d'actions propres, abandon de créances).

3. Notes sur l'actif

3.1 Actif immobilisé

(En K€)	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Immobilisations financières :				
- Participations	140 417			140 417
- Autres titres immobilisés & immobilisations financières	6 002	464	951	5 515
Montants Bruts	146 419	464	951	145 932
Immobilisations financières :				
- Participations	11 869	1		11 870
- Autres titres immobilisés & immobilisations financières	299	4	239	64
Dépréciations	12 168	5	239	11 934
Montants nets	134 251	459	712	133 999

3.2. État des échéances des créances

(En K€)	31/12/2016	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Actif circulant & charges constatées d'avance	89 050	12 907	76 143	
Total	89 050	12 907	76 143	

3.3. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

(En K€)	31/12/2016
Clients et comptes rattachés	706
Autres créances	15
Total	721

3.4. Charges constatées d'avance

(En K€)	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Charges constatées d'avance	105	20		125
Total	105	20		125

3.5. Dépréciations

(En K€)	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Immobilisations financières	12 168	5	239	11 934
Total	12 168	5	239	11 934
Dont dotations et reprises : - exploitation				
- financières		5	239	
- exceptionnelles				

3.6. Postes de l'actif concernant les entreprises liées

(En K€)	31/12/2016	Dont entreprises liées
Immobilisations financières (valeurs brutes)	145 932	140 417
Participations et créances rattachées	140 417	140 417
Autres titres immobilisés ⁽¹⁾	5 315	
Créances immobilisées sur le contrat de liquidité	200	
Dépréciation sur immobilisations financières	-11 934	-11 870
Immobilisations financières (valeurs nettes)	133 999	128 547
Créances d'exploitation (valeurs brutes)	78 004	78 004
Dépréciation sur créances d'exploitation		
Créances d'exploitation (valeurs nettes)	78 004	78 004
Comptes de régularisation	125	

3.7. Valeurs mobilières de placement

Néant.

4. Notes sur le passif

4.1 Capital social

Au 31 décembre 2016, le capital de Cegid Group est constitué de 9 233 057 actions d'une valeur nominale de 0,95 € soit 8 771 404,15 €.

4.2 Variation des capitaux propres

(En K€)	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Position au 31/12/2015	8 771	96 154	895	1 294	18 591	184	125 889
Répartition du résultat 2015 ⁽¹⁾				7 225	-18 591		-11 366
Résultat de l'exercice					748		748
Position au 31/12/2016	8 771	96 154	895	8 520	748	184	115 271

⁽¹⁾ Conformément à l'affectation du résultat et à la distribution de dividendes approuvées par l'AGO du 9 mai 2016, sous déduction du dividende sur actions auto détenues affecté en report à nouveau (175k€).

4.3 Provisions pour risques et charges

(En K€)	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Provisions pour risques et charges	60	5		65
Total	60	5		65

4.4 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(En K€)	31/12/2016
Intérêts sur emprunts	285
Fournisseurs	2 660
Dettes fiscales et sociales	136
Autres dettes (jetons de présence)	195
Total	3 277

4.5 Postes du passif concernant les entreprises liées

(En K€)	31/12/2016	Dont entreprises liées
Dettes financières	103 971	49 585
Dettes d'exploitation	3 474	1405
Dettes diverses	267	
Total	107 713	50 990

4.6 État des échéances des dettes

(En K€)	31/12/2016	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Lignes de crédit	54 386	386	54 000	
Dettes financières diverses	49 585	49585		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 202	3202		
Dettes fiscales et sociales	271	271		
Autres dettes	267	267		
Total	107 713	53 713	54 000	

5. Notes sur le compte de résultat

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires par nature

(En K€)	2016	2015
Redevances pour l'utilisation de l'image de marque et la mission de conseil et d'assistance à la Direction et à la stratégie réalisée par Cegid Group	5 672	5084
Autres refacturations	28	
Total	5 700	5 084

5.2 Produits et charges financiers

(En K€)	2016	Dont entreprises liées
Produits financiers		
Dividendes et revenus sur participations	1 489	1489
Intérêts sur comptes courants	1 431	1431
Reprises de provisions sur actions auto détenues	240	
Autres produits financiers	33	
Total	3 192	2 920
Charges financières		
Intérêts sur emprunts et commissions	1 195	
Dotations aux dépréciations de titres	5	
Intérêts sur comptes courants	81	81
Autres charges financières	8	
Total	1 289	81
Résultat financier	1 903	2 839

5.3 Produits et charges exceptionnels

(En K€)	2016	Dont entreprises liées
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	96	
Cession des immobilisations financières	134	
Total	231	
Charges exceptionnelles		
Honoraires exceptionnels	1 462	
Cession des immobilisations financières	133	
Total	1 595	
Résultat exceptionnel	-1 364	

5.4 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Néant.

5.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(En K€)	Résultat avant impôts	Impôt & participation	Résultat Net
Résultat courant	2 607	-436	2 171
Résultat exceptionnel	-1 364	455	-909
Taxe additionnelle sur les dividendes		-341	-341
Incidence de l'intégration fiscale		-171	-171
Résultat comptable	1 243	-494	749

5.6 Intégration fiscale

Cegid Group a opté le 1^{er} janvier 2000 pour le régime d'intégration fiscale. Les sociétés faisant partie de ce périmètre sont :

- Cegid, SIREN 410 218 010
- ASPX SARL, SIREN 430 048 462
- TDA International SASU, SIREN 342 136 041

Cegid Group est la société tête de groupe. L'impôt concerné s'entend de l'impôt société et de la contribution sociale.

Selon les termes de la convention d'intégration fiscale souscrite par le Groupe, la société mère dispose sur la société fille d'une créance d'un montant égal à l'impôt théorique que la société fille aurait dû régler en l'absence d'intégration. Les économies d'impôts réalisées par le Groupe sont appréhendées par la société mère et constatées en produits non imposables.

L'avis 2005-B du 2 mars 2005 du comité d'urgence relatif aux conditions de constatation d'une provision chez la société mère bénéficiant du régime de l'intégration fiscale n'a pas d'impact significatif sur les comptes de Cegid Group.

L'application de la convention d'intégration fiscale se traduit par une charge d'intégration de 247 K€ sur l'exercice 2016 (y compris impôt sur résultat propre).

6. Notes diverses

6.1 Engagements

Engagements donnés

Cautions bancaires (En K€)	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Fondation d'entreprise Cegid	5	5	

Engagements reçus

Néant.

Crédits bancaires

(En K€) Jusqu'au	22/03/2019	22/03/2020	22/03/2021 (*)	22/03/2022 (*)
Autorisations de tirages sur lignes de crédit 2016	200	160	130	130
<i>Dont tirages au 31/12/2016</i>	54			

(*) *Sous réserve de l'accord d'extension*

Il est rappelé que la société Cegid Group assure le financement de ses filiales et dispose d'une ligne de crédit syndiqué d'un montant total de 200 M€, dont 54 M€ tirés au 31 décembre 2016. Le montant de cette ligne de crédit sera ramené à 160 M€ en mars 2019 avec une option d'extension de 2 ans à hauteur de 130 M€, à compter de mars 2020.

Cette ligne de crédit procure au Groupe une capacité de tirage importante pour les années futures afin d'assurer le financement de ses investissements.

Elle porte intérêt au taux Euribor de la durée du tirage plus une marge.

Dans ce contexte, le Groupe est exposé à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

À ce titre, Cegid Group dispose de deux contrats de :

- Swap contrat Euribor 1 mois à 0,79 %, départ 31 janvier 2013, pour une durée de 4 ans, nominal de 20 M€ in fine,
- Swap contrat Euribor 1 mois à 0,07 %, départ 10 septembre 2014, pour une durée de 3 ans, nominal de 10 M€ in fine.

Ces couvertures d'un montant de 30 M€ représentent 55 % du montant utilisé (54 M€) au 31 décembre 2016.

6.2 Litiges

Néant.

6.3 Autres informations : Rémunérations

Au titre de l'exercice 2016, les rémunérations brutes allouées aux membres des organes d'Administration s'élèvent à 170 K€ (jetons de présence).

Monsieur Patrick Bertrand a perçu en 2016, au titre de son mandat de Directeur Général de la société Cegid Group, une rémunération brute annuelle de 60 K€.

Nous vous rappelons également que Messieurs Jean-Michel Aulas et Patrick Bertrand sont rémunérés par la société ICMI. Ils perçoivent à ce titre l'essentiel de leur rémunération au sein de la société ICMI qui facture notamment à Cegid Group une prestation d'assistance à la Direction Générale.

6.4 Honoraires des Commissaires aux Comptes de la société et leurs réseaux

Cette information est donnée dans l'annexe des comptes consolidés.

6.5 Événements significatifs postérieurs à la clôture

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 2 mars 2017 a modifié la composition du Conseil d'Administration et a désigné Monsieur Pascal Houillon en qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Patrick Bertrand, démissionnaire.

Le 2 mars 2017, le Conseil d'Administration de Cegid Group a approuvé le refinancement de la ligne de crédit visé ci-avant par un nouveau prêt à terme d'un montant de 63 millions d'euros, à échéance septembre 2023, souscrit auprès d'un pool de banques et d'investisseurs financiers. Le groupe Cegid dispose par ailleurs d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable d'un montant de 75 millions d'euros dont l'échéance interviendra en septembre 2022. Ce financement bénéficie de Garanties et de Suretés consenties par Cegid Group et certaines entités du groupe Cegid.

6.6 Renseignements concernant les filiales, participations et inventaire des valeurs mobilières (en K€)

Sociétés du Groupe	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfices ou pertes (-) du dernier exercice écoulé	Dividendes nets encaissés par la société en cours d'exercice
1. Filiales (50 % au moins de capital détenu par la société)									
Cegid SA 52 Quai Paul Sédallian 69279 LYON	18 607	171	100%	99 510	99 510	70 876	231 992	14 066	1 489
Cegid Services SARL 52 Quai Paul Sédallian 69279 LYON	37	363	100%	12 221	361			-1	
Quadratus SA Parc du Golfe Bat. 27/29 350 avenue Gautier de la Lauziere 13856 AIX EN PROVENCE cedex 3	1 500	45 656	100%	18 440	18 440		32 252	8 985	
Cegid Public SA Immeuble Le Grand Axe 10-12 bd de l'Oise 95031 Cergy Pontoise cedex	1 000	7 590	100%	10 236	10 236	5 044	17 042	-196	
2. Participations (détenues entre 10% et 50% par la société)									
Néant									
3. Renseignements globaux sur des participations non reprises au 2.									
Diverses participations				1 213	1 149				
4. Renseignements globaux concernant les autres valeurs mobilières									
Titres auto-détenus				4 103	4 103				

6.7 Entreprises liées

En ce qui concerne l'année 2016, le détail des prestations entre la société Cegid Group ses filiales et ses principaux dirigeants est le suivant :

(En K€)	2016
Créances d'exploitation (valeurs brutes)	1 861
Dettes d'exploitation	1 609
(En K€)	2016
Redevances de Direction Générale	3 237
Charges d'exploitation	3 237
Frais généraux	234
Produits d'exploitation	
Produits d'exploitation exceptionnels	

7. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CEGID Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'actif immobilisé de la société CEGID Group SA est principalement constitué de titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2016 s'établit à 128 547 K€, évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés notamment sur la base de leur valeur d'usage conformément aux modalités indiquées au paragraphe 2.2 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'usage, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités et la réalisation des

objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités concernées sous le contrôle de la direction générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes,

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Mazars

Thierry Chautant
Associé

Thierry Colin
Associé